

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK


du 1^{er} au 18 décembre 2015,
du 2 au 12 février 2016,
du 29 mars au 8 avril 2016,
du 17 au 20 mai 2016,
du 28 juin au 8 juillet 2016,
le 2 novembre 2016

Deuxième session de la 58^e législature



Fredericton (Nouveau-Brunswick)

2015-2016

 Le papier utilisé pour la présente publication satisfait à la norme *American National Standard for Information Sciences—Permanence of Paper for Printed Library Materials*, ANSI Z39.48-1984.

Représentation à l'Assemblée législative
Deuxième session de la 58^e législature
Président : l'hon. Christopher Collins

Circonscription	Député/Députée	Résidence
Albert	Brian Keirstead	Lower Coverdale
Baie-de-Miramichi—Neguac	L'hon. Lisa Harris	Miramichi
Baie-de-Shediac—Dieppe	L'hon. Brian Gallant	Dieppe
Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore	L'hon. Denis Landry	Trudel
Bathurst-Ouest—Beresford	L'hon. Brian Kenny	Bathurst
Campbellton-Dalhousie	L'hon. Donald Arsenault	Campbellton
Caraquet	Hédard Albert	Saint-Simon
Carleton	Steward Fairgrieve	Somerville
Carleton-Victoria	Andrew Harvey	Florenceville-Bristol
Carleton-York	Carl Urquhart	Upper Kingsclear
Charlotte-Campobello	L'hon. John B. Ames	St. Stephen
Dieppe	L'hon. Roger Melanson	Dieppe
Edmundston—Madawaska-Centre	Madeleine Dubé	Edmundston
Fredericton-Grand Lake	Pam Lynch	Fredericton
Fredericton-Nord	L'hon. Stephen Horsman	Fredericton
Fredericton-Ouest—Hanwell	Brian Macdonald	Fredericton
Fredericton-Sud	David Coon	Fredericton
Fredericton-York	Kirk MacDonald	Stanley
Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest	L'hon. Rick Doucet	St. George
Gagetown-Petitcodiac	Ross Wetmore	Gagetown
Hampton	Gary Crossman	Hampton
Kent-Nord	Bertrand LeBlanc	Rogersville
Kent-Sud	Benoît Bourque	Bouctouche
Kings-Centre	William (Bill) Oliver	Keirsteadville
Madawaska-Les-Lacs—Edmundston	L'hon. Francine Landry	Edmundston
Memramcook-Tantramar	Bernard LeBlanc	Memramcook
Miramichi	L'hon. Bill Fraser	Miramichi
Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin	Jake Stewart	Blackville
Moncton-Centre	L'hon. Christopher Collins	Moncton
Moncton-Est	Monique A. LeBlanc	Moncton
Moncton-Nord-Ouest	Ernie Steeves	Upper Coverdale
Moncton-Sud	L'hon. Cathy Rogers	Moncton
Moncton-Sud-Ouest	Sherry Wilson	Wheaton Settlement
New Maryland-Sunbury	Jeff Carr	Geary
Oromocto-Lincoln	Jody Carr	Burton
Portland-Simonds	Trevor A. Holder	Saint John
Quispamsis	Blaine Higgs	Quispamsis
Restigouche-Chaleur	Daniel Guitard	Pointe-Verte
Restigouche-Ouest	Gilles LePage	Balmoral
Riverview	R. Bruce Fitch	Riverview
Rothesay	Hugh Flemming, c.r.	Rothesay
Saint John-Est	Glen Savoie	Garnett Settlement
Saint John Harbour	L'hon. Ed Doherty	Saint John
Saint John Lancaster	K. Dorothy Shephard	Saint John
Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé	L'hon. Victor Boudreau	Shediac
Shippagan-Lamèque-Miscou	Wilfred Roussel	Le Goulet
Sussex-Fundy-St. Martins	Bruce Northrup	Wards Creek
Tracadie-Sheila	L'hon. Serge Rousselle, c.r.	Tracadie
Victoria-La-Vallée	Chuck Chiasson	Grand-Sault

Fonctionnaires de l'Assemblée

Donald Forestell, greffier
Daniel Bussières, sergent d'armes

Shayne Davies, greffier adjoint

JOURNAUX
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

DEUXIÈME SESSION DE LA
58^e LÉGISLATURE, 2015-2016

L'HON. JOCELYNE ROY VIENNEAU,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mardi 1^{er} décembre 2015

PROCLAMATION

ATTENDU QUE la première session de la cinquante-huitième législature de la province a été déclarée close le 1^{er} décembre 2015, à 11 heures;

ET ATTENDU QUE j'ai cru approprié de convoquer la deuxième session de la cinquante-huitième législature de la province, je lance par les présentes une proclamation convoquant la législature le 1^{er} décembre 2015, à 14 heures.



Fait sous mon seing et le grand sceau de la Province à Fredericton le 3 novembre de l'an deux mille quinze et en la soixante-quatrième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Le procureur général,
Serge Rousselle, c.r.

La lieutenant-gouverneure,
Jocelyne Roy Vienneau

La deuxième session de la 58^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, invités et gens du Nouveau-Brunswick, bienvenue à l'ouverture de la deuxième session de la 58^e législature du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement demeure concentré sur trois priorités : faire les choix qui s'imposent pour assainir nos finances afin de pouvoir investir dans les priorités de la population du Nouveau-Brunswick ; faire croître l'économie provinciale afin de créer de nouveaux emplois ; faire des investissements stratégiques dans des programmes comme la santé et l'éducation afin que le Nouveau-Brunswick soit le meilleur endroit où élever une famille.

Les gouvernements partout au Canada et dans le monde sont confrontés à des changements. Qu'il s'agisse de l'évolution de la composition démographique ou des pressions financières, ces gouvernements cherchent des façons d'améliorer et de rendre plus efficiente la prestation de services afin de satisfaire aux besoins de leur population. Le gouvernement donnera corps à de telles priorités grâce à la révision stratégique des programmes.

Or, la révision stratégique des programmes ne se limite pas à atteindre l'équilibre budgétaire. Il s'agit de faire des choix qui permettront à la province de disposer d'un budget viable pour l'avenir et d'avoir les moyens d'offrir aux gens du Nouveau-Brunswick les services de santé et d'éducation et les autres services sociaux auxquels ils s'attendent et auxquels ils ont droit, tout en créant les conditions propices à de nouveaux emplois.

Félicitations

Depuis la dernière session de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, il s'est passé beaucoup de choses qui sont dignes de notre reconnaissance.

Au nom du Nouveau-Brunswick, je présente mes félicitations au premier ministre Justin Trudeau et aux parlementaires fédéraux du Nouveau-Brunswick : Dominic LeBlanc, René Arseneault, Serge Cormier, Matt DeCoursey, Pat Finnigan, T.J. Harvey, Alaina Lockhart, Wayne Long, Karen Ludwig et Ginette Petitpas Taylor. L'équipe collaborera avec le gouvernement provincial pour faire valoir les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick, du Canada atlantique et de l'ensemble du pays, afin de créer des emplois, d'assurer la croissance de notre économie et d'appuyer les familles.

Je remercie d'ailleurs Stephen Harper, le premier ministre sortant du Canada, pour les années de service qu'il a consacrées au pays, ainsi que les anciens parlementaires fédéraux du Nouveau-Brunswick Robert Goguen, Rob Moore, Rodney Weston, John Williamson, Yvon Godin, Bernard Valcourt, Mike Allen, Keith Ashfield et Tilly O'Neill Gordon.

Au nom de l'Assemblée, je souhaite la bienvenue à Stewart Fairgrieve à l'occasion de sa première session à titre de député de Carleton. Je profite aussi de l'occasion pour remercier l'ancien premier ministre David Alward de ses années de service dévoué à la province et pour le féliciter de sa nomination comme consul général à Boston. Boston a toujours été un solide partenaire économique pour le Nouveau-Brunswick.

Hommages

Le Nouveau-Brunswick regorge de personnes douées et altruistes qui apportent leur contribution à notre tissu culturel, à notre qualité de vie et à notre économie par leurs nombreux talents, leurs qualités de chef et leur générosité. J'ai le plaisir de rendre hommage à des personnes du Nouveau-Brunswick qui ont participé de diverses façons à l'avancement de notre province au cours de l'année écoulée.

Tout d'abord, ont été décorés de l'Ordre du Nouveau-Brunswick Camille Albert, la soeur Arleen Brawley, Gary Gould, le rév. Brent Hawkes, Thaddeus Holownia, Carol Loughrey, la soeur Adèle Morin, le D^r Réjean Thomas, Marlene Unger et Kevin Vickers.

M. Vickers, qui a été nommé ambassadeur du Canada en Irlande en janvier, a d'ailleurs reçu de la GRC la Citation du commissaire pour bravoure et a été décoré d'une médaille du courage du Simon Wiesenthal Center.

Sur la scène nationale, Sandra Irving, de Saint John, Patrick Darrah, de Saint John, Russ Howard, de Moncton, et Serge Patrice Thibodeau, de Moncton, ont été décorés cette année de l'Ordre du Canada.

L'adjudante Brenda Di Bartolo, de Burton, le major Stephen Gallagher, de Burton, l'adjutant-maître Troy Charles Chiasson, l'adjutant-chef Terry Ronald Serge Joseph Garand, l'adjudante Suzanne Kavanagh, l'adjutant-chef Walter Allan Laughlin, l'adjudante Erica Oliver et l'adjutant Derek Ashley Thompson, tous d'Oromocto, ont été reçus membres de l'Ordre du mérite militaire.

Nous sommes aussi fiers de souligner le courage et le dévouement dont font preuve nos corps de police pour servir et protéger autrui.

Le gendarme de la GRC Ryan Lewis a été décoré de la Médaille de la bravoure pour avoir sauvé la vie d'une personne qui avait tenté de se suicider à Moncton.

De plus, le surintendant principal de la GRC Wayne Gallant, de Fredericton, la surintendante de la GRC Marlene Snowman, de Moncton, et l'inspecteur de la GRC Roderick Shaw, de Fredericton, ont été nommés membres de l'Ordre du mérite des corps policiers, se distinguant par l'excellence de leurs interventions policières.

Par ailleurs, Bernard Touesnard, de Riverview, Patricia Lafford, de Sackville, Samar Effendi, d'Edmundston, Brahim Benahmed, de Pointe-Alexandre, Germain Blanchard, de Caraquet, Raymond Chiasson, de Shippagan, Rose-Marie Collin, de Saint-Léolin, Brenda Daigle, de Miramichi, Bernice Doiron Chiasson, de Shippagan, Raymond Gionet, de Caraquet, et Roseline Paulin, de Tracadie-Sheila, ont tous reçu le Prix du Gouverneur général pour l'entraide.

Je crois fermement au principe d'honorer l'excellence et j'ai eu le plaisir encore une fois cette année de rendre hommage aux personnes suivantes de notre province qui s'efforcent de donner le meilleur d'elles-mêmes, non pas à des fins de reconnaissance ou de récompense, mais parce que c'est la chose à faire.

Don Dennison, à titre posthume, et Roberta Clowater ont reçu le Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans la conservation des sites naturels.

Muriel et Robert Buckley ainsi que Don Bossé se sont vu décerner un prix du New Brunswick Youth Orchestra.

Lou Duffley est lauréat à titre posthume du Prix du lieutenant-gouverneur pour la conservation du saumon atlantique sauvage.

Bernard Richard est lauréat du Prix des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

Frederic Arsenault, à titre posthume, Fred Beirsto et le Centre des jeunes de Bathurst ont reçu le Prix Dialogue du lieutenant-gouverneur.

Le Prix soulignant l'excellence des soins aux aînés a été décerné à Bill LaPointe, à titre posthume, et à Fred Beirsto.

Thaddeus Holownia, Jules Boudreau et Jacques Savoie ont reçu le Prix du Lieutenant-gouverneur pour l'excellence dans les arts.

La Croix-Rouge canadienne a remis le Prix humanitaire 2015 à Richard J. Currie et le Prix humanitaire jeunesse à Kyla LaPointe.

Sur la scène musicale, le New Brunswick Youth Orchestra s'est vu décerner le Prix du Premier ministre pour le bénévolat en reconnaissance de la réussite de Sistema New Brunswick, son programme parascolaire pour enfants.

Cette année, à la remise des prix de Musique NB, le duo de Saint John composé de John et Lisa McLaggan a remporté trois prix, tout comme Tristan Horncastle, de Fredericton. David Myles, de Fredericton, a été nommé artiste de l'année résidant hors province, et le conseil d'administration a décerné à titre posthume son prix Oeuvre de toute une vie à Marc Chouinard, de Moncton.

Les groupes City Natives, de la Première nation de Tobique, Hero's Last Rite, de Fredericton, et Les Hay Babies, de Moncton, ont été honorés à la remise des East Coast Music Awards 2015.

Brenda Best, de Campbellton, James Cunningham, de Loggieville, Tammy Morris, de Sussex, et David Palmer, de Fredericton, ont été intronisés au New Brunswick Country Music Hall of Fame. De plus, George Allain, de Miramichi, y a été intronisé à titre posthume.

La famille de Luke, Bonnie et Lindsay Weaver, de Benton, a été nommée trio de l'année pour la deuxième fois de suite à la remise des prix de la Maritime Gospel Music Association.

Matt Andersen, de Perth-Andover, a été mis en nomination pour un prix Juno et un prix Maple Blues, qui honorent les meilleurs musiciens et artistes de la scène du Canada. Ross Neilsen, de Fredericton, et Theresa Malenfant, de Dieppe, ont aussi été mis en nomination pour un prix Maple Blues pour leur contribution au genre musical.

Mélanie Massé et Christa Piercey sont lauréates du Prix d'alphabétisation du Conseil de la Fédération.

Line Pelletier, de Moncton, a acquis une renommée nationale en terminant au deuxième rang au concours de cuisiniers amateurs MasterChef Canada.

Ziyuan (Sam) Song, de Saint John, s'est classé au premier rang à la 27^e édition annuelle du Défi Échiquéen national.

Monica Adair, de Saint John, a reçu en 2015 le Prix du jeune architecte de l'Institut Royal d'Architecture du Canada.

Dominique Doucette, de Campbellton, a été couronnée Miss Canada.

Brooklyn Douthwright, de Riverview, a été inscrite dans le livre *Guinness World Records* à titre de plus jeune personne à traverser à la nage le détroit de Northumberland.

L'équipe du programme Surveillance du fleuve du Nouveau-Brunswick a reçu le prix KIRA pour l'excellence en innovation dans le secteur public.

Les chefs d'entreprise David Hawkins, Larry Nelson et Camille Thériault ont été nommés cette année au Temple de la renommée des affaires du Nouveau-Brunswick.

L'année 2015 est l'Année du sport au Nouveau-Brunswick, et beaucoup de personnes récoltent des éloges pour leur participation et leur dévouement aux sports.

Edmond Gagnon, de Grand-Barachois, John G. LeBlanc, de Campbellton, Peter Murray, de Saint John, Marc Pepin, de Fredericton, Everett Sanipass, d'Elsipogtog, et Brigitte Soucy-Anderson, de Bouctouche, ont été intronisés au Temple de la renommée sportive du Nouveau-Brunswick.

Matt Stairs, de Tay Creek, a été intronisé au Temple de la renommée du baseball canadien.

Gardiner MacDougall a été nommé entraîneur de l'année de SIC pour le travail qu'il a accompli avec l'équipe de hockey masculin de UNB.

Aux Jeux d'hiver du Canada, Équipe Nouveau-Brunswick a remporté la première Coupe du Centenaire de son histoire, car elle a été l'équipe dont la performance s'est le plus améliorée, récoltant 13 médailles pendant deux semaines de compétition.

Aux mêmes jeux, Louis Fortin a remporté deux médailles d'or et une d'argent en ski de fond paranordique. Scott Ring a récolté l'or en tir à la cible, pistolet à air. Emily Dean et Delayne Donahue ont gagné la médaille d'argent en tir à la cible par équipe, carabine à air. Miranda Dedam a obtenu la médaille d'argent en patinage artistique, Olympiques spéciaux; l'équipe féminine néo-brunswickoise de relais en patinage de vitesse sur courte piste a récolté une médaille d'argent; Alyssa Murphy et Hailey Baisley ont tous deux gagné une médaille de bronze en tir à l'arc; l'équipe de ringuette et l'équipe masculine de relais en patinage de vitesse sur courte piste du Nouveau-Brunswick se sont emparées du bronze dans leur sport respectif; Jédrick Imbeault et Maxime Emond ont aussi rapporté une médaille de bronze chacun en judo.

Six athlètes du Nouveau-Brunswick ont participé aux Jeux panaméricains 2015 à Toronto. Mandy Bujold, de Moncton, a remporté une médaille d'or en boxe. Catharine Pendrel, de Harvey Station, a gagné une médaille d'argent en vélo de montagne. Kate Campbell, de Fredericton, a récolté l'argent en karaté, et Geneviève Lalonde, de Moncton, a décroché la médaille de bronze au steeple. Jamie Allan, de Saint John, a compétitionné en voile, et Charles Thoms, de Fredericton, s'est classé au quatrième rang en lutte.

Nathan Cumberland, de Keswick Ridge, a remporté la première place au Championnat du monde Rookie 2015 de Timbersports à Florence, en Italie.

David Tatta, de Riverview, a remporté une médaille d'or, une médaille d'argent et deux médailles de bronze en natation aux Jeux olympiques spéciaux mondiaux à Los Angeles.

L'équipe de quilles des Jeux olympiques spéciaux les Purple Pirates, de Bathurst—Chaleur, a décroché 16 médailles aux championnats provinciaux de quilles à Saint John, tandis que l'équipe de quilles des Jeux olympiques spéciaux de Miramichi a rapporté un total de 10 médailles.

Condoléances

Nous prenons un instant pour honorer la mémoire des personnes qui sont décédées au cours de l'année.

Nous rendons d'abord hommage aux victimes des récentes attaques survenues à Paris, en France.

Nous rendons aussi hommage à Gilbert Finn, 26^e lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, qui a été nommé membre puis officier de l'Ordre du Canada et qui a légué un héritage en contribuant à la création d'établissements qui demeurent des pierres angulaires du Grand Moncton et de la province.

Nous prenons un instant pour honorer la mémoire de J. Alfred Roussel, ancien député provincial de Restigouche-Ouest, qui a aussi joué un rôle de chef de file dans sa collectivité comme agent de la GRC, chef des services de police et d'incendie d'Edmundston et maire de Saint-Quentin.

Nous nous souvenons de Marc Chouinard, directeur général du Théâtre Capitol, à Moncton, et membre de l'Ordre du Canada, en raison de son appui indéfectible à la culture acadienne.

Nous rendons hommage au sergent Andrew Joseph Doiron du Régiment d'opérations spéciales du Canada, qui est mort durant une mission en Irak.

Nous rendons aussi hommage à David Wynn, gendarme de la GRC qui a perdu la vie dans l'exercice de ses fonctions.

Nous nous souvenons également du soldat Samuel Nadeau, réserviste des Forces armées canadiennes qui est décédé lors d'un entraînement à la BFC Gagetown.

Nous nous souvenons de Robert (Bob) Kenny, avocat et philanthrope de Fredericton, pour son travail avec Centraide, l'Université du Nouveau-Brunswick, les Jeux d'hiver du Canada et les East Coast Music Awards, ainsi que pour son bénévolat.

Nous rendons hommage à Marie MacBeath, professeure de chimie à l'Université du Nouveau-Brunswick et fondatrice du centre Science East, à Fredericton.

Nous célébrons la vie de Robert Scott, professeur de génie électrique et fondateur du Institute of Biomedical Engineering de l'Université du Nouveau-Brunswick, qui a dirigé une équipe de chercheurs devenus chefs de file mondiaux en matière d'élaboration de systèmes de commande électronique pour membres artificiels.

Nous célébrons la vie de James (Jim) Morrison, ancien rédacteur en chef du *Bugle* et du *Telegraph-Journal*.

Nous nous souvenons de Kenneth Taylor, ambassadeur en Iran, qui s'est vu décerner la Médaille d'or du Congrès des États-Unis pour avoir aidé six Américains à fuir l'Iran pendant la crise des otages.

Nous rendons hommage à Kathleen (Kaye) Rafferty, ancienne présidente de l'Association libérale de Moncton-Est et de l'Association des femmes libérales de Moncton-Est, qui a été bénévole pendant de nombreuses années auprès du Comptoir alimentaire Mains ouvertes.

Assainissement de nos finances

La session parlementaire qui commence marquera la fin de l'étape décisionnelle de la révision stratégique des programmes. Avec l'aide des gens du Nouveau-Brunswick, votre gouvernement compte rétablir des bases financières stables dans la province. Depuis maintenant près d'une décennie, les dépenses gouvernementales dépassent les recettes provinciales. La situation ne peut durer.

Si aucune mesure n'est prise, notre province est exposée à une dette croissante. Celle-ci fera augmenter nos paiements d'intérêt, lesquels représentent déjà la cinquième dépense en importance de notre province, après les budgets du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, du ministère de la Santé, du ministère du Développement social ainsi que du ministère des Transports et de l'Infrastructure. Nous dépensons maintenant plus en service de la dette que pour l'éducation postsecondaire. Le total des budgets du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, du ministère de l'Énergie, du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, du ministère du Tourisme, du ministère de la Sécurité publique et du ministère de la Justice n'égale pas la somme que nous dépensons annuellement en intérêts sur notre dette.

Si nous poursuivons dans la même voie et que notre cote de crédit devait être réévaluée à la baisse, nos frais d'intérêt augmenteront en conséquence. Cette situation entraverait alors la capacité de votre gouvernement à investir dans l'éducation et les soins de santé.

Votre gouvernement n'est pas le premier à sonner l'alarme. Toutefois, personne n'a vraiment pris le problème au sérieux jusqu'ici. Le fait qu'aucun gouvernement n'a pu équilibrer le budget depuis 2007 montre que le problème s'est aggravé. Il faut mettre fin à la situation. En tant que province, nous devons faire de meilleurs choix.

Des changements stratégiques à long terme sont nécessaires pour assurer l'avenir de la province. Un défi important qui se pose au gouvernement consiste à trouver un juste équilibre en tenant compte, dans la prise de mesures visant les recettes et les dépenses afin de surmonter le défi financier, de la nécessité de faire croître l'économie provinciale. Il faut accorder la priorité à la création des conditions propices à la création d'emplois, et la révision stratégique des programmes vise à préparer le terrain pour que nous puissions investir dans les priorités des gens du Nouveau-Brunswick, comme les emplois, les soins de santé et l'éducation. Au lieu d'apporter des changements superficiels, il faut procéder à des choix déterminants dans le prochain budget. Votre gouvernement doit mettre fin aux déficits budgétaires. Toutes les décisions qui permettront à notre province d'y arriver seront présentées à la population du Nouveau-Brunswick pendant la présente session.

Il importe de remercier tous les gens du Nouveau-Brunswick qui ont pris le temps de participer à la révision stratégique des programmes et qui se sont prononcés sur les choix que nous devons faire comme province.

Plus de 1 200 personnes du Nouveau-Brunswick ont participé à 14 séances publiques et plus de 100 personnes ont assisté à 5 séances régionales de consultation des parties prenantes. Par ailleurs, 28 groupes ont organisé leur propre réunion sur la révision stratégique des programmes. Un forum sur la révision stratégique des programmes a attiré la participation de 67 dirigeants communautaires et chefs d'entreprise de l'ensemble de la province. Des jeunes ont participé à des séances tenues par l'organisme 21inc., et 550 élèves des secteurs scolaires francophone et anglophone ont aussi fourni des idées.

En outre, plus de 9 000 personnes du Nouveau-Brunswick ont fourni des idées en ligne, par courriel ou par la poste. Il est important que nous remercions les gens du Nouveau-Brunswick d'avoir constaté la présence d'un problème et d'avoir compris pourquoi il faut y remédier une fois pour toutes.

L'examen des dépenses gouvernementales et les idées qui se sont dégagées au cours du processus de consultation ont permis de cerner des façons dont nous pourrions mieux orienter les programmes et services, rationaliser les activités et transformer notre façon de procéder afin d'obtenir de meilleurs résultats et de répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick. Les idées et les suggestions qui ont été présentées durant les consultations ont aussi permis de cerner des possibilités d'accroître les recettes.

Des changements au mode de fonctionnement du gouvernement se traduiront par des programmes et services améliorés et plus efficaces et une amélioration

des résultats. En apportant les changements, votre gouvernement pourra fonctionner avec une efficacité accrue et voir à ce que les dépenses soient consacrées à nos priorités collectives, soit les emplois, les soins de santé et l'éducation.

Dans le contexte de la révision stratégique des programmes, votre gouvernement a pris des décisions initiales reflétées dans le budget 2015-2016, ce qui a permis d'économiser 115 millions de dollars.

Au titre des économies réalisées, il y a eu l'assermentation du plus petit Cabinet en 50 ans, une réduction du traitement du premier ministre de 15 % et des membres du Conseil exécutif de 10 %, le gel de la rémunération des parlementaires pour la huitième année consécutive, le gel des niveaux de financement des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative, la réduction du nombre de hauts fonctionnaires au gouvernement et la centralisation de services gouvernementaux.

Votre gouvernement a créé un nouvel organisme de services communs centralisés pour regrouper les services et moderniser la façon dont ils sont offerts dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental et aux régies régionales de la santé. La nouvelle société de la Couronne, Services Nouveau-Brunswick, a été proclamée le 1^{er} octobre 2015. Elle est responsable des services partagés, y compris les finances, la technologie de l'information et l'approvisionnement. D'après l'analyse de rentabilité, des économies annuelles de plus de 42 millions de dollars sont prévues d'ici à 2020. Voilà un excellent exemple de la façon dont le gouvernement peut faire les choses d'une manière améliorée, plus intelligente et plus efficace.

L'exemple montre d'ailleurs que, en tant que gouvernement, nous devons d'abord examiner nos propres activités afin de supprimer le gaspillage et d'adopter les démarches les plus efficaces par rapport au coût. Votre gouvernement est conscient que nous avons tous un rôle à jouer dans la prise des décisions qui sont nécessaires pour rétablir la santé financière du Nouveau-Brunswick et vivre selon nos moyens.

Il existe des possibilités d'améliorer les services et de mieux les adapter aux réalités de notre province en éliminant le gaspillage et aussi en intégrant davantage l'innovation et la technologie au mode de fonctionnement du gouvernement et dans ses moyens d'interaction avec les gens du Nouveau-Brunswick. Le statu quo est intenable, et des changements s'imposent pour que le Nouveau-Brunswick prospère de nouveau.

La révision stratégique des programmes ne vise ni des réductions générales qui obligent les services publics à faire plus avec moins, ni la suppression aléatoire de programmes. De telles approches ont été essayées dans le passé et elles n'ont pas fonctionné. Le moment est maintenant venu de transformer le gouvernement en mettant l'accent sur l'investissement dans les besoins et les priorités de la population en évolution du Nouveau-Brunswick.

Il est temps de mettre en place un gouvernement attentif qui se concentre sur les besoins actuels et futurs des gens du Nouveau-Brunswick en matière d'emplois, de santé et d'éducation. Aujourd'hui, le Nouveau-Brunswick a la possibilité de rendre le gouvernement plus attentif aux gens du Nouveau-Brunswick ; cependant, les choix ne peuvent plus être reportés.

La dette nette du Nouveau-Brunswick s'élève à 12,4 milliards de dollars. La somme versée chaque année au titre des intérêts sur la dette du Nouveau-Brunswick est plus élevée que le budget individuel de tous les ministères, à l'exception de quatre d'entre eux. Notre économie a rétréci par rapport à 2010, le PIB réel se chiffrant à 28,4 milliards de dollars en 2014, ce qui représente un recul de plus de 200 millions par rapport au chiffre de 2010.

Votre gouvernement s'est engagé à apporter des changements maintenant pour protéger des services, comme ceux liés à la santé et à l'éducation, et pour nous permettre de privilégier la création d'emplois. Votre gouvernement est conscient qu'il faut agir dès maintenant, sinon, il faudra prendre de nombreuses autres décisions difficiles dans l'avenir.

Au cours des derniers mois, votre gouvernement s'est penché sur un certain nombre de possibilités qui aideraient à faire face au défi financier. Diverses idées se sont dégagées depuis le lancement en janvier 2015 du processus de révision stratégique des programmes, et bon nombre d'entre elles figurent dans le rapport récemment publié sur les choix que nous devons faire en tant que population. Ce sont des idées proposées par des gens du Nouveau-Brunswick. Ces idées ont fait l'objet d'une analyse pour déterminer leurs répercussions financières et économiques, ainsi que leur incidence tant sur les hommes que sur les femmes, sur les droits des enfants et sur les politiques générales d'intérêt public.

Certains des choix exposés dans le rapport s'écartent sensiblement des usages et processus actuels, tandis que d'autres auraient une incidence sur de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick. Certains d'entre eux auront une importante incidence financière, tandis que d'autres visent moins les résultats financiers que l'amélioration du mode de fonctionnement du gouvernement. La mise en oeuvre de toutes les idées n'est pas nécessaire pour redresser la situation financière de la province, mais des choix difficiles devront être faits.

Je remercie les gens du Nouveau-Brunswick qui ont déjà pris le temps de participer au processus de révision stratégique des programmes, que ce soit en personne, en ligne ou autrement. Le moment est maintenant venu pour nous, en tant que province, de faire des choix quant à la meilleure façon de procéder pour établir de solides bases financières afin que nous puissions créer davantage d'emplois et investir dans la santé et l'éducation.

Investissement dans l'emploi

La meilleure façon de redresser nos finances passe par la croissance économique. La création d'emplois demeure la priorité absolue pour votre gouvernement. Pour y parvenir, votre gouvernement travaille avec le secteur privé à la création des conditions propices au démarrage, à l'expansion et à l'investissement d'entreprises afin qu'elles puissent s'épanouir et réussir.

Votre gouvernement a récemment participé à la plus importante annonce de création d'emplois de l'histoire du Nouveau-Brunswick. Une firme internationale, BMM Testlabs, apporte 1 000 emplois à Moncton et 75 millions de dollars à l'économie de la province. L'annonce historique avec BMM ne représente que l'une des possibilités que votre gouvernement espère offrir au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement s'emploie à stimuler la croissance économique au moyen d'une approche diversifiée et d'investissements stratégiques. L'impôt applicable à la petite entreprise a été réduit et continuera de l'être jusqu'à ce que le Nouveau-Brunswick ait l'impôt le plus bas à l'est du Manitoba à ce chapitre. L'accent est mis sur la réduction des formalités administratives afin de supprimer les obstacles à la formation professionnelle et aux affaires. Le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises a été élargi afin d'assurer aux entreprises l'accès aux capitaux.

Guidée par l'expérience considérable du secteur privé, Opportunités Nouveau-Brunswick a été créée dans le but d'être un guichet unique permettant aux gens de s'orienter dans l'appareil gouvernemental. Le fait de retirer le fardeau de la bureaucratie aux entreprises est efficace. Dans la foulée, nous devons, en tant que province, investir de façon stratégique dans la formation professionnelle et l'éducation. Il s'agit d'une excellente façon d'offrir des débouchés aux gens du Nouveau-Brunswick, mais aussi d'assurer la création d'emplois et la croissance économique à long terme.

Le Nouveau-Brunswick obtient des résultats. Selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, la province comptait 3 500 emplois de plus en octobre 2015 qu'en octobre 2014. Sur la même période, le taux de chômage est passé à 9,0 %.

Afin de trouver de nouvelles possibilités de création d'emplois et de croissance économique au Nouveau-Brunswick, votre gouvernement tient, dans l'ensemble de la province, une série de sommets sur les possibilités de croissance. Les possibilités de croissance cernées à l'occasion de ces sommets feront l'objet d'un examen et d'une évaluation afin de déterminer si elles peuvent être mises en oeuvre dans le cadre d'un plan économique pour la province. Le Conseil de l'emploi élaborera ce plan économique, qui sera axé sur la création d'emplois et la croissance économique dans toutes les régions de la province.

Votre gouvernement fera en sorte que chaque ministère ait un mandat économique. Le Conseil de l'emploi surveillera la mise en oeuvre de ces mandats et collaborera avec les ministères pour trouver des possibilités de croissance économique. Votre gouvernement, en partenariat avec Opportunités Nouveau-Brunswick, assurera la transition vers un modèle de développement économique qui est axé sur les possibilités et qui appuie les ministères afin de réaliser ensemble les mandats économiques définis.

Le secteur forestier demeure un des principaux moteurs économiques du Nouveau-Brunswick, puisqu'il génère plus de 20 000 emplois dans l'ensemble de la province, dont bon nombre sont en milieu rural. Votre gouvernement poursuivra donc son travail visant à évaluer la stratégie sur les forêts et à décider de la voie à suivre à cet égard.

Le ministre des Ressources naturelles a tenu des consultations avec plus de 54 personnes et groupes, y compris un certain nombre de représentants des Premières nations. L'objectif est d'aller de l'avant dans un avenir rapproché avec un plan qui est plus équilibré et plus écologique. Votre gouvernement continuera de faire preuve de transparence dans le domaine, ainsi que dans d'autres secteurs, pour que les industries du Nouveau-Brunswick soient compétitives et qu'elles puissent prendre de l'expansion et créer plus d'emplois et de possibilités dans l'avenir.

Votre gouvernement usera de diligence sur des questions liées à l'exportation de nos produits du bois en travaillant de concert avec ses homologues de l'Atlantique afin que tout futur accord sur le bois d'oeuvre résineux continue d'exempter le Nouveau-Brunswick de tarifs douaniers et de contingents.

Des possibilités de développement et de croissance économiques seront explorées dans un certain nombre de secteurs liés aux ressources naturelles, y compris des possibilités se rapportant aux terres de la Couronne, au poisson et à la faune, ainsi qu'à l'industrie acéricole et l'industrie du bleuets.

Au moyen d'une demande de propositions, votre gouvernement a accordé à des compagnies et à des personnes 38 nouvelles concessions à bail d'érablière afin de mettre 4 000 hectares de forêts de la Couronne à la disposition de l'industrie acéricole. Ces concessions à bail représentent un investissement de 25 millions de dollars dans l'industrie.

Votre gouvernement a récemment lancé une demande de propositions afin de permettre aux producteurs de bleuets, tant nouveaux qu'actuels, d'obtenir des terres de la Couronne ciblées pour développer et faire croître l'industrie du bleuets sauvage. D'ici à l'été 2016, les producteurs auront obtenu jusqu'à 3 800 acres de terres où ils pourront commencer à aménager des champs de bleuets sauvages. Le fait d'avoir accès à de nouvelles terres contribuera à ce que l'industrie du bleuets sauvage ait la plus grande aire de production du monde.

La pêche récréative et la chasse procurent du plaisir à des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick et profitent aussi à notre économie en créant des emplois et en générant des recettes fort nécessaires. Plus de 150 000 permis sont délivrés chaque année pour la pratique des sports en question. Le travail se poursuivra cette année sur le nouveau système électronique de délivrance des permis pour que les gens du Nouveau-Brunswick puissent obtenir, avec plus d'efficacité et de facilité, les permis dont ils ont besoin pour s'adonner à un de leurs passe-temps préférés dans les espaces naturels abondants du Nouveau-Brunswick.

La tâche de votre gouvernement est de créer les conditions les plus propices à la création d'emplois. Votre gouvernement prend cette tâche très au sérieux.

Nos défis économiques communs ont récemment alimenté beaucoup de discussions à l'échelle nationale, dans toutes les provinces, autour de tables de salle de réunion et de tables de cuisine et dans toutes les villes et collectivités. Il ne fait aucun doute que des défis se posent à nous. Pendant que nous surmontons ensemble nos défis budgétaires et que nous faisons les choix qui s'imposent, nous collaborons aussi pour relever les défis du Nouveau-Brunswick en matière de croissance de l'emploi.

Le milieu des affaires a de plus en plus de mal à trouver du personnel qualifié. Votre gouvernement déploiera des efforts plus ciblés pour renforcer la main-d'oeuvre en veillant à ce qu'elle ait les compétences nécessaires pour occuper les emplois disponibles. Des programmes viseront à appuyer les jeunes en début de carrière. Afin que plus de personnes du Nouveau-Brunswick puissent rester dans la province et y faire carrière, votre gouvernement améliorera la promotion des emplois offerts maintenant et dans l'avenir.

Nous devons faire croître notre population en incitant les gens du Nouveau-Brunswick à rester chez nous et à revenir ici ainsi qu'en accueillant de nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement a comme engagement d'augmenter le nombre d'immigrants qui s'établissent dans la province ; pour ce faire, il s'est adressé au gouvernement fédéral afin de discuter de la possibilité d'accueillir environ 1 500 réfugiés syriens. Ces immigrants pourraient constituer une nouvelle clientèle pour nos entreprises et occuper des postes vacants chez des employeurs ayant des postes difficiles à pourvoir. Ils pourraient apporter à notre province des idées et compétences entrepreneuriales. Voilà qui contribuerait non seulement à fournir des travailleurs aux industries, mais aussi à favoriser la croissance de la province.

Afin d'habiliter les municipalités à favoriser le développement et à devenir des plaques tournantes de la création d'emplois, votre gouvernement est résolu à travailler étroitement avec nos parties prenantes. Votre gouvernement continuera à travailler avec les municipalités pour aider nos collectivités à réussir tout en examinant des façons de collaborer à la conception de nouvelles idées et de mesures novatrices qui assureront la croissance de notre économie.

Votre gouvernement poursuivra sa collaboration avec les Premières nations afin d'élargir les possibilités dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la préservation des cultures et des langues, du développement économique et des partenariats. Votre gouvernement est aussi résolu à faciliter la réalisation des engagements électoraux du gouvernement du Canada qui visent à améliorer la prestation des services aux Premières nations et les possibilités de favoriser l'indépendance économique.

Afin de stimuler la croissance économique, votre gouvernement continue d'investir dans les entreprises, la population et les infrastructures du Nouveau-Brunswick. L'Initiative en matière d'infrastructure stratégique vise à réaliser des investissements ciblés dans des projets susceptibles d'encourager, à court terme, la croissance économique et la création d'emplois et de maintenir cette croissance en appuyant le développement et l'essor des industries, des entreprises et des collectivités du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement accorde son soutien à d'autres projets, tels que le port de Saint John. Étant le plus grand port de l'Est canadien, il relie nos voisins et entreprises à 350 ports du monde entier. Il permet de manutentionner en moyenne chaque année 28 millions de tonnes métriques de cargaison, et, grâce à l'investissement de 68 millions de dollars de votre gouvernement, sa capacité et les retombées qu'il engendre ne peuvent que s'accroître.

De tels investissements feront progresser le Nouveau-Brunswick, maintenant et dans les décennies à venir. Les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient des emplois créés dans l'immédiat grâce aux travaux de construction et des emplois qui découleront d'une concurrence et d'une productivité accrues. Votre gouvernement s'efforce de garantir que chaque dollar dépensé en infrastructures fournit un rendement intéressant sur le plan des emplois et du PIB. Des projets tels que le centre de divertissement à Moncton, la route 11, le Parc industriel de Dieppe, le débarcadère pour barges de Lorneville, à Saint John, le pont Centennial et bien d'autres encore en sont la preuve.

Cet été, un important investissement privé de 200 millions de dollars à la raffinerie de Irving Oil a permis de créer 3 000 emplois à Saint John dans le domaine de la construction. Comme cela a déjà été mentionné, votre gouvernement a annoncé une initiative bénéficiant d'un soutien gouvernemental pour la création d'un nombre sans précédent d'emplois grâce à un partenariat historique avec BMM Testlabs, un laboratoire d'essais de jeux de hasard dont le siège est à Las Vegas.

Des histoires du genre nous rappellent que nous pouvons chercher de nouvelles possibilités, travailler ensemble et accomplir de grandes choses. Toutefois, il faut vraiment déployer des efforts concertés. Le Nouveau-Brunswick a l'occasion de créer des emplois aux quatre coins de la province, mais nous n'irons de l'avant que lorsque nous saurons que notre santé, notre eau et notre environnement sont protégés.

Votre gouvernement appuie le terminal de Canaport LNG, à Saint John, dont les responsables cherchent à accroître sa rentabilité et à multiplier leurs recherches sur la possibilité de le transformer en installation d'exportation. Le projet est bon pour l'économie et crée des emplois, et le gaz naturel liquéfié peut jouer un rôle dans la réduction des émissions provenant d'autres sources d'énergie. Il y a aussi de nombreuses possibilités emballantes à l'horizon dans le domaine minier, notamment le projet de la mine Sisson au centre du Nouveau-Brunswick, le projet d'agrandissement de la mine de potasse Picadilly de PCS et le redémarrage de la mine de plomb et de zinc Caribou, de Trevali.

Sur la scène nationale, votre gouvernement participe en outre à des discussions à titre d'ardent partisan du projet d'Oléoduc Énergie Est. Un volet important de ces discussions porte sur les moyens de mettre en valeur une gamme diversifiée et rationnelle de ressources énergétiques qui contribueront à répondre à la future demande de pétrole brut canadien, à percer de nouveaux marchés internationaux et à mettre au point de nouveaux produits.

Le projet apporterait des milliers d'emplois à la province et une croissance énorme à notre pays. Selon un rapport du Conference Board du Canada, au Nouveau-Brunswick, le projet d'Oléoduc Énergie Est donnerait lieu à une croissance du PIB de 1,6 milliard de dollars durant l'étape de la conception et de la construction et à une croissance de 1,5 milliard durant les 20 premières années de service, ce qui correspond au total à une croissance du PIB de plus de 3 milliards de dollars.

À l'échelle nationale, le projet se traduit par plus de 14 000 emplois directs ou indirects à l'étape de l'aménagement et des milliards de dollars en recettes fiscales. Selon un rapport du Conference Board du Canada publié en septembre 2014, le projet créera au Nouveau-Brunswick plus de 2 300 emplois par année et 6 300 emplois durant la période de pointe des travaux de construction.

Bien sûr, le tout doit être fait dans un contexte d'exploitation responsable qui tient compte de notre sécurité, de notre santé et de notre environnement. Le transport du pétrole par oléoduc est à la fois plus sécuritaire et meilleur pour l'environnement. De plus, le transport du pétrole de l'Alberta au Nouveau-Brunswick par oléoduc produira moins d'émissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre que le transport ferroviaire. La raison en est surtout qu'une grande partie de l'énergie nécessaire pour transporter le pétrole par oléoduc proviendra de sources d'électricité qui ne produisent que peu d'émissions, voire aucune, tandis que le transport ferroviaire du pétrole dépend du diesel.

Votre gouvernement veut participer à la solution, et nous croyons qu'Oléoduc Énergie Est est une option préférable et plus sécuritaire qui contribuera à l'atteinte de notre objectif collectif consistant à gérer les émissions de gaz à effet de serre tout en transportant en toute sécurité le pétrole dont dépendent

quotidiennement des millions de personnes du Canada et de pays aux quatre coins du monde.

Le Nouveau-Brunswick est prêt à jouer un rôle déterminant à cet égard. Nous avons à Saint John la raffinerie de pétrole la plus grande et la plus moderne du pays. Grâce à notre port en eau profonde libre de glaces, nous sommes dans une position idéale pour les exportations d'énergie. Nous sommes dotés d'une main-d'oeuvre compétente possédant de l'expérience dans le secteur de l'énergie et nous continuons d'investir dans la formation professionnelle pour répondre aux besoins de l'industrie. Le Nouveau-Brunswick est l'emplacement géographique idéal pour procéder à des exportations énergétiques.

Porteur d'avenir pour le pays, le projet vise à remettre en question le statu quo, à redéfinir le problème et à trouver une solution en vue d'une transformation. Par ailleurs, il s'agit d'un facteur clé pour relever les autres défis importants avec lesquels les gouvernements d'un bout à l'autre du pays sont aux prises au chapitre de la prestation de soins de santé de qualité, de l'éducation, de la création d'emplois et de l'assainissement des finances.

L'innovation est essentielle à la création d'emplois. Elle mène au succès dans des secteurs émergents et permet à nos industries traditionnelles de soutenir la concurrence sur la scène nationale et internationale. Nous devons trouver des moyens novateurs pour nous surpasser dans les domaines où le Nouveau-Brunswick excelle déjà. L'innovation peut aussi aider votre gouvernement à fournir de meilleurs services de manière plus efficiente. Bon nombre d'initiatives feront l'objet de discussions au cours de la session parlementaire. Une nouvelle stratégie ciblée en matière d'innovation sera élaborée pour aider la province à devenir plus novatrice et concurrentielle dans l'économie mondiale.

L'agriculture joue un rôle essentiel et historique dans l'économie des régions rurales du Nouveau-Brunswick. L'augmentation de la production et des ventes de denrées produites localement crée des emplois, stimule la croissance économique et est indispensable pour améliorer la qualité de vie des familles en milieu rural. Le territoire agricole constitue une ressource non renouvelable et est au coeur de toute activité agricole. Votre gouvernement entreprendra un processus de consultation et de mobilisation auprès des producteurs agricoles et du public comme première étape vers l'élaboration d'une politique sur l'utilisation des terres agricoles qui contribuera à protéger les terres agricoles de choix et à reconnaître leur importance.

Votre gouvernement s'est engagé à établir une stratégie sur les boissons et les aliments locaux qui aidera les agriculteurs, les producteurs et les transformateurs à fournir plus de produits au marché local et à accroître leurs activités.

En 2014, la production aquacole de la province a augmenté en valeur pour se chiffrer à 124 millions de dollars et elle contribue grandement à la vitalité de

nos collectivités côtières, créant l'équivalent de 1 150 emplois à temps plein pour les gens du Nouveau-Brunswick. Les entreprises de la province sont des chefs de file mondiaux de la production salmonicole et ostréicole et font des progrès notables en ce qui a trait aux autres espèces et aux méthodes de culture novatrices. Votre gouvernement établira un cadre de travail afin de soutenir l'industrie aquacole pour qu'elle prenne de l'expansion et tire parti de nouveaux débouchés.

Le Nouveau-Brunswick est la deuxième province exportatrice de poisson et de fruits de mer en importance au pays, représentant 22 % des exportations canadiennes. En 2014, la valeur des exportations de poisson et de fruits de mer a augmenté de 8 %, pour atteindre 1,09 milliard de dollars. Votre gouvernement révisera nos stratégies d'exportation pour que nos entreprises puissent accroître la valeur de notre secteur des produits de la mer et saisir les occasions qu'offrent l'Accord économique et commercial global, conclu avec l'Union européenne, et les marchés asiatiques émergents.

Nos infrastructures technologiques, comme le Fibre Centre, à Moncton, offrent aussi la possibilité d'établir des liens entre notre région et les marchés européens. Les sociétés de capital de risque de tout le continent remarquent certaines des réussites du Nouveau-Brunswick en matière de démarrage d'entreprises et dans le secteur technologique. Pour favoriser cet aspect, votre gouvernement a donc investi pour soutenir les jeunes entreprises à leurs débuts.

Le Nouveau-Brunswick ne peut pas connaître une croissance économique soutenue à long terme si nous ne protégeons pas d'abord notre territoire, notre eau et notre air.

Pas plus tard que cet été, durant la 39^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, tenue à Terre-Neuve-et-Labrador, le premier ministre Gallant, le premier ministre du Québec, Philippe Couillard, et leurs collègues ont adopté à l'unanimité des objectifs ambitieux. Ensemble, ils ont fixé l'objectif de réduire, d'ici à 2030, la pollution au carbone pour que son niveau soit inférieur de 35 % à 45 % à celui de 1990. L'objectif pour 2050 est d'enregistrer une réduction de 75 % à 85 % par rapport à 2001.

Votre gouvernement réalise des progrès en vue de mettre au point un nouveau Plan d'action sur les changements climatiques. Celui-ci sera une feuille de route renfermant des mesures concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à augmenter la résistance du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques grâce à des efforts d'adaptation. Le plan constituera un grand pas dans la lutte contre les changements climatiques et dans la croissance durable de notre économie.

L'élaboration d'une stratégie provinciale en matière d'eau sera entamée pendant la session, en partenariat avec des parties prenantes et des

collectivités. La stratégie en matière d'eau représente une démarche globale visant la gestion des ressources en eau de surface et en eau souterraine du Nouveau-Brunswick afin de veiller à sa qualité et à sa disponibilité dans l'intérêt de la population, de la nature et de l'économie, aujourd'hui et dans l'avenir.

Investissement dans l'éducation

Votre gouvernement investira dans les priorités du Nouveau-Brunswick en consacrant plus d'argent à l'éducation et au développement de la petite enfance que tout autre gouvernement de l'histoire. Non seulement des gains d'efficacité seront-ils cernés pour que le système fonctionne le plus efficacement possible, mais les fonds ainsi économisés y seront réinvestis pour mieux appuyer les jeunes et leur famille. Ces investissements seront effectués en fonction de stratégies sur l'éducation et la littératie menées par des experts.

Votre gouvernement a comme engagement d'élaborer un plan d'éducation décennal pour stabiliser le système scolaire du Nouveau-Brunswick et de mettre en oeuvre une stratégie dynamique de littératie.

D'ici au 1^{er} juillet 2016, un plan sera présenté qui tracera la voie afin que le Nouveau-Brunswick devienne un chef de file national et international en développement des capacités, des talents et des mentalités chez les enfants et les jeunes dans la société du 21^e siècle en constante évolution. La consultation populaire a comporté, entre autres initiatives importantes, la tenue de séances de mobilisation dans 15 collectivités de notre province, la participation de certains des meilleurs enseignants de notre province, ainsi que l'apport d'un groupe consultatif non partisan.

La stratégie de littératie favorisera l'amélioration des capacités de lecture et d'écriture chez les personnes de tout âge pour qu'elles puissent participer pleinement à l'école, au travail, à la maison et dans leur collectivité. La stratégie de littératie s'appuiera sur les réussites actuelles du système d'apprentissage précoce et d'éducation et permettra de recommander de nouvelles façons de s'attaquer à ce défi crucial.

Votre gouvernement investit dans les priorités du Nouveau-Brunswick au moyen du développement des compétences et par l'intermédiaire de programmes comme le Fonds d'emploi pour les jeunes. Jusqu'à maintenant, plus de 1 200 postes ont été créés pour de jeunes sans-emploi âgés de 18 à 29 ans. Le programme aide les jeunes à acquérir des compétences et à obtenir l'emploi, la formation et l'expérience qu'il leur faut pour avoir un travail permanent ici, au Nouveau-Brunswick.

Voilà pourquoi l'éducation et la formation professionnelle sont un si bon investissement. Les résultats d'un tel investissement se font sentir pendant toute la vie des personnes en question, qui s'épanouiront dans les collectivités du Nouveau-Brunswick. Ces personnes créent et occupent des emplois,

peuvent alors demeurer ici avec leur famille et contribuent à bâtir notre province.

En tant que gestionnaire des fonds publics, votre gouvernement est résolu à exiger une meilleure reddition de comptes au public quant à ses finances. Votre gouvernement exigera donc que les responsables des quatre établissements d'éducation postsecondaire à dotation publique se présentent chaque année devant le Comité permanent des comptes publics. Ainsi, l'investissement de votre gouvernement dans les universités appuiera la vision de la province d'un système d'éducation postsecondaire pertinent qui contribue à la croissance économique de celle-ci.

Aide pour les familles

Investir dans les priorités signifie investir dans des programmes qui amélioreront la vie des familles du Nouveau-Brunswick.

La population du Nouveau-Brunswick vieillit, et l'ampleur des changements démographiques entraîne d'importants défis sociaux et économiques. Chaque province s'efforce de relever les défis en matière de finances, d'infrastructures et de systèmes associés à une population vieillissante et à la demande croissante de soins de santé, ainsi que de mesures de soutien et de services liés aux soins de longue durée. Ces défis sont particulièrement grands au Nouveau-Brunswick.

Les discussions sur la population vieillissante tournent trop souvent autour des pressions financières considérables et de l'ampleur des investissements supplémentaires qu'il faut faire dans les infrastructures pour pouvoir répondre à la demande prévue de soins en établissement. Les preuves s'accumulent, montrant qu'il est possible et nécessaire d'en faire beaucoup plus pour modifier le parcours habituel qui mène une personne qui vit chez elle à un long séjour à l'hôpital puis à un foyer de soins. D'ailleurs, il faut clairement accorder une attention immédiate au nombre croissant de personnes qui occupent des lits d'hôpitaux dans la province mais qui ont besoin d'un autre niveau de soins ainsi qu'aux répercussions connexes sur le système global de soins actifs.

Nos défis en tant que province ont donné lieu à beaucoup de discussions, et votre gouvernement continuera à demander des conseils et des suggestions aux gens du Nouveau-Brunswick pour investir dans les priorités du Nouveau-Brunswick.

Au titre d'efforts concertés pour trouver des solutions novatrices, il importe de s'appuyer sur le travail accompli jusqu'à présent et de regrouper toute l'information et la rétroaction qu'ont fournies les personnes âgées, les groupes de parties prenantes, les fournisseurs de services et les professionnels de la santé. Dans leur ensemble, la stratégie D'abord chez soi, la Stratégie du mieux-être et les engagements électoraux relativement aux personnes âgées

constituent une vaste gamme de mesures et d'initiatives novatrices adaptées aux besoins définis par les personnes âgées et reflétant les dernières tendances de la recherche et les pratiques exemplaires à l'échelle internationale.

Puisqu'il faut s'occuper immédiatement des défis liés à la clientèle hospitalisée qui a besoin d'un autre niveau de soins ainsi que de ceux liés à la demande et aux dépenses prévues à long terme en matière de soins de longue durée, il est essentiel que toutes les mesures et initiatives déjà cernées soient examinées et classées par ordre de priorité afin d'élaborer une nouvelle stratégie progressiste sur le vieillissement qui permettra de trouver le juste milieu entre la souplesse, l'efficacité et la viabilité.

Lors du récent sommet sur les autres niveaux de soins, les participants ont été mobilisés pour proposer des options et des solutions possibles aux défis actuels associés à l'encombrement des hôpitaux, à la réduction des temps d'attente, à l'amélioration de l'accès aux lits et à la réduction du nombre d'annulations d'interventions chirurgicales dans les hôpitaux. Il est évident qu'une transformation s'impose et que des mesures réfléchies et pertinentes devront être prises à court terme afin de relever les défis les plus urgents.

Grâce à un nouveau conseil sur le vieillissement, la mobilisation, l'engagement et la participation des personnes âgées et des groupes de parties prenantes seront déterminants pour élaborer une nouvelle stratégie sur le vieillissement qui orientera nos efforts collectifs afin de nous doter d'une vision commune. Votre gouvernement a invité les personnes qui désirent siéger à ce conseil à le faire. Ce sont ces personnes qui nous aideront à établir un système viable qui s'inscrit dans la vision de la province en matière de soins de longue durée.

Votre gouvernement s'est engagé à investir dans les priorités du Nouveau-Brunswick en améliorant l'accès aux soins de santé primaires, en maximisant le recours aux services de professionnels de la santé et en veillant à ce que tous les professionnels utilisent pleinement leur champ d'exercice et mettent à profit toutes leurs connaissances.

En 2016, la *Loi sur la qualité de la santé et la sécurité des patients* sera déposée afin d'améliorer la qualité des soins aux patients en faisant en sorte que les incidents liés à la sécurité des patients soient signalés comme il se doit et qu'ils fassent l'objet d'une enquête et d'un suivi appropriés. Votre gouvernement déposera aussi des mesures législatives du bon samaritain afin d'assurer aux professionnels de la santé qui ne sont pas en service et aux gens du Nouveau-Brunswick une protection en matière de responsabilité civile lorsqu'ils administrent les premiers soins ou portent secours en cas d'accident ou d'urgence.

Votre gouvernement prendra appui sur son Partenariat de l'Atlantique pour faire entendre une voix régionale forte afin de dialoguer avec le nouveau gouvernement fédéral au sujet de l'investissement et de l'innovation en soins de santé ainsi que du renouvellement de l'accord sur les soins de santé pour

répondre aux besoins et aux défis particuliers des collectivités rurales et de la population vieillissante du Nouveau-Brunswick.

De plus, votre gouvernement est sensibilisé au rôle que jouent les premiers intervenants dans la province ainsi qu'aux effets de l'état de stress post-traumatique sur les personnes qui choisissent une telle profession. Au cours de la dernière session, l'opposition officielle a déposé un projet de loi sur la question qui n'a pas encore franchi l'étape de l'étude en Comité permanent de modification des lois. Le gouvernement appuiera au cours de la prochaine session un projet de loi qui respecte l'esprit du projet de loi initial.

Votre gouvernement s'efforce de rendre la vie plus abordable en mettant plus d'argent dans les poches des salariés à faible revenu, dont la plupart sont des femmes. Un des moyens choisis par votre gouvernement pour y arriver est d'augmenter le salaire minimum.

Outre les augmentations en question, votre gouvernement a modifié la *Loi sur les normes d'emploi* pour imposer un examen exhaustif du salaire minimum. Le premier examen se terminera au plus tard le 31 décembre 2016. Dans cet examen, votre gouvernement tiendra compte, entre autres, des retombées socioéconomiques des taux de salaire minimum dans la province.

Il y aura des hauts et des bas, mais, en tant que province, nous adoptons la bonne approche, nous faisons les bons investissements et nous suivons un plan solide. De concert avec les créateurs d'emplois, nous pouvons travailler ensemble pour surmonter nos défis et faire progresser le Nouveau-Brunswick.

Conclusion

Tout au long de la révision stratégique des programmes, les gens du Nouveau-Brunswick ont cerné les choix nécessaires pour investir dans des priorités telles que les emplois, les soins de santé et l'éducation et pour fournir les services dont nous sommes tributaires, et ce, de façon viable pour l'avenir de notre province. Votre gouvernement privilégie la prise de décisions axée sur ces choix en vue de contenir les dépenses et d'accroître les mesures productrices de recettes dans le budget de la présente session.

Le Nouveau-Brunswick est toujours aux prises avec des déficits et des défis financiers importants. Pour remédier à la situation, votre gouvernement a l'intention de poser de solides bases financières, de réinvestir dans les priorités de la population du Nouveau-Brunswick, à savoir les emplois, les soins de santé et l'éducation, et de rétablir la confiance dans l'économie de notre province.

Au cours de la session, les ministres donneront de plus amples renseignements sur les initiatives exposées dans le discours du trône. Le budget de capital sera en outre déposé, et des modifications de diverses lois adoptées par l'Assemblée

législative seront proposées et débattues dans les jours à venir afin que votre gouvernement continue d'améliorer les services offerts à la population.

Votre gouvernement fournira aussi des détails sur d'autres questions de politiques et de programmes qui comptent pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Il est à notre portée d'engager le Nouveau-Brunswick sur la voie d'un avenir prometteur, mais du travail reste à faire. Des décisions s'imposent, et des possibilités s'offrent à nous. Votre gouvernement est déterminé à prendre de telles décisions avec la participation des gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons tous un rôle à jouer dans la prise des décisions qui seront nécessaires pour rétablir la santé financière du Nouveau-Brunswick et pour vivre selon nos moyens.

En rétablissant nos finances et en investissant dans les priorités, nous placerons le Nouveau-Brunswick en bonne posture pour entrevoir un avenir prometteur. Si nous agissons maintenant, nous pouvons emprunter une nouvelle voie où l'espoir et la réussite seront au rendez-vous. Des choix difficiles devront être faits. Cependant, ces choix se traduiront par des jours meilleurs.

Que la divine Providence continue de bénir le Nouveau-Brunswick et sa population et qu'elle guide l'Assemblée dans ses délibérations.

Son honneur se retire de la Chambre.

Le président de la Chambre remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. Brian Gallant, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

Sur la motion de M^{me} LeBlanc, appuyée par M. Harvey, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenante-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

M^{me} LeBlanc, députée de la circonscription électorale de Moncton-Est, appuyée par M. Harvey, député de la circonscription électorale de Carleton-Victoria, propose une adresse en réponse au discours de S.H.

la lieutenant-gouverneure, adresse dont elle donne lecture de sa place et qu'elle fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 1^{er} décembre 2015

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Fitch, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Riverview.

La séance est levée à 16 h.

Jour de séance 2

le mercredi 2 décembre 2015

10 h

Prière.

Le président de la Chambre, l'hon. M. Collins, présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Katie Avery, de Fredericton ; Amy Baldwin, de Regina, en Saskatchewan ; Samantha Bizimungu, de Fredericton ; Lauren Colter, de Fredericton ; Gopi Krishna Adhikari, de Fredericton ; Conor Munroe, de Truro, en Nouvelle-Écosse ; Andrea Robertson, de Caracas, au Venezuela ; Brandan Seagrave, de Moncton ; Clara Simpson, de Fredericton ; Nathaniel Wallace, de Fredericton ; Tyler Williams, de Quispamsis.

Les pages suivants reprennent du service : Ben Graham, de Jacksonville ; Phoebe Marmura Brown, de Fredericton ; Corben Parker, de Fredericton ; Alex Robichaud, de Laval, au Québec.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

L'hon. M. Boudreau dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Des choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche : Révision stratégique des programmes*.

L'hon. M. Horsman dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : d'une part, *Rapport de la Commission sur la rémunération des juges du Nouveau-Brunswick de 2012, le 4 juin 2015* et, d'autre part, *Réponse du gouvernement du Nouveau-Brunswick au Rapport de la Commission sur la rémunération des juges : Ministère de la Justice, le 2 décembre 2015*.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Arseneault :

2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles* ;

par l'hon. M. Doherty :

3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick* ;

4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;

par l'hon. M. Coon :

5, *Loi sur les emplois verts.*

M. Steeves donne avis de motion 1 portant que, le jeudi 10 décembre 2015, appuyé par M^{me} Shephard, il proposera ce qui suit :

attendu que, dans la campagne électorale du gouvernement actuel, il n'était pas question d'enlever aux personnes âgées leurs actifs ;

attendu que le premier ministre est réputé avoir promis, durant une réunion préélectorale de la Coalition for Seniors and Nursing Home Residents' Rights, qu'il n'enlèverait pas aux personnes âgées leurs actifs ;

attendu que le gouvernement a effectivement présenté au printemps dernier une politique visant à enlever aux personnes âgées leurs actifs ;

attendu que le premier ministre a depuis réexaminé la question et a seulement dit que son gouvernement balayait de la table la politique pour l'instant ;

attendu que la ministre du Développement social a dit que la décision d'enlever aux personnes âgées leurs actifs était une politique équitable qui avait été mal communiquée ;

attendu que le premier ministre ne s'est toujours pas engagé sans équivoque à exclure les actifs des personnes âgées de l'évaluation des besoins financiers ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à instaurer pour le reste de son mandat un moratoire sur la politique visant à enlever aux personnes âgées leurs actifs

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à collaborer avec tous les groupes et associations de personnes âgées lorsqu'il est question d'examiner des politiques qui ont une incidence sur les soins aux personnes âgées.

M. Higgs donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 10 décembre 2015, appuyé par M. Jeff Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que les modifications de l'impôt sur le revenu proposées par le gouvernement fédéral, conjuguées aux dernières augmentations apportées à l'impôt sur le revenu par le gouvernement provincial, feront en sorte que le Nouveau-Brunswick ait les taux d'impôt sur le revenu les plus élevés du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial envisage d'augmenter la TVH au Nouveau-Brunswick pour la porter à 15 %, ce qui équivaldrait au taux de taxe de vente le plus élevé du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial a déjà augmenté les droits exigés pour une multitude de permis, de services et d'immatriculations ;

attendu que l'effet combiné des taux d'impôt sur le revenu et de taxe de vente les plus élevés du Canada ainsi que des droits accrus rendra le Nouveau-Brunswick peu concurrentiel pour attirer des professionnels tels que des médecins et des entrepreneurs ;

attendu que le gouvernement provincial précédent avait déjà corrigé les écarts au chapitre des recettes afin de réduire le déficit et qu'il remédiait au réel problème de maîtrise des dépenses ;

attendu que les récentes options au titre de la révision stratégique des programmes visent surtout l'augmentation des taxes et impôts plutôt que la suppression du gaspillage gouvernemental ;

attendu que le ministre des Finances a déclaré qu'il envisage de réduire les taux provinciaux d'impôt sur le revenu qui ont récemment été augmentés en vue de restaurer la compétitivité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à appliquer l'abattement d'impôt sur le revenu sur le taux fédéral d'impôt proposé pour les personnes dont le revenu excède 200 000 \$ afin de maintenir à 29 % le taux fédéral d'imposition sur le revenu de ces particuliers

et que le gouvernement du Nouveau-Brunswick refuse toute autre augmentation des droits ou des taux provinciaux d'impôt ou de taxe, puis que le gouvernement du Nouveau-Brunswick concentre ses efforts de production de recettes sur l'activité économique accrue du secteur privé de la province.

M. Urquhart donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 10 décembre 2015, appuyé par M. B. Macdonald, il proposera ce qui suit :

attendu que le barrage et la centrale de Mactaquac atteindront la fin de leur vie utile en 2030, selon les attentes ;

attendu qu'Énergie NB demande à la population de fournir un apport sur trois possibilités pour l'avenir de l'installation essentielle, à savoir un barrage avec une nouvelle centrale, un barrage sans centrale ou aucun barrage ;

attendu que les deuxième et troisième possibilités, qui nécessitent le démantèlement de la centrale ou le rétablissement du débit naturel du fleuve Saint-Jean, n'apportent aucun avantage économique continu à la province;

attendu que la première possibilité vise le maintien d'un barrage et d'une centrale, ce qui permettra aux gens de continuer à profiter du réservoir et créera en outre des perspectives économiques et des emplois grâce à la production d'énergie à utiliser ou à vendre par la population du Nouveau-Brunswick;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée appuie la première possibilité proposée par Énergie NB, à savoir le maintien du barrage et l'installation d'une nouvelle centrale à l'emplacement actuel à Mactaquac, ou à proximité.

M^{me} Dubé donne avis de motion 4 portant que, le jeudi 10 décembre 2015, appuyée par M^{me} Wilson, elle proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement ne cesse de s'attaquer aux régions rurales du Nouveau-Brunswick en réduisant ou en supprimant les services fournis à des régions déjà défavorisées sur le plan de l'éloignement, des possibilités d'emploi et de l'accès au gouvernement;

attendu que les attaques contre les régions rurales comprennent la fermeture d'écoles, de bureaux de Services Nouveau-Brunswick, de services de bibliothèque et de palais de justice;

attendu qu'une régie de la santé a en outre annoncé qu'elle prévoit réduire de près de 20 % le nombre de lits d'hôpital dans son réseau;

attendu qu'une régie de la santé a aussi soulevé la possibilité de transformer les hôpitaux ruraux en centres de soins aux personnes âgées;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur mettait en oeuvre un plan visant à réaliser des gains d'efficience dans le système de soins de santé sans aucune réduction du nombre de lits d'hôpital;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que la réduction du nombre de points de service est nécessaire ou qu'elle améliorera les services aux gens du Nouveau-Brunswick;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée n'appuie pas le plan de réduction du nombre de lits d'hôpital

et que le gouvernement soit exhorté à mener des consultations publiques auprès des collectivités que toucheront les fermetures proposées de points de service pour essayer de réaliser des gains d'efficacité sans réduire les services, surtout dans les régions rurales.

Il est unanimement convenu de revenir à la présentation d'invités.

L'hon. M. Fraser donne avis portant que, le vendredi 4 décembre 2015, la deuxième lecture des projets de loi 2, 3 et 4 sera appelée.

Sur l'autorisation de la Chambre, l'hon. M. Fraser, appuyé par M^{me} Dubé, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi soit le suivant :

le vendredi, de 9 h à 14 h ;

que cet ordre spécial demeure en vigueur pour le reste de la deuxième session de la 58^e législature. (Motion 5.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. LePage offre ses condoléances à la famille de feu Joseph Alfred Roussel, député libéral provincial du comté de Restigouche de 1970 à 1974 et de Restigouche-Ouest de 1974 à 1982.

La séance est levée à 11 h 52.

Jour de séance 3

le jeudi 3 décembre 2015

10 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} LeBlanc, appuyée par M. Harvey, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 1^{er} décembre 2015

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Il est ajourné sur la motion de M. Coon.

La séance est levée à 11 h 21.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de l'Agence de gestion des véhicules pour 2014-2015	(1 ^{er} décembre 2015) ;
rapport annuel du Cabinet du procureur général pour 2014-2015	(1 ^{er} décembre 2015) ;
rapport annuel du Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée pour 2013	(1 ^{er} décembre 2015) ;

rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour 2014-2015	(1 ^{er} décembre 2015) ;
rapport annuel du ministère de la Justice pour 2014-2015	(1 ^{er} décembre 2015) ;
rapport annuel du ministère des Finances pour 2014-2015	(1 ^{er} décembre 2015) ;
rapport annuel du ministère des Ressources naturelles pour 2014-2015	(1 ^{er} décembre 2015) ;
rapport annuel du ministère du Développement social pour 2014-2015	(1 ^{er} décembre 2015).

Jour de séance 4

le vendredi 4 décembre 2015

9 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Horsman :

- 6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* ;
- 7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire* ;

par l'hon. M. Doucet :

- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*.

M. Stewart donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 10 décembre 2015, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada ;

attendu que l'accès à la formation en langue seconde est limité ou inexistant dans de nombreuses collectivités dans la province, ce qui entrave la compréhension mutuelle et l'accès aux possibilités ;

attendu que l'accès aux programmes d'immersion en français est limité ou inexistant dans de nombreuses écoles dans la province ;

attendu qu'un manque d'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde peut influencer sur la capacité du gouvernement à continuer de fournir à la population des services de haute qualité dans les deux langues officielles ;

attendu qu'il existe ailleurs des pratiques exemplaires ainsi que de nouvelles technologies qu'il serait possible d'explorer afin de combler l'écart au chapitre de l'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à examiner la question de l'éducation et de la formation en langue seconde et de présenter à l'Assemblée un plan visant à améliorer les possibilités pour les gens du Nouveau-Brunswick d'améliorer leur capacité de communiquer dans les deux langues officielles.

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, donne avis portant que, le mardi 8 décembre 2015, la deuxième lecture des projets de loi 6, 7 et 8 sera appelée.

L'hon. M. Fraser annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} LeBlanc, appuyée par M. Harvey, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 1^{er} décembre 2015

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h 10.

Jour de séance 5

le mardi 8 décembre 2015

13 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui du projet de loi 15, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, qui a été déposé au cours de la session précédente. (Pétition 1.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M^{me} Lynch :

9, *Loi concernant le droit au travail*.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} LeBlanc, appuyée par M. Harvey, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 1^{er} décembre 2015

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

projet de modification des droits d'enregistre-
ment foncier, d'enregistrement des biens
personnels et d'enregistrement des
statistiques de l'état civil (*Loi sur
les droits à percevoir*)

(3 décembre 2015).

Jour de séance 6

le mercredi 9 décembre 2015

10 h

Prière.

L'hon. M. Horsman (Fredericton-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à offrir une couverture médicale complète à l'égard des coûts de remplacement et d'entretien de prothèse oculaire ou à adapter un système de frais de participation qui n'est pas discriminatoire à l'encontre de l'âge ou de la situation financière. (Pétition 2.)

M. Bernard LeBlanc donne avis de motion 7 portant que, le mardi 15 décembre 2015, appuyé par M. Bourque, il proposera ce qui suit :

attendu que le rapport annuel de 2015, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 13 février 2015, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2014 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date :

Loi sur la conversion au système métrique, L.N.-B. 1977, c.M-11.1, articles 13, 15 et 25 de l'annexe A ;

Loi sur les prestations de pension, L.N.-B. 1987, c.P-5.1, article 2 ;

Loi sur la protection et l'aménagement du territoire agricole, L.N.-B. 1996, c.A-5.11, alinéa 8c) et articles 10, 21 et 22 ;

Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire, L.N.-B. 2001, c.29, articles 1 et 5 et alinéa 2b) ;

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2015, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation ;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 10 décembre 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 1, 2 et 3.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 2, 3, 4, 6, 7 et 8 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 7 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} LeBlanc, appuyée par M. Harvey, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 1^{er} décembre 2015

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le vice-président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris assume la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc reprend la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 14.

Jour de séance 7

le jeudi 10 décembre 2015

10 h

Prière.

Après les questions orales, le président de la Chambre demande que M. Fitch retire l'expression « raconté des histoires » employée à l'endroit d'un ministre. Le député obtempère.

M^{me} Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 3.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Coon :
10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation.*

L'hon. M. Melanson donne avis de motion 8 portant que, le jeudi 17 décembre 2015, appuyé par le premier ministre, il proposera que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne aujourd'hui le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} LeBlanc, appuyée par M. Harvey, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 1^{er} décembre 2015

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Albert, au nom du premier ministre.

Conformément à l'avis de motion 1, M. Steeves, appuyé par M^{me} Shephard, propose ce qui suit :

attendu que, dans la campagne électorale du gouvernement actuel, il n'était pas question d'enlever aux personnes âgées leurs actifs ;

attendu que le premier ministre est réputé avoir promis, durant une réunion préélectorale de la Coalition for Seniors and Nursing Home Residents' Rights, qu'il n'enlèverait pas aux personnes âgées leurs actifs ;

attendu que le gouvernement a effectivement présenté au printemps dernier une politique visant à enlever aux personnes âgées leurs actifs ;

attendu que le premier ministre a depuis réexaminé la question et a seulement dit que son gouvernement balayait de la table la politique pour l'instant ;

attendu que la ministre du Développement social a dit que la décision d'enlever aux personnes âgées leurs actifs était une politique équitable qui avait été mal communiquée ;

attendu que le premier ministre ne s'est toujours pas engagé sans équivoque à exclure les actifs des personnes âgées de l'évaluation des besoins financiers ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à instaurer pour le reste de son mandat un moratoire sur la politique visant à enlever aux personnes âgées leurs actifs

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à collaborer avec tous les groupes et associations de personnes âgées lorsqu'il est question d'examiner des politiques qui ont une incidence sur les soins aux personnes âgées.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 1, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 2, M. Higgs, appuyé par M. Jeff Carr, propose ce qui suit :

attendu que les modifications de l'impôt sur le revenu proposées par le gouvernement fédéral, conjuguées aux dernières augmentations apportées à l'impôt sur le revenu par le gouvernement provincial, feront en sorte que le Nouveau-Brunswick ait les taux d'impôt sur le revenu les plus élevés du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial envisage d'augmenter la TVH au Nouveau-Brunswick pour la porter à 15 %, ce qui équivaldrait au taux de taxe de vente le plus élevé du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial a déjà augmenté les droits exigés pour une multitude de permis, de services et d'immatriculations ;

attendu que l'effet combiné des taux d'impôt sur le revenu et de taxe de vente les plus élevés du Canada ainsi que des droits accrus rendra le Nouveau-Brunswick peu concurrentiel pour attirer des professionnels tels que des médecins et des entrepreneurs ;

attendu que le gouvernement provincial précédent avait déjà corrigé les écarts au chapitre des recettes afin de réduire le déficit et qu'il remédiait au réel problème de maîtrise des dépenses ;

attendu que les récentes options au titre de la révision stratégique des programmes visent surtout l'augmentation des taxes et impôts plutôt que la suppression du gaspillage gouvernemental ;

attendu que le ministre des Finances a déclaré qu'il envisage de réduire les taux provinciaux d'impôt sur le revenu qui ont récemment été augmentés en vue de restaurer la compétitivité;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à appliquer l'abattement d'impôt sur le revenu sur le taux fédéral d'impôt proposé pour les personnes dont le revenu excède 200 000 \$ afin de maintenir à 29 % le taux fédéral d'imposition sur le revenu de ces particuliers

et que le gouvernement du Nouveau-Brunswick refuse toute autre augmentation des droits ou des taux provinciaux d'impôt ou de taxe, puis que le gouvernement du Nouveau-Brunswick concentre ses efforts de production de recettes sur l'activité économique accrue du secteur privé de la province.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 13.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère des Ressources humaines pour 2014-2015	(9 décembre 2015) ;
rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones pour 2014-2015	(9 décembre 2015).

Jour de séance 8

le vendredi 11 décembre 2015

9 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} LeBlanc, appuyée par M. Harvey, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 1^{er} décembre 2015

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit et se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée sans amendement.

Sur la motion du premier ministre, appuyé par l'hon. M. Melanson, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président de la Chambre y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que le premier ministre, M^{me} LeBlanc et M. Harvey forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

La séance est levée à 9 h 40.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour 2014-2015	(10 décembre 2015) ;
rapport annuel du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture pour 2014-2015	(10 décembre 2015).

Jour de séance 9

le mardi 15 décembre 2015

13 h

Prière.

M^{me} Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 4.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir D^{re} Eilish Cleary dans ses fonctions de médecin-hygiéniste en chef. (Pétition 5.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Boudreau :

11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* ;

par l'hon. M. Melanson :

12, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne* ;

par M. Coon :

13, *Loi modifiant la Loi sur la passation des marchés publics*.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis portant que, le mercredi 16 décembre 2015, la deuxième lecture des projets de loi 11 et 12 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie aujourd'hui la motion 7.

Conformément à l'avis de motion 7, M. Bernard LeBlanc, appuyé par M. Bourque, propose ce qui suit :

attendu que le rapport annuel de 2015, *Loi sur l'abrogation des lois*, déposé à l'Assemblée législative le 13 février 2015, énumère les lois suivantes d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions qui doivent entrer en vigueur par proclamation et qui ont été sanctionnées au moins neuf ans avant le 31 décembre 2014 et n'étaient pas entrées en vigueur à cette date :

Loi sur la conversion au système métrique, L.N.-B. 1977, c.M-11.1, articles 13, 15 et 25 de l'annexe A;

Loi sur les prestations de pension, L.N.-B. 1987, c.P-5.1, article 2;

Loi sur la protection et l'aménagement du territoire agricole, L.N.-B. 1996, c.A-5.11, alinéa 8c) et articles 10, 21 et 22;

Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire, L.N.-B. 2001, c.29, articles 1 et 5 et alinéa 2b);

attendu que, puisque les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions figurent dans le rapport annuel, elles seront abrogées le 31 décembre 2015, conformément à l'article 2 de la *Loi sur l'abrogation des lois*, sauf si l'Assemblée législative adopte une résolution faisant opposition à leur abrogation;

qu'il soit à ces causes résolu que les lois d'intérêt public de la Législature ou leurs dispositions énumérées dans la présente résolution ne soient pas abrogées.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 7, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 14 h 40.

Jour de séance 10

le mercredi 16 décembre 2015

10 h

Prière.

Après les questions orales, M. Albert invoque le Règlement; il soutient que M. Fitch a employé l'expression « inexactes ». M^{me} Dubé invoque ensuite le Règlement; elle soutient que l'hon. M. Melanson a employé l'expression « ne sont pas factuelles ». Le président statue que les deux rappels ne sont pas bien fondés, puisque les expressions employées se rapportaient à un différend quant aux faits et ne visaient pas à mettre en doute l'honnêteté d'autres parlementaires.

M^{me} Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 6.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 16 décembre 2015

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit le 15 décembre 2015 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick*;
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*;
- 6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*;
- 7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire*;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M. Coon :
14, *Loi sur la participation aux affaires publiques.*

L'hon. M. Melanson donne avis de motion 9 portant que, le mardi 2 février 2016, appuyé par le premier ministre, il proposera que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 17 décembre 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 2, 3 et 4.

Sur la motion de M. Albert, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 18 décembre 2015, s'ajourne au mardi 2 février 2016 à 13 h, sauf que, si le président, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 11 et 12 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 11 h 50.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, volume 2 (information supplémentaire)	(14 décembre 2015) ;
<i>Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2014-2015</i>	(14 décembre 2015) ;
<i>Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2014-2015</i>	(14 décembre 2015) ;
rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour 2014-2015	(15 décembre 2015) ;
rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume III, 2015 (audit financier)	(15 décembre 2015) ;
rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick, volume IV, 2015 (audit de performance)	(15 décembre 2015).

Jour de séance 11

le jeudi 17 décembre 2015

10 h

Prière.

M. Fitch accueille à la Chambre M. Mike Olscamp, ancien député progressiste-conservateur provincial de Tantramar (2006-2014), et M^{me} Carolle de Ste. Croix, ancienne députée libérale provinciale de Dalhousie—Restigouche-Est (1995-1999).

Pendant les déclarations de députés, le président de la Chambre rappelle M. Fairgrieve à l'ordre pour avoir prétendu que le premier ministre a induit en erreur les gens du Nouveau-Brunswick.

M^{me} Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 7.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition visant l'interdiction de l'épandage d'herbicides sur les forêts dans les limites de Kedgwick. (Pétition 8.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Gallant :

15, *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation* ;

par l'hon. M. Horsman :

16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*.

L'hon. M. Melanson, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 17 décembre 2015

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget de capital pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 ainsi que le volume I du budget supplémentaire pour 2014-2015, qui comportent les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par

ailleurs, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Jocelyne Roy Vienneau

Conformément à l'avis de motion 8, l'hon. M. Melanson, appuyé par le premier ministre, propose que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Melanson prononce le discours du budget de capital pour 2016-2017.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M^{me} Harris.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M^{me} Harris, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La présidente du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M^{me} Harris, appuyée par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Albert demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis portant que, le vendredi 18 décembre 2015, la deuxième lecture des projets de loi 15 et 16 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la séance soit suspendue jusqu'à 14 h 30, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles* ;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick* ;
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;
- 6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs* ;
- 7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire* ;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La séance, suspendue à 11 h 50, reprend à 14 h 30. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat ajourné reprend sur la motion 2 proposée par M. Higgs, appuyé par M. Jeff Carr, dont voici le texte :

attendu que les modifications de l'impôt sur le revenu proposées par le gouvernement fédéral, conjuguées aux dernières augmentations apportées à l'impôt sur le revenu par le gouvernement provincial, feront en sorte que le Nouveau-Brunswick ait les taux d'impôt sur le revenu les plus élevés du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial envisage d'augmenter la TVH au Nouveau-Brunswick pour la porter à 15 %, ce qui équivaldrait au taux de taxe de vente le plus élevé du Canada ;

attendu que le gouvernement provincial a déjà augmenté les droits exigés pour une multitude de permis, de services et d'immatriculations ;

attendu que l'effet combiné des taux d'impôt sur le revenu et de taxe de vente les plus élevés du Canada ainsi que des droits accrus rendra le Nouveau-Brunswick peu concurrentiel pour attirer des professionnels tels que des médecins et des entrepreneurs ;

attendu que le gouvernement provincial précédent avait déjà corrigé les écarts au chapitre des recettes afin de réduire le déficit et qu'il remédiait au réel problème de maîtrise des dépenses ;

attendu que les récentes options au titre de la révision stratégique des programmes visent surtout l'augmentation des taxes et impôts plutôt que la suppression du gaspillage gouvernemental ;

attendu que le ministre des Finances a déclaré qu'il envisage de réduire les taux provinciaux d'impôt sur le revenu qui ont récemment été augmentés en vue de restaurer la compétitivité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à appliquer l'abattement d'impôt sur le revenu sur le taux fédéral d'impôt proposé pour les personnes dont le revenu excède 200 000 \$ afin de maintenir à 29 % le taux fédéral d'imposition sur le revenu de ces particuliers

et que le gouvernement du Nouveau-Brunswick refuse toute autre augmentation des droits ou des taux provinciaux d'impôt ou de taxe, puis que le gouvernement du Nouveau-Brunswick concentre ses efforts de production de recettes sur l'activité économique accrue du secteur privé de la province.

Le débat se termine. La motion 2, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 3, M. Urquhart, appuyé par M. B. Macdonald, propose ce qui suit :

attendu que le barrage et la centrale de Mactaquac atteindront la fin de leur vie utile en 2030, selon les attentes ;

attendu qu'Énergie NB demande à la population de fournir un apport sur trois possibilités pour l'avenir de l'installation essentielle, à savoir un barrage avec une nouvelle centrale, un barrage sans centrale ou aucun barrage ;

attendu que les deuxième et troisième possibilités, qui nécessitent le démantèlement de la centrale ou le rétablissement du débit naturel du fleuve Saint-Jean, n'apportent aucun avantage économique continu à la province ;

attendu que la première possibilité vise le maintien d'un barrage et d'une centrale, ce qui permettra aux gens de continuer à profiter du réservoir et créera en outre des perspectives économiques et des emplois grâce à la production d'énergie à utiliser ou à vendre par la population du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée appuie la première possibilité proposée par Énergie NB, à savoir le maintien du barrage et l'installation d'une nouvelle centrale à l'emplacement actuel à Mactaquac, ou à proximité.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris assume la suppléance à la présidence.

Le débat se termine. La motion 3, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 4, M^{me} Dubé, appuyée par M^{me} Wilson, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement ne cesse de s'attaquer aux régions rurales du Nouveau-Brunswick en réduisant ou en supprimant les services fournis à des régions déjà défavorisées sur le plan de l'éloignement, des possibilités d'emploi et de l'accès au gouvernement;

attendu que les attaques contre les régions rurales comprennent la fermeture d'écoles, de bureaux de Services Nouveau-Brunswick, de services de bibliothèque et de palais de justice ;

attendu qu'une régie de la santé a en outre annoncé qu'elle prévoit réduire de près de 20 % le nombre de lits d'hôpital dans son réseau ;

attendu qu'une régie de la santé a aussi soulevé la possibilité de transformer les hôpitaux ruraux en centres de soins aux personnes âgées ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur mettait en oeuvre un plan visant à réaliser des gains d'efficience dans le système de soins de santé sans aucune réduction du nombre de lits d'hôpital ;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que la réduction du nombre de points de service est nécessaire ou qu'elle améliorera les services aux gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée n'appuie pas le plan de réduction du nombre de lits d'hôpital

et que le gouvernement soit exhorté à mener des consultations publiques auprès des collectivités que toucheront les fermetures

proposées de points de service pour essayer de réaliser des gains d'efficacité sans réduire les services, surtout dans les régions rurales.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 12

le vendredi 18 décembre 2015

9 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Bernard LeBlanc :

17, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Fitch donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 24 décembre 2015, appuyé par M. Higgs, il proposera ce qui suit :

attendu que, afin de remédier à ses problèmes continus de déficit financier, le gouvernement a dressé une liste d'options qui compromettra gravement les services publics ainsi que l'économie de la province ;

attendu que le gouvernement a demandé continuellement à l'opposition officielle de bien vouloir lui fournir d'autres idées et suggestions de gains d'efficacité pour aider à équilibrer ses comptes financiers ;

attendu que le problème actuel de déficit a été créé en grande partie par des promesses électorales superflues ;

attendu que le gouvernement actuel continue à aggraver la situation au moyen de décisions inopportunes concernant les politiques, comme celles qui ont créé une marge fiscale pour le gouvernement fédéral et dissuadé des investisseurs potentiels dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles ;

qu'il soit résolu que le gouvernement étudie la liste exhaustive des options, y compris le report des promesses superflues en matière de dépenses et la mise en oeuvre de politiques fiscales équitables, afin d'éliminer le déficit en vue du prochain budget provincial.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports et de l'Infrastructure, de celui de la Santé et de celui de

l'Éducation et du Développement de la petite enfance, après quoi la deuxième lecture du projet de loi 16 sera appelée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M^{me} Harris.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M^{me} Harris, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 16 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 11 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 3

(17 décembre 2015).

Jour de séance 13

le mardi 2 février 2016

13 h

Prière.

L'hon. M. Melanson, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 2 février 2016

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2017, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Jocelyne Roy Vienneau

L'hon. M. Melanson dépose sur le bureau de la Chambre les documents suivants : *Perspectives économiques 2016-2017* et *Budget 2016-2017*, *Fondements pour notre avenir : Investir dans les priorités du Nouveau-Brunswick. Emplois. Éducation. Santé.*

Sur la motion de l'hon. M. Melanson, appuyé par le premier ministre, il est résolu que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 9, l'hon. M. Melanson, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. M. Melanson prononce le discours du budget.

Sur la motion de M. Higgs, le débat est ajourné.

Le président de la Chambre, sur la demande de M. Albert, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de M. Albert, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 14 h 30.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

ministère de la Santé, 2014-2015	(22 décembre 2015) ;
ministère de l'Énergie et des Mines, 2014-2015	(5 janvier 2016) ;
contrôleur du financement politique, 2013	(21 janvier 2016) ;

Autre rapport

Rapport du directeur général des élections :
Élection partielle, Carleton, le 5 octobre 2015 (8 janvier 2016) ;

Pétitions

réponse à la pétition 2	(4 janvier 2016) ;
réponses aux pétitions 1, 4, 6 et 7	(6 janvier 2016) ;
réponse à la pétition 5	(14 janvier 2016) ;
réponse à la pétition 8	(27 janvier 2016).

Jour de séance 14

le mercredi 3 février 2016

10 h

Prière.

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à offrir du financement aux personnes à faible revenu ayant une perte d'audition, comme il le fait pour les personnes âgées ayant une perte d'audition qui vivent dans un foyer de soins. (Pétition 9.)

M. Harvey (Carleton-Victoria) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Plaster Rock et des environs, qui exhortent le gouvernement à fournir des services d'ambulance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. (Pétition 10.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Melanson :
18, *Loi concernant des mesures fiscales* ;

par l'hon. M. Horsman :
19, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;

par l'hon. M. Rousselle, c.r. :
20, *Loi modifiant la Loi sur la révision des lois*.

M^{me} Dubé donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 11 février 2016, appuyée par M^{me} Wilson, elle proposera ce qui suit :

attendu que, depuis les années 90, tous les gouvernements du Nouveau-Brunswick ont mis en place des programmes et des initiatives pour aider à la création d'emplois et soutenir le développement économique du nord et des régions rurales de notre province ;

attendu que le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick s'est engagé durant les élections de 2014 d'accorder la priorité au développement économique et à la création d'emplois dans le nord et les régions rurales de la province ;

attendu que, depuis l'élection du gouvernement Gallant, très peu d'initiatives de projets de développement économique et de création d'emplois ont été initiées ou mises de l'avant par le gouvernement pour le nord et les régions rurales de la province ;

attendu que le taux moyen de chômage dans le nord du Nouveau-Brunswick est actuellement le double de celui de la province ;

attendu que le nord et les régions rurales du Nouveau-Brunswick représentent un potentiel énorme pour le développement économique et la création d'emplois pour notre province ;

attendu que, après plus de 16 mois à la direction de la province du Nouveau-Brunswick, le gouvernement Gallant ne semble avoir ni plan ni vision pour le développement économique du nord et des régions rurales de notre province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative presse le gouvernement à mettre en place, en collaboration avec les différents intervenants du monde économique et politique, un plan d'action réel de création d'emplois et de développement économique pour le nord et les régions rurales de notre province pour le printemps 2016.

M^{me} Shephard donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 11 février 2016, appuyée par M. Steeves, elle proposera ce qui suit :

attendu que les enfants méritent d'avoir la possibilité de grandir dans un foyer chaleureux et stable où ils jouissent d'un soutien ;

attendu que le cadre actuel de protection de l'enfance favorise les privilèges parentaux plutôt que la sécurité mentale et physique de l'enfant ;

attendu qu'une mesure législative renfermant de nouvelles dispositions quant à la parenté qui auraient pour effet d'aider à remédier à ce manque d'équilibre a été approuvée par l'Assemblée législative il y a cinq ans mais n'a pas été proclamée dans son intégralité ;

attendu que d'autres mesures pourraient aussi être prises qui accorderaient la priorité aux besoins des enfants, tout en appuyant le pouvoir de prise de décision de nos travailleurs sociaux dévoués ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel à proclamer tous les articles de la *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* de mars 2010

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réviser le cadre de protection de l'enfance afin que les besoins des enfants aient priorité sur les privilèges parentaux.

M. Holder donne avis de motion 13 portant que, le jeudi 11 février 2016, appuyé par M. Wetmore, il proposera ce qui suit :

attendu que les universités du Nouveau-Brunswick font l'envie du monde entier ;

attendu que, dans la campagne électorale du gouvernement, il n'était pas question des changements proposés qui sont mentionnés dans le document intitulé *Des choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche*, lesquels visent notamment à déterminer qui peut être diplômé de quel programme, à changer la formule de financement et à modifier les modèles de gouvernance ;

attendu que le gouvernement n'a pas donné suite à bon nombre de ses engagements électoraux, comme celui visant à donner aux universités des prévisions de financement sur quatre ans ;

attendu que, pour réussir et prendre de l'expansion dans un contexte où il faut être de plus en plus concurrentiel pour attirer des étudiants, les universités ont besoin que le gouvernement les appuie et leur fasse confiance au lieu de tenir des réunions secrètes sur invitation seulement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement à commencer à appuyer nos universités indépendantes, leur excellent conseil d'administration et, surtout, nos étudiants

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener des consultations ouvertes et transparentes semblables à celles qui ont été menées en 2009 relativement au plan de réduction de la pauvreté dans le but de se pencher sur l'avenir de nos universités.

M. Jeff Carr donne avis de motion 14 portant que, le jeudi 11 février 2016, appuyé par M. Northrup, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a dit à maintes reprises que sa priorité était de créer des emplois, de stimuler l'économie et de faire du Nouveau-Brunswick un meilleur endroit où élever une famille et qu'il a échoué concernant les trois éléments ;

attendu que le gouvernement a promis dans sa plateforme électorale de 2014 qu'il n'augmenterait pas les droits ni les taxes applicables aux petites entreprises ;

attendu que les changements apportés au *Règlement du Nouveau-Brunswick 2015-62* pris en vertu de la *Loi sur la taxe de vente*

harmonisée ont causé des pertes de revenus aux estimateurs et à de petites entreprises du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que ces changements sont nécessaires ni qu'ils amélioreront les services pour la population du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, lorsqu'il est question d'attribuer une valeur pécuniaire aux véhicules, la valeur des automobiles selon le *Red Book* ne tient pas compte du climat rude ni des conditions routières du Nouveau-Brunswick, ni de la question de savoir si le véhicule a été impliqué dans une collision ou un accident ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à annuler les changements apportés au *Règlement du Nouveau-Brunswick 2015-62* afin de permettre aux estimateurs qualifiés et aux concessionnaires d'automobiles de retourner au travail.

M. Albert donne avis portant que, le jeudi 4 février 2016, la deuxième lecture des projets de loi 18, 19 et 20 sera appelée.

Sur la motion de M. Albert, appuyé par M^{me} Dubé, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au jeudi 4 février 2016, à 11 h, et que, ce jour-là, au besoin, elle continue de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

La séance est levée à 11 h 26.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel sur les droits, ministère
des Finances, janvier 2016

(2 février 2016).

Jour de séance 15

le jeudi 4 février 2016

11 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 9, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de M. Coon.

La séance est levée à 11 h 40.

Jour de séance 16

le vendredi 5 février 2016

9 h

Prière.

Après les questions orales, M. Holder invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Fraser a cité un document en répondant à une question et qu'il devrait donc déposer le document sur le bureau de la Chambre. Le président de la Chambre statue que le dépôt du document est laissé à l'appréciation du ministre, puisque ce dépôt pourrait aller à l'encontre de l'intérêt public.

L'hon. M. Horsman dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Le bureau du coroner en chef : Rapport annuel 2013*.

M. Bernard LeBlanc (Memramcook-Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à modifier le programme de gestion du chevreuil afin que la chasse au cerf de Virginie dans la zone 25 cesse pendant trois ans et que, à sa reprise, il soit permis d'abattre un mâle pour une femelle. (Pétition 11.)

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Crawford Lake, qui appuient l'éloignement d'une section du chemin Shepody du lac et des résidences. (Pétition 12.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Horsman :
21, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*.

M. Coon donne avis de motion 15 portant que, le jeudi 11 février 2016, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que les députés provinciaux sont les représentants élus des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est important que la population comprenne bien les fonctions et responsabilités des députés provinciaux ;

attendu qu'il serait utile pour les députés de disposer de lignes directrices qui les aideraient dans l'exercice de leurs fonctions ;

attendu que l'efficacité des députés provinciaux et leur reddition de comptes aux gens du Nouveau-Brunswick peuvent être améliorées si

l'Assemblée législative formule un énoncé officiel des principales fonctions et responsabilités de ces députés ;

attendu que, dans son rapport déposé à l'Assemblée législative le 3 avril 2003, le Comité d'administration de l'Assemblée législative a recommandé l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que le Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée envisage d'adopter un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion 9, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

M. B. Macdonald invoque le Règlement ; il soutient que l'appareil électronique d'un parlementaire est audible et perturbe le débat. La présidente suppléante de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé et demande que l'appareil soit retiré de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

M. Fairgrieve offre ses condoléances à la famille de feu Doug Moore, député progressiste-conservateur provincial de Victoria-Tobique de 1976 à 1987.

La séance est levée à 14 h 10.

Jour de séance 17

le mardi 9 février 2016

13 h

Prière.

Après les questions orales, le président de la Chambre avertit les parlementaires que l'expression « dépenser comme un marin ivre » est non parlementaire.

M. Bertrand LeBlanc (Kent-Nord) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'acquisition, par l'hôpital de Sainte-Anne-de-Kent, d'un dialyseur pour les patients souffrant de problèmes rénaux. (Pétition 13.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le deuxième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 9 février 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son deuxième rapport.

Le comité se réunit le 9 février 2016 et étudie le projet de loi suivant, qu'il approuve sans amendement :

11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé.*

Le comité étudie aussi le projet de loi suivant, qu'il approuve avec certains amendements :

16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Fitch donne avis de motion 16 portant que, le jeudi 18 février 2016, appuyé par M. Stewart, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick traverse une période d'incertitude économique, de faible croissance des salaires et de taux élevés de chômage ;

attendu qu'un certain nombre de projets importants liés à la mise en valeur des ressources naturelles ont été suspendus, retardés ou annulés au cours des 16 derniers mois ;

attendu qu'il est essentiel de signaler clairement que le Nouveau-Brunswick appuie les projets sécuritaires et durables dans le secteur des ressources naturelles ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée :

a) reconnaisse l'importance du secteur énergétique pour l'économie canadienne et appuie son développement écologiquement durable ;

b) convienne que les oléoducs constituent le mode de transport le plus sécuritaire du pétrole ;

c) reconnaisse que la majorité des gens du Nouveau-Brunswick veulent que le projet d'Oléoduc Énergie Est démarre le plus tôt possible ;

d) demande au premier ministre du Canada d'exprimer publiquement son appui à l'égard du projet et de garantir que son Cabinet et lui approuveront le projet si celui-ci reçoit l'approbation de l'Office national de l'énergie.

M. Urquhart donne avis de motion 17 portant que, le jeudi 18 février 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera ce qui suit :

attendu qu'il est possible de prévenir la maladie de Lyme ;

attendu que, selon la Canadian Lyme Disease Foundation, la maladie est très insuffisamment signalée au Canada ;

attendu que la maladie de Lyme peut être débilitante et provoquer des symptômes comme une fatigue extrême, des troubles cardiaques et du

système nerveux ainsi que des symptômes arthritiques, qui touchent la qualité de vie et la capacité de travail;

attendu qu'une conférence sur le cadre fédéral relatif à la maladie de Lyme aura lieu en mai 2016 et qu'y participeront notamment des ministres provinciaux et territoriaux de la Santé et d'autres intervenants;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, la maladie de Lyme reste souvent non diagnostiquée pendant un grand nombre de mois et même d'années avant d'être traitée;

attendu que des gens du Nouveau-Brunswick se rendent aux États-Unis d'Amérique afin de faire diagnostiquer et traiter la maladie de Lyme;

attendu que le Nouveau-Brunswick a besoin d'une meilleure sensibilisation du public au sujet des symptômes et du traitement de la maladie de Lyme;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel à collaborer avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires afin de mieux sensibiliser la population au sujet de la transmission et des symptômes de la maladie de Lyme

et que l'Assemblée législative demande au ministère de la Santé de collaborer aussi à la recherche de solutions afin d'actualiser les renseignements de santé publique sur la prévention et le dépistage de la maladie de Lyme, de protéger d'une suspension par le Collège des médecins et chirurgiens les professionnels de la santé qui choisissent de traiter la maladie de Lyme pendant plus de 30 jours, de recruter des professionnels de la santé spécialisés dans le dépistage et le traitement de la maladie de Lyme et de mettre en oeuvre un programme amélioré de perfectionnement des professionnels de la santé en matière de prévention, de traitement et de diagnostic de la maladie de Lyme et de sensibilisation à cet égard.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis portant que, le mercredi 10 février 2016, la deuxième lecture du projet de loi 21 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion 9, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 5.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission
des droits de la personne pour 2014-2015 (4 février 2016).

Jour de séance 18

le mercredi 10 février 2016

10 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre l'hon. Scott Brison, président du Conseil du Trésor et député fédéral de Kings—Hants, en Nouvelle-Écosse, l'hon. Lawrence MacAulay, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et député fédéral de Cardigan, à l'Île-du-Prince-Édouard, l'hon. Navdeep Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique et député fédéral de Missisauga—Malton, en Ontario, l'hon. H. Wade MacLauchlan, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, l'hon. Stephen McNeil, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, et l'hon. Dominic LeBlanc, leader du gouvernement à la Chambre des communes et député fédéral de Beauséjour, au Nouveau-Brunswick. MM. Fitch et Coon se joignent au premier ministre à cet égard.

Après les questions orales, le président de la Chambre rappelle aux parlementaires de respecter la Chambre et leurs pairs en ne fermant pas les portes de la Chambre de façon brusque.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de résidents d'Evelyn Grove Manor, qui exhortent le gouvernement à plafonner le loyer que paient les personnes âgées à faible revenu qui y habitent. (Pétition 14.)

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 11 février 2016, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 4, 10 et 11.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 21, 19 et 20 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* ;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 21 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur la révision des lois*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur la révision des lois*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion 9, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président suppléant est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 19

le jeudi 11 février 2016

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Doucet :

22, *Loi sur le Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer* ;

par l'hon. M. Melanson :

23, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*.

M. Albert donne avis que, en avril 2016, la deuxième lecture des projets de loi 22 et 23 sera appelée.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la sanction royale aujourd'hui, reprenne le débat ajourné sur le budget, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance le vendredi 12 février 2016, s'ajourne au mardi 29 mars 2016 à 13 h, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Fitch, appuyé par M^{me} Dubé, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion soit amendée par la substitution, à « 29 mars », de « 16 février ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Albert, conformément à l'article 69 du Règlement, propose la question préalable : « Que cette question soit maintenant mise aux voix. »

M^{me} Dubé invoque le Règlement; elle soutient que la proposition de la question préalable porte atteinte aux droits de la minorité.

Le président de la Chambre déclare que la motion originale dont la Chambre est saisie, qui ajournerait la Chambre à une date fixe, est une motion d'ajournement usuelle qui a déjà été proposée à maintes reprises à la Chambre. La motion est très précise, et le débat sur une telle motion d'ajournement devrait être de portée très étroite et strictement limité aux arguments invoqués tant en faveur que contre la date de séance proposée.

Le président signale que des représentants de l'opposition officielle, ainsi que le chef du tiers parti, ont déjà participé au débat sur le bien-fondé de la motion d'ajournement et exprimé leur opinion.

Le président de la Chambre statue que la question préalable peut être recevable dans de telles circonstances puisqu'elle ne contrevient pas au Règlement et ne porte pas atteinte aux droits de la minorité. Toutefois, le président ayant déterminé qu'aucun autre débat n'était nécessaire sur une motion d'une portée si limitée, la question préalable n'est pas mise aux voix; la question est plutôt proposée au sujet de l'amendement.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 17

M. Fitch
M^{me} Dubé
M. K. MacDonald
M. Higgs
M. Coon
M^{me} Lynch

M. B. Macdonald
M. Stewart
M^{me} Wilson
M. Flemming
M. Fairgrieve
M. Wetmore

M. Crossman
M. Keirstead
M. Steeves
M. Jeff Carr
M. Urquhart

CONTRE : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M ^{me} Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M ^{me} Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M ^{me} Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M ^{me} LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M ^{me} Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M ^{me} Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M ^{me} Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M ^{me} LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 17

M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Crossman
M ^{me} Dubé	M. Stewart	M. Keirstead
M. K. MacDonald	M ^{me} Wilson	M. Steeves
M. Higgs	M. Flemming	M. Jeff Carr
M. Coon	M. Fairgrieve	M. Urquhart
M ^{me} Lynch	M. Wetmore	

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulee plusieurs projets de

loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles*;
- 3, *Loi modifiant la Loi sur Services Nouveau-Brunswick*;
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*;
- 6, *Loi modifiant la Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*;
- 7, *Loi modifiant la Loi concernant les prêts sur salaire*;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux*;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*;
- 16, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance, suspendue à 12 h 20, reprend à 13 h 20.

Le débat ajourné reprend sur la motion 9, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Albert, au nom du premier ministre.

Le débat ajourné reprend sur la motion 4, proposée par M^{me} Dubé, appuyée par M^{me} Wilson, dont voici le texte :

attendu que le gouvernement ne cesse de s'attaquer aux régions rurales du Nouveau-Brunswick en réduisant ou en supprimant les services fournis à des régions déjà défavorisées sur le plan de l'éloignement, des possibilités d'emploi et de l'accès au gouvernement;

attendu que les attaques contre les régions rurales comprennent la fermeture d'écoles, de bureaux de Services Nouveau-Brunswick, de services de bibliothèque et de palais de justice ;

attendu qu'une régie de la santé a en outre annoncé qu'elle prévoit réduire de près de 20 % le nombre de lits d'hôpital dans son réseau ;

attendu qu'une régie de la santé a aussi soulevé la possibilité de transformer les hôpitaux ruraux en centres de soins aux personnes âgées ;

attendu que l'ancien gouvernement progressiste-conservateur mettait en oeuvre un plan visant à réaliser des gains d'efficience dans le système de soins de santé sans aucune réduction du nombre de lits d'hôpital ;

attendu que le gouvernement n'a fourni aucune preuve indiquant que la réduction du nombre de points de service est nécessaire ou qu'elle améliorera les services aux gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée n'appuie pas le plan de réduction du nombre de lits d'hôpital

et que le gouvernement soit exhorté à mener des consultations publiques auprès des collectivités que toucheront les fermetures proposées de points de service pour essayer de réaliser des gains d'efficience sans réduire les services, surtout dans les régions rurales.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

Le débat se termine. La motion 4, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 10, M. Fitch, appuyé par M. Higgs, propose ce qui suit :

attendu que, afin de remédier à ses problèmes continus de déficit financier, le gouvernement a dressé une liste d'options qui compromettra gravement les services publics ainsi que l'économie de la province ;

attendu que le gouvernement a demandé continuellement à l'opposition officielle de bien vouloir lui fournir d'autres idées et suggestions de gains d'efficience pour aider à équilibrer ses comptes financiers ;

attendu que le problème actuel de déficit a été créé en grande partie par des promesses électorales superflues ;

attendu que le gouvernement actuel continue à aggraver la situation au moyen de décisions inopportunes concernant les politiques, comme celles qui ont créé une marge fiscale pour le gouvernement fédéral et dissuadé des investisseurs potentiels dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles ;

qu'il soit résolu que le gouvernement étudie la liste exhaustive des options, y compris le report des promesses superflues en matière de dépenses et la mise en oeuvre de politiques fiscales équitables, afin d'éliminer le déficit en vue du prochain budget provincial.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 10, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 11, M^{me} Wilson, au nom de M^{me} Dubé, propose ce qui suit :

attendu que, depuis les années 90, tous les gouvernements du Nouveau-Brunswick ont mis en place des programmes et des initiatives pour aider à la création d'emplois et soutenir le développement économique du nord et des régions rurales de notre province ;

attendu que le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick s'est engagé durant les élections de 2014 d'accorder la priorité au développement économique et à la création d'emplois dans le nord et les régions rurales de la province ;

attendu que, depuis l'élection du gouvernement Gallant, très peu d'initiatives de projets de développement économique et de création d'emplois ont été initiées ou mises de l'avant par le gouvernement pour le nord et les régions rurales de la province ;

attendu que le taux moyen de chômage dans le nord du Nouveau-Brunswick est actuellement le double de celui de la province ;

attendu que le nord et les régions rurales du Nouveau-Brunswick représentent un potentiel énorme pour le développement économique et la création d'emplois pour notre province ;

attendu que, après plus de 16 mois à la direction de la province du Nouveau-Brunswick, le gouvernement Gallant ne semble avoir ni plan ni vision pour le développement économique du nord et des régions rurales de notre province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative presse le gouvernement à mettre en place, en collaboration avec les différents intervenants du monde économique et politique, un plan d'action réel de création d'emplois et de développement économique pour le nord et les régions rurales de notre province pour le printemps 2016.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 20

le vendredi 12 février 2016

9 h

Prière.

À l'appel des déclarations de députés, M. Wetmore prend la parole pour faire une déclaration. Le président de la Chambre déclare que les délibérations aujourd'hui ne porteront que sur la clôture du débat sur le budget et la procédure des subsides. M. Fitch soulève ensuite la question de privilège. Le président de la Chambre statue qu'il n'entendra aucune question de privilège le jour de la clôture du débat sur le budget.

Le débat ajourné reprend sur la motion 9, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M ^{me} Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M ^{me} Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M ^{me} Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M ^{me} LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 20

M. Holder	M ^{me} Lynch	M. Wetmore
M. Jody Carr	M. B. Macdonald	M. Crossman
M. Fitch	M. Stewart	M. Keirstead
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Steeves
M. Higgs	M ^{me} Wilson	M. Jeff Carr
M ^{me} Shephard	M. Flemming	M. Urquhart
M. Coon	M. Fairgrieve	

Sur la demande de M. Albert, le président de la Chambre revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme sur-le-champ en Comité des subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M^{me} Harris.

M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M ^{me} Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M ^{me} Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M. LePage
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. Coon
l'hon. M. Doherty	M ^{me} LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 19

M. Holder	M. B. Macdonald	M. Crossman
M. Jody Carr	M. Stewart	M. Keirstead
M. Fitch	M. Savoie	M. Steeves
M. K. MacDonald	M ^{me} Wilson	M. Jeff Carr
M. Higgs	M. Flemming	M. Urquhart
M ^{me} Shephard	M. Fairgrieve	
M ^{me} Lynch	M. Wetmore	

M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose que la présidente du comité quitte le fauteuil, fasse rapport de la résolution et demande à siéger de nouveau.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M. Landry	M ^{me} LeBlanc
l'hon. M. Melanson	l'hon. M ^{me} Rogers	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Gallant	l'hon. M. Fraser	M. Bourque
M. Albert	l'hon. M ^{me} Landry	M. Harvey
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Kenny	M. Guitard
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Rousselle	M. Roussel
l'hon. M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc	M. Ames
l'hon. M. Doherty	M. Chiasson	M. LePage

CONTRE : 20

M. Holder	M ^{me} Lynch	M. Wetmore
M. Jody Carr	M. B. Macdonald	M. Crossman
M. Fitch	M. Stewart	M. Keirstead
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Steeves
M. Higgs	M ^{me} Wilson	M. Jeff Carr
M ^{me} Shephard	M. Flemming	M. Urquhart
M. Coon	M. Fairgrieve	

Le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

M. Jody Carr invoque le Règlement ; il soutient que la présidente du Comité des subsides ne lui a pas permis de débattre les motions à l'étude. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, car il a examiné les délibérations, et les observations du député dépassaient la portée des motions à l'étude.

M^{me} Harris, présidente du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a abordé les travaux dont il a été saisi et a adopté la motion suivante :

que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

La présidente du comité rapporte aussi qu'il lui est enjoint de demander à siéger de nouveau.

M^{me} Harris, appuyée par le premier ministre, propose que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre et que celle-ci adhère à la résolution portant que les subsides soient accordés à Sa Majesté.

M. B. Macdonald intervient pour débattre de la motion à l'étude et proposer un amendement. Le président de la Chambre statue que, conformément à l'article 78.2 du Règlement, la motion ne peut faire l'objet ni d'un débat ni d'un amendement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Albert demande au président de la Chambre de revenir aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre et propose, appuyé par le premier ministre, que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de M. Albert, appuyé par le premier ministre, il est résolu que, conformément à l'article 109 du Règlement, le budget principal pour 2016-2017, le budget de capital pour 2016-2017 et le budget supplémentaire, volume I, 2014-2015, soient renvoyés au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires.

La séance est levée à 10 h 35.

Jour de séance 21

le mardi 29 mars 2016

13 h

Prière.

M. Urquhart demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger la période des questions orales. Le consentement est refusé.

M. Albert accueille à la Chambre M. Camille Thériault, ancien premier ministre et député libéral provincial de Kent-Sud (1987-2001). M. K. MacDonald se joint à M. Albert à cet égard.

M. Ames (Charlotte-Campobello) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui du maintien, à St. Stephen et sur l'île Grand Manan, des palais de justice provinciaux. (Pétition 15.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 16.)

M. Keirstead (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 17.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Boudreau :

24, *Loi mettant en oeuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes* ;

25, *Loi sur l'aide bénévole d'urgence* ;

par l'hon. M. Rousselle, c.r. :

26, *Loi sur les enquêtes* ;

27, *Loi concernant la Loi sur les enquêtes* ;

par l'hon. M. Horsman :

28, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* ;

29, *Loi modifiant la Loi sur les commissaires à la prestation des serments* ;

par l'hon. M^{me} Landry :

30, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;

par l'hon. M. Melanson :

31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée* ;

32, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 30 mars 2016, la deuxième lecture des projets de loi 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 15 et 18 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 15, *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 15 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 15, *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 18, *Loi concernant des mesures fiscales*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 18 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 18, *Loi concernant des mesures fiscales*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 16 h 39.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

ministère des Transports et de
l'Infrastructure, 2014-2015

(15 février 2016) ;

ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2014-2015	(16 février 2016) ;
Société de voirie du Nouveau-Brunswick, 2013-2014	(25 février 2016) ;
Activités parlementaires, 2014	(29 février 2016) ;
Bureau du vérificateur général du Nouveau- Brunswick (rapport sur le rendement), 2014-2015	(8 mars 2016) ;
Commission des assurances du Nouveau- Brunswick, 2015	(11 mars 2016) ;
Commission de police du Nouveau-Brunswick, 2014-2015	(17 mars 2016) ;
Centre communautaire Sainte-Anne, 2014-2015	(21 mars 2016) ;
Pétitions	
réponses aux pétitions 10 et 13	(23 février 2016).

Jour de séance 22

le mercredi 30 mars 2016

10 h

Prière.

M. Jeff Carr accueille à la Chambre M. Max White, ancien député coriste de Sunbury (1991 à 1995).

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et rappelle à M. Holder que les déclarations de députés ne doivent pas servir à livrer des attaques personnelles contre des députés.

Après les questions orales, M. Albert invoque le Règlement; il soutient que l'expression « inexact » est non parlementaire. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

M. Chiasson (Victoria-La-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réparer et à rouvrir le chemin Mill Hill, à New Denmark. (Pétition 18.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 19.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Horsman :
33, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
34, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 31 mars 2016, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 11 et 6.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 31 mars 2016, la deuxième lecture des projets de loi 33 et 34 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 22, *Loi sur le Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi sur le Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 23 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi mettant en oeuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 15.

Jour de séance 23

le jeudi 31 mars 2016

10 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 20.)

M. Stewart (Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la région de Glencoe contre l'utilisation d'un certain bien sur la route 17 comme lieu de réclamation du terrain. (Pétition 21.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Boudreau :

35, *Loi sur la qualité des soins de santé et la sécurité des patients* ;

par l'hon. M. Horsman :

36, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;

37, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Bourque :

38, *Loi sur Vestcor*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

M. Fitch invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Boudreau a induit la Chambre en erreur pendant les questions orales. Le président de la Chambre statue qu'une telle allégation est non parlementaire et que la question ne peut être soulevée que par voie de motion de fond.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le 1^{er} avril 2016, la deuxième lecture des projets de loi 35, 36 et 37 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 34, 33, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 24 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 34 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 34, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Le débat ajourné reprend sur la motion 11 proposée par M^{me} Dubé, appuyée par M^{me} Wilson, dont voici le texte :

attendu que, depuis les années 90, tous les gouvernements du Nouveau-Brunswick ont mis en place des programmes et des initiatives pour aider à la création d'emplois et soutenir le développement économique du nord et des régions rurales de notre province ;

attendu que le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick s'est engagé durant les élections de 2014 d'accorder la priorité au développement économique et à la création d'emplois dans le nord et les régions rurales de la province ;

attendu que, depuis l'élection du gouvernement Gallant, très peu d'initiatives de projets de développement économique et de création d'emplois ont été initiées ou mises de l'avant par le gouvernement pour le nord et les régions rurales de la province ;

attendu que le taux moyen de chômage dans le nord du Nouveau-Brunswick est actuellement le double de celui de la province ;

attendu que le nord et les régions rurales du Nouveau-Brunswick représentent un potentiel énorme pour le développement économique et la création d'emplois pour notre province ;

attendu que, après plus de 16 mois à la direction de la province du Nouveau-Brunswick, le gouvernement Gallant ne semble avoir ni plan ni vision pour le développement économique du nord et des régions rurales de notre province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative presse le gouvernement à mettre en place, en collaboration avec les différents intervenants du monde économique et politique, un plan d'action réel de création d'emplois et de développement économique pour le nord et les régions rurales de notre province pour le printemps 2016.

M^{me} Dubé invoque le Règlement; elle soutient que l'hon. M. Arseneault a fait allusion à l'absence d'un député. La présidente suppléante de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Le débat se termine. La motion 11, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 6, M. Stewart, appuyé par M^{me} Lynch, propose ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue du Canada ;

attendu que l'accès à la formation en langue seconde est limité ou inexistant dans de nombreuses collectivités dans la province, ce qui entrave la compréhension mutuelle et l'accès aux possibilités ;

attendu que l'accès aux programmes d'immersion en français est limité ou inexistant dans de nombreuses écoles dans la province ;

attendu qu'un manque d'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde peut influencer sur la capacité du gouvernement à continuer de fournir à la population des services de haute qualité dans les deux langues officielles ;

attendu qu'il existe ailleurs des pratiques exemplaires ainsi que de nouvelles technologies qu'il serait possible d'explorer afin de combler l'écart au chapitre de l'investissement dans la formation et l'éducation en langue seconde ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à examiner la question de l'éducation et de la formation en langue seconde et de présenter à l'Assemblée un plan visant à améliorer les

possibilités pour les gens du Nouveau-Brunswick d'améliorer leur capacité de communiquer dans les deux langues officielles.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Arseneault, appuyé par M. Ames, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 6 soit amendée comme suit :

par la substitution, au deuxième paragraphe du préambule, du paragraphe suivant :

« attendu qu'il faudrait appuyer l'accès à la formation en langue seconde et en faire la promotion, car cette formation apporte de nombreux avantages, notamment le renforcement de la compréhension mutuelle entre les communautés linguistiques et l'accès à des possibilités améliorées; »;

par l'amendement suivant du troisième paragraphe du préambule :

par la substitution, aux mots « est limité ou inexistant dans de nombreuses écoles de la province », de ce qui suit :

« sera amélioré par l'instauration de l'immersion précoce en 1^{ère} année et est appuyé au moyen de programmes de français pré-intensif, intensif et post-intensif ainsi qu'au moyen de divers programmes linguistiques et culturels pour les élèves »;

par l'amendement suivant du quatrième paragraphe du préambule :

par la substitution, aux mots « qu'un manque d'investissement », des mots « que, grâce à des investissements continus » et par la substitution, aux mots « peut influencer sur la capacité du gouvernement », de « , le gouvernement est résolu »;

par l'amendement suivant du cinquième paragraphe du préambule :

par la substitution, aux mots « qu'il serait possible d'explorer afin de combler l'écart au chapitre de », des mots « qui continueront d'être explorées afin d'améliorer »;

par l'amendement suivant du paragraphe de la résolution :

par la substitution, aux mots « examiner la question », des mots « faire la promotion » et par la substitution, aux mots « de présenter à l'Assemblée un plan visant », des mots « à continuer ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 15.

Jour de séance 24

le vendredi 1^{er} avril 2016

9 h

Prière.

M. Bourque (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le ministère du Développement social à fournir un financement adéquat aux foyers de soins spéciaux de niveau 2. (Pétition 22.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 23.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à appuyer un accès accru aux services d'avortement dans la province. (Pétition 24.)

M. Albert (Caraquet) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à installer dans les clôtures anti-cervidés des barrières d'accès pour les véhicules tout-terrain qui traversent la voie de contournement de Caraquet. (Pétition 25.)

M. Keirstead (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 26.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} Landry :
39, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.*

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 5 avril 2016, la deuxième lecture du projet de loi 39 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 33, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 24, 35, 36 et 37 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi sur l'aide bénévole d'urgence*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 25, *Loi sur l'aide bénévole d'urgence*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Avant l'ajournement de la Chambre, le président enjoint aux parlementaires de se garder d'interpeller leurs pairs ou de mettre en doute les décisions de la présidence.

La séance est levée à 14 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 11

(31 mars 2016).

Jour de séance 25

le mardi 5 avril 2016

13 h

Prière.

M. Wetmore (Grand Lake-Gagetown) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 27.)

M. Keirstead (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 28.)

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 26, 27, 37, 29, 28, 36, 30, 35, 31, 32, 39 et 24 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi sur les enquêtes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Rousselle, appuyé par l'hon. M. Doucet, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 26, *Loi sur les enquêtes*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi concernant la Loi sur les enquêtes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Rousselle, appuyé par l'hon. M. Doucet, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 27, *Loi concernant la Loi sur les enquêtes*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La séance, suspendue à 14 h 55, reprend à 15 h 2. Le vice-président de la Chambre est au fauteuil.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. Albert propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 17 h.

Jour de séance 26

le mercredi 6 avril 2016

10 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre S.E. Ray Bassett, ambassadeur d'Irlande au Canada. M. Fitch se joint au premier ministre à cet égard.

M. Wetmore (Grand Lake-Gagetown) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 29.)

M. Keirstead (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 30.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le troisième rapport du comité de la session, dont voici le texte :

le 6 avril 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son troisième rapport.

Le comité se réunit le 5 avril 2016 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

33, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;

34, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Melanson :
40, *Loi sur les emprunts de 2016*.

M. Coon demande le consentement unanime de la Chambre pour étudier en 120 minutes deux affaires émanant du tiers parti le jeudi 7 avril 2016. Le consentement unanime est accordé.

M. Coon donne avis que les affaires émanant du tiers parti seront les projets de loi 5 et 10.

M. Savoie, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que, le jeudi 7 avril 2016, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : affaires émanant du tiers parti, puis motions 17 et 12.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 7 avril 2016, la deuxième lecture du projet de loi 40 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 39, 37, 29, 28, 36, 30, 35, 31, 32 et 24 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 39 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 39, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, Mme Harris reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume la suppléance à la présidence.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur les commissaires à la prestation des serments*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 29 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 29, *Loi modifiant la Loi sur les commissaires à la prestation des serments*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

La séance est levée à 17 h 36.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du Bureau du défenseur des
enfants et de la jeunesse pour 2013-2014

(5 avril 2016).

Jour de séance 27

le jeudi 7 avril 2016

10 h

Prière.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et recommande aux étudiants dans les tribunes de couvrir le message politique sur leurs vêtements, puisque les invités dans les tribunes ne peuvent faire de déclarations politiques.

Pendant les questions orales, le président de la Chambre interrompt les délibérations et demande que les étudiants dans les tribunes soient expulsés parce qu'ils continuent à faire des déclarations politiques et à perturber le débat.

M. Holder (Portland-Simonds) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 31.)

M. Keirstead (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 32.)

M. Fitch donne avis de motion 18 portant que, le jeudi 14 avril 2016, appuyé par M^{me} Dubé, il proposera ce qui suit :

attendu que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick doivent chaque année chercher à obtenir un traitement médical à l'extérieur de la province parce que certains services peuvent ne pas être offerts au Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'Assurance-maladie ne couvre pas les frais liés aux déplacements extraprovinciaux pour obtenir le traitement ;

attendu que les frais de déplacement pour obtenir des traitements médicaux occasionnent des difficultés à de nombreuses familles ;

attendu que des organismes de bienfaisance, comme Vols d'espoir, aident les gens qui ont besoin d'un traitement médical à couvrir les frais liés aux déplacements ;

attendu que les parlementaires du côté du gouvernement ont dans le passé cherché à instaurer une nouvelle politique selon laquelle les points de voyage accumulés pendant les déplacements aériens faits

pour le compte du gouvernement, tels que des vols vers la Suisse, appartiendraient à la Couronne ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à réunir les points de voyage accumulés pendant les déplacements aériens faits pour le compte du gouvernement et à en faire don à des organismes qui peuvent aider les personnes dans le besoin au Nouveau-Brunswick à obtenir un traitement médical extraprovincial.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 30, 35, 31, 32, 24 et 40 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

33, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
34, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

M. Coon présente ses excuses à la Chambre pour les actes commis par les étudiants qui ont été expulsés des tribunes plus tôt au cours de la séance. Le président de la Chambre prévient le député que de tels actes ne seront pas tolérés à l'avenir.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 30 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 30, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi sur la qualité des soins de santé et la sécurité des patients*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente suppléante interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi sur les emplois verts*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Kenny, appuyé par l'hon. M. Arseneault, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant deuxième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 5, *Loi sur les emplois verts*, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais que l'ordre portant deuxième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de motion 17, M. Jody Carr, au nom de M. Urquhart et appuyé par M^{me} Lynch, propose ce qui suit :

attendu qu'il est possible de prévenir la maladie de Lyme ;

attendu que, selon la Canadian Lyme Disease Foundation, la maladie est très insuffisamment signalée au Canada ;

attendu que la maladie de Lyme peut être débilitante et provoquer des symptômes comme une fatigue extrême, des troubles cardiaques et du système nerveux ainsi que des symptômes arthritiques, qui touchent la qualité de vie et la capacité de travail ;

attendu qu'une conférence sur le cadre fédéral relatif à la maladie de Lyme aura lieu en mai 2016 et qu'y participeront notamment des ministres provinciaux et territoriaux de la Santé et d'autres intervenants ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, la maladie de Lyme reste souvent non diagnostiquée pendant un grand nombre de mois et même d'années avant d'être traitée ;

attendu que des gens du Nouveau-Brunswick se rendent aux États-Unis d'Amérique afin de faire diagnostiquer et traiter la maladie de Lyme ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a besoin d'une meilleure sensibilisation du public au sujet des symptômes et du traitement de la maladie de Lyme ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel à collaborer avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires afin de mieux sensibiliser la population au sujet de la transmission et des symptômes de la maladie de Lyme

et que l'Assemblée législative demande au ministère de la Santé de collaborer aussi à la recherche de solutions afin d'actualiser les renseignements de santé publique sur la prévention et le dépistage de la maladie de Lyme, de protéger d'une suspension par le Collège des médecins et chirurgiens les professionnels de la santé qui choisissent de traiter la maladie de Lyme pendant plus de 30 jours, de recruter des professionnels de la santé spécialisés dans le dépistage et le traitement de la maladie de Lyme et de mettre en oeuvre un programme amélioré de perfectionnement des professionnels de la santé en matière de prévention, de traitement et de diagnostic de la maladie de Lyme et de sensibilisation à cet égard.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Boudreau, appuyé par M. Albert, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 17 soit amendée comme suit :

par la suppression du deuxième paragraphe du préambule ;

par la substitution, au cinquième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« étant donné que la Division de la santé publique du ministère de la Santé travaille actuellement à une stratégie à long terme qui contribuera à améliorer la compréhension de la maladie de Lyme afin de cerner les zones et les personnes à risque et d'évaluer le soutien qu'assure le système de soins de santé pour le dépistage ainsi que le diagnostic et le traitement précoces ; » ;

par la suppression du sixième paragraphe du préambule ;

dans le septième paragraphe du préambule, par la substitution, aux mots « a besoin d'une meilleure », des mots « est résolu à améliorer la » ;

par l'insertion d'un huitième paragraphe du préambule, dont le texte suit :

« attendu que les laboratoires du Nouveau-Brunswick continuent à suivre les lignes directrices de l'Agence de santé publique du Canada qui sont conformes aux normes internationales afin d'assurer aux gens du Nouveau-Brunswick un diagnostic exact et un traitement ; » ;

par la substitution, aux paragraphes de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit résolu que l'Assemblée législative appuie les efforts que déploie le gouvernement pour continuer à collaborer à une stratégie à long terme avec ses partenaires, y compris le gouvernement fédéral, les autres provinces et territoires, les régies régionales de la santé, d'autres ministères, des associations de professionnels de la santé et des groupes de défense des droits afin de mieux comprendre la maladie de Lyme au Nouveau-Brunswick

« et que ces efforts comprennent notamment la sensibilisation continue du public au risque d'attraper la maladie de Lyme dans la province, aux façons de se protéger, aux symptômes de la maladie de Lyme et au moment où il faut demander une aide médicale et la fourniture continue aux professionnels des soins de santé de lignes directrices

internationales et nationales au sujet des risques au Nouveau-Brunswick ainsi que du diagnostic et du traitement précoces.»

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. Jody Carr, appuyé par M^{me} Lynch, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion 17 soit amendé comme suit :

dans le premier paragraphe de la résolution, par l'insertion, après le mot « terme », de « en constituant un groupe de travail provincial » et par l'insertion, après « Nouveau-Brunswick », de « et de faire rapport de ses progrès de façon opportune à l'Assemblée législative » ;

dans le deuxième paragraphe de la résolution, par la substitution, à « précoces », de « , tant précoces que tardifs ».

Le sous-amendement, mis aux voix, est rejeté.

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 17 amendée, dont voici le texte :

attendu qu'il est possible de prévenir la maladie de Lyme ;

attendu que la maladie de Lyme peut être débilitante et provoquer des symptômes comme une fatigue extrême, des troubles cardiaques et du système nerveux ainsi que des symptômes arthritiques, qui touchent la qualité de vie et la capacité de travail ;

attendu qu'une conférence sur le cadre fédéral relatif à la maladie de Lyme aura lieu en mai 2016 et qu'y participeront notamment des ministres provinciaux et territoriaux de la Santé et d'autres intervenants ;

étant donné que la Division de la santé publique du ministère de la Santé travaille actuellement à une stratégie à long terme qui contribuera à améliorer la compréhension de la maladie de Lyme afin de cerner les zones et les personnes à risque et d'évaluer le soutien qu'assure le système de soins de santé pour le dépistage ainsi que le diagnostic et le traitement précoces ;

attendu que le Nouveau-Brunswick est résolu à améliorer la sensibilisation du public au sujet des symptômes et du traitement de la maladie de Lyme ;

attendu que les laboratoires du Nouveau-Brunswick continuent à suivre les lignes directrices de l'Agence de santé publique du Canada qui sont conformes aux normes internationales afin d'assurer aux gens du Nouveau-Brunswick un diagnostic exact et un traitement ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative appuie les efforts que déploie le gouvernement pour continuer à collaborer à une stratégie à long terme avec ses partenaires, y compris le gouvernement fédéral, les autres provinces et territoires, les régies régionales de la santé, d'autres ministères, des associations de professionnels de la santé et des groupes de défense des droits afin de mieux comprendre la maladie de Lyme au Nouveau-Brunswick

et que ces efforts comprennent notamment la sensibilisation continue du public au risque d'attraper la maladie de Lyme dans la province, aux façons de se protéger, aux symptômes de la maladie de Lyme et au moment où il faut demander une aide médicale et la fourniture continue aux professionnels des soins de santé de lignes directrices internationales et nationales au sujet des risques au Nouveau-Brunswick ainsi que du diagnostic et du traitement précoces.

La motion 17 amendée, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 12

(6 avril 2016).

Jour de séance 28

le vendredi 8 avril 2016

9 h

Prière.

Le président informe la Chambre que, à la levée de la séance hier, M. K. MacDonald a mis en doute l'autorité du président alors que celui-ci quittait la Chambre. Le président déclare à la Chambre qu'un tel comportement ne sera pas toléré et demande que M. K. MacDonald se rétracte et présente ses excuses au président et à la Chambre. Le député obtempère.

L'hon. M. Doucet accueille à la Chambre S.E. Rafael Barak, ambassadeur d'Israël au Canada. M. B. Macdonald se joint à l'hon. M. Doucet à cet égard.

Après les questions orales, le président déclare à la Chambre qu'il est non parlementaire de qualifier un député du titre inopportun de « ministre des Finances raté ».

Le président de la Chambre interrompt les affaires courantes et annonce que S.H. la lieutenant-gouverneure est arrivée.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulee plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 33, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
- 34, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*.

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Pendant les déclarations de ministres, l'hon. M^{me} Landry demande le consentement unanime de la Chambre afin que, par dérogation au Règlement, le projet de loi 24, *Loi mettant en oeuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes*, soit amendé par la suppression de la partie 4, que le projet de loi soit réimprimé sans la partie 4 et que le projet de loi 24 en reste à l'étape actuelle du débat portant deuxième lecture. Le consentement unanime est accordé.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 33.)

M. Keirstead (Albert) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 34.)

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Kenny, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

attendu que les changements climatiques représentent le défi le plus important avec lequel notre génération est aux prises ;

attendu que la vision du gouvernement est de faire du Nouveau-Brunswick un chef de file de la création d'emplois et du développement économique ;

attendu que le gouvernement reconnaît l'importance économique des secteurs de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick et du développement durable de ces secteurs pendant la transition du Nouveau-Brunswick vers une économie à faibles émissions de carbone ;

attendu que le gouvernement reconnaît que l'investissement dans des solutions axées sur les technologies propres, surtout dans des domaines comme les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la production et l'utilisation de l'énergie propre, offre d'excellentes

perspectives de développement économique durable et de création d'emplois à long terme ;

attendu que le gouvernement est conscient que le Nouveau-Brunswick subit déjà les répercussions des changements climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer, des épisodes de pluie extrême, des inondations côtières et intérieures, une érosion côtière accrue, des vagues de chaleur, la migration d'espèces envahissantes et des maladies ;

attendu que le gouvernement veut favoriser le dialogue au sujet des façons de saisir les occasions qui se présentent dans la lutte contre les changements climatiques et d'aborder les répercussions de ces changements d'une manière qui respecte les défis et les possibilités économiques propres au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue un Comité spécial sur les changements climatiques ayant pour mission de mener des consultations publiques, en s'appuyant sur un guide de discussion sur les changements climatiques qui sera déposé à la Chambre et réputé avoir été renvoyé au comité, et de déposer à la Chambre un rapport assorti de recommandations ;

que, investi des pouvoirs traditionnellement conférés en vertu du Règlement, le comité soit aussi habilité :

- à siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante ;
- à tenir séance à divers endroits, au besoin ;
- à s'adjoindre le personnel et les spécialistes-conseils qu'il requiert ;
- à tenir les consultations publiques qu'il estime nécessaires ;

que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité

et que le comité soit composé de M. Harvey, de M. Bernard LeBlanc, de M^{me} LeBlanc, de M. Ames, de M. Roussel, de M. Jody Carr, de M. Keirstead et de M. Coon. (Motion 19.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de M. Albert, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 17 mai 2016, sauf que, si le président, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 35, 31, 32 et 40 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi sur la qualité des soins de santé et la sécurité des patients*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 35, *Loi sur la qualité des soins de santé et la sécurité des patients*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h 10.

Jour de séance 29

le mardi 17 mai 2016

13 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le 7 avril 2016

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadée, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Jocelyne Roy Vienneau

Le président souhaite la bienvenue aux téléspectateurs abonnés de Bell Aliant qui regardent les débats de l'Assemblée législative et informe la Chambre que les gens du Nouveau-Brunswick ont maintenant accès à la diffusion des débats sur la chaîne de télévision communautaire de Bell Aliant.

Le premier ministre accueille à la Chambre S.E. Ousmane Paye, ambassadeur du Sénégal au Canada. M^{me} Dubé se joint au premier ministre à cet égard.

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens qui habitent sur le chemin Back River, dans le comté de Kings, et qui exhortent le gouvernement à réparer le chemin et à y poser un enduit superficiel. (Pétition 35.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à appuyer un accès accru aux services d'avortement. (Pétition 36.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 37.)

M. Bernard LeBlanc, du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 17 mai 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 16, 17, 18, 23, 24, 25 et 26 février, les 1, 2, 3, 4, 22, et 23 mars et les 20 et 21 avril 2016 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi sur résolution de la Chambre adoptée le 12 février 2016.

Le comité fait rapport qu'il a étudié les questions dont il a été saisi et a adopté les derniers crédits, lesquels sont énumérés dans le rapport ci-joint. Le comité recommande que la Chambre adopte les crédits qu'il a votés.

Le président du comité,
(signature)
Bernard LeBlanc, député

Voici les crédits adoptés par le comité.

**BUDGET PRINCIPAL, 2016-2017
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES	
Services de gestion	3 254 000
Programmes visant l'industrie et politiques	19 360 000
Développement régional	14 595 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	37 162 000
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	
Services généraux et autres services d'enseignement	65 624 000
Districts scolaires	987 663 000
Développement de la petite enfance	84 599 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	1 137 839 000

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES MINES	
Administration	616 000
Gestion des politiques et création et expansion des entreprises	2 646 000
Exploration, mise en valeur et gestion des ressources	5 057 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	8 272 000
 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Services généraux	3 950 000
Gouvernements locaux	121 134 000
Environnement	12 927 000
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme	318 000
Financement communautaire	152 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	138 434 000
 BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF	
Secrétariat du Conseil exécutif	2 437 000
Communications gouvernementales	3 974 000
Cabinet du lieutenant-gouverneur	340 000
Direction de l'égalité des femmes	2 818 000
Affaires intergouvernementales	2 381 000
Votés	11 950 000
 MINISTÈRE DES FINANCES	
Gestion des ressources financières	13 887 000
Bureau du contrôleur	3 106 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	16 946 000
 GOUVERNEMENT GÉNÉRAL	
Secrétariat des affaires autochtones	2 538 000
Commissions versées aux percepteurs de la taxe sur le pari mutuel	350 000
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	363 000
Secrétariat du conseil de l'emploi	1 030 000
Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires	153 263 000
Moins : crédits législatifs	164 000
Votés	153 099 000
 Bureau du greffier et chef de la fonction publique	 6 668 000

Régimes de retraite et d'avantages sociaux	314 563 000
Moins : crédits législatifs	2 000
Votés	314 561 000
Provision pour pertes	12 200 000
Accords de partage des recettes avec les Premières nations	47 200 000
Services Nouveau-Brunswick	141 505 000
Provision pour fonds supplémentaires	110 063 000
MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Services ministériels et autres services de santé	267 084 000
Assurance-maladie	606 956 000
Régimes d'assurance-médicaments	198 935 000
Régies régionales de la santé	1 507 797 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	2 580 725 000
MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES	
Gestion des ressources humaines	3 594 000
MINISTÈRE DE LA JUSTICE	
Administration et planification	3 369 000
Services aux tribunaux	33 758 000
Aide juridique	7 830 000
Votés	44 957 000
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Indemnités des députés, comités et activités	8 012 000
Moins : crédits législatifs	4 272 000
Votés	3 740 000
Bureau de l'Assemblée législative	3 564 000
Bureau du vérificateur général	2 109 000
Bureaux des chefs et des membres des partis politiques enregistrés	1 603 000
Moins : crédits législatifs	90 000
Votés	1 513 000
Élections Nouveau-Brunswick	7 313 000
Moins : crédits législatifs	668 000
Votés	6 645 000
Bureau de l'ombudsman	917 000
Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse	916 000
Bureau du commissaire aux langues officielles	514 000
Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances	476 000

Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée	606 000
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES	
Administration	6 663 000
Aménagement forestier et protection	60 872 000
Aménagement de la pêche sportive et de la chasse	2 229 000
Aménagement des terres	4 590 000
Opérations régionales	17 343 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	91 650 000
CABINET DU PROCUREUR GÉNÉRAL	
Procureur général	17 641 000
CABINET DU PREMIER MINISTRE	
Administration	1 598 000
Moins : crédits législatifs	67 000
Votés	1 531 000
OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK	
Administration et Services de développement des entreprises	16 308 000
Aide financière	30 184 000
Votés	46 492 000
AUTRES ORGANISMES	
Entités consolidées	258 455 000
Moins : crédits législatifs	258 455 000
Votés	0
Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	642 000
Société de l'inclusion économique et sociale	2 799 000
Commission du travail et de l'emploi	629 000
Commission de police du Nouveau-Brunswick	361 000
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées	287 000
Forum de concertation Les voix des femmes du Nouveau-Brunswick	421 000
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Services généraux	5 591 000
Bibliothèques publiques du N.-B.	17 201 000
Éducation postsecondaire	161 636 000
Apprentissage pour adultes	11 125 000
Travail et politique	7 891 000
Développement de l'emploi	27 712 000

Entente Canada - Nouveau-Brunswick sur le fonds canadien pour l'emploi	10 682 000
Développement du marché du travail	89 148 000
Croissance démographique	5 775 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	336 714 000
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	273 224 000
 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services communautaires, correctionnels et généraux	49 258 000
Services de sécurité publique et d'urgence	99 851 000
Services de sécurité	30 075 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	179 137 000
 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Projets et activités de développement	79 922 000
 SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	
Service de la dette publique	700 000 000
Moins : crédits législatifs	694 474 000
Votés	5 526 000
 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Services généraux et autres	11 695 000
Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse	123 483 000
Soins de longue durée	656 891 000
Sécurité du revenu	241 127 000
Services d'habitation	88 220 000
Mieux-être	7 307 000
Autres prestations	35 700 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	1 164 376 000
 MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE	
Administration	2 829 000
Sport et communautés actives	6 583 000
Culture	16 154 000
Tourisme et parcs	25 948 000
Moins : crédits législatifs	47 000
Votés	51 467 000

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Administration	14 360 000
Politiques, planification et développement stratégique	1 709 000
Entretien	59 395 000
Entretien pendant l'hiver	69 069 000
Construction des ponts et des routes	1 628 000
Groupe des bâtiments	127 020 000
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	19 719 000
Moins : crédits législatifs	19 101 000
Votés	273 799 000

COMPTE DE CAPITAL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES	
Biens d'équipement	100 000
Infrastructure stratégique	1 000 000
Votés	1 100 000

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	
Écoles publiques – Biens d'équipement	2 060 000

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX	
Districts de services locaux	1 000 000

MINISTÈRE DE LA SANTÉ	
Hôpitaux publics – Biens d'équipement	19 000 000

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	
Programme d'entretien reporté	2 000 000

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Canada – Nouveau-Brunswick Nouveau Fonds	
Chantiers Canada – Fonds des petites collectivités	9 500 000
Développement économique, innovation et infrastructure	
Fonds sur l'infrastructure économique stratégique	35 000 000
Votés	47 207 000

SERVICE NOUVEAU-BRUNSWICK	
Services de buanderie – Biens d'équipement	3 411 000

MINISTÈRE DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE	
Amélioration des installations	2 295 000
 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Ponts	75 910 000
Routes	227 540 000
Programme d'amélioration des routes provinciales désignées dans les municipalités	25 000 000
Programme fédéral-provincial à frais partagés	48 860 000
Agence de gestion des véhicules	14 000 000
Travaux publics et infrastructure	186 717 000
Moins : crédits législatifs	67 236 000
Votés	510 791 000
 PRÊTS ET AVANCES	
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AQUACULTURE ET DES PÊCHES	
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	1 600 000
Programmes de prêts	9 500 000
Votés	11 100 000
 OPPORTUNITÉS NOUVEAU-BRUNSWICK	
Aide financière à l'industrie	60 000 000
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Avances de prêts aux étudiants	62 900 000
 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	
Aide financière aux infrastructures communautaires	8 400 000
Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick	4 000 000
Programme de prêts du Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi	1 000 000
Votés	13 400 000
 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Habitation	3 224 000

**FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX**

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT	
Agriculture, Aquaculture et Pêches	1 100 000
Éducation et Développement de la petite enfance	350 000
Gouvernement général	100 000
Santé	1 225 000
Justice	10 000
Cabinet du procureur général	5 000
Développement social	1 900 000
Tourisme, Patrimoine et Culture	500 000
Transports et Infrastructure	3 000 000
Travail sécuritaire NB	
Finances	360 000
Éducation et Développement de la petite enfance	160 000
Santé	515 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	30 000
Votés	1 065 000
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Agriculture, Aquaculture et Pêches	24 000
Éducation et Développement de la petite enfance	122 000
Environnement et Gouvernements locaux	5 000
Santé	2 000
Justice	20 000
Ressources naturelles	26 000
Cabinet du procureur général	4 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	20 000
Sécurité publique	22 000
Développement social	24 000
Tourisme, Patrimoine et Culture	100 000
Transports et Infrastructure	23 000
Autres (petites avances)	40 000
STOCKS	
Agriculture, Aquaculture et Pêches	2 000 000
Gouvernement général	2 000 000
Santé	8 830 000
Ressources naturelles	510 000
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	200 000
Sécurité publique	575 000
Développement social	100 000
Tourisme, Patrimoine et Culture	500 000
Transports et Infrastructure	23 000 000

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 2014-2015, volume I
COMPTE ORDINAIRE**

	Votés (\$)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	
Société de développement régional	32 929 181,22
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE	
Enseignement primaire et secondaire	26 301 037,66
GOVERNEMENT GÉNÉRAL	
Régimes de retraite prévus par la loi, accumulation de prestations, subventions et allocations supplémentaires	211 769 213,06
Commission de police du Nouveau-Brunswick	81 904,97
Provision pour pertes	662 844,09
MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX	
Agence des services internes du Nouveau-Brunswick (ASINB)	3 084 381,30
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Élections Nouveau-Brunswick	1 021 909,16
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE, DE LA FORMATION ET DU TRAVAIL	
Éducation postsecondaire	11 958 736,47
Apprentissage pour adultes	144 241,95
Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail	4 186 993,16
Votés	16 289 971,58
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Services de sécurité	1 071 572,27
Sécurité publique et services correctionnels	21 814 613,32
Votés	22 886 185,59
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	
Soins de longue durée	1 399 188,00
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE L'INFRASTRUCTURE	
Administration	108 937,40
Entretien	3 303 424,45
Entretien pendant l'hiver	20 210 317,47
Votés	23 622 679,32

COMPTE DE CAPITALMINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE
L'INFRASTRUCTURE

Routes permanentes 17 182 081,43

PRÊTS ET AVANCESMINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE
L'INFRASTRUCTURE

Programme de prêts et avances 313,73

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le quatrième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 17 mai 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son quatrième rapport.

Le comité se réunit les 19, 26 et 27 avril et les 4, 10 et 11 mai 2016 et étudie les projets de loi suivants, dont il fait rapport sans amendement :

- 15, *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation ;*
- 18, *Loi concernant des mesures fiscales ;*
- 19, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension ;*
- 20, *Loi modifiant la Loi sur la révision des lois ;*
- 21, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire ;*
- 22, *Loi sur le Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer ;*
- 23, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac ;*
- 25, *Loi sur l'aide bénévole d'urgence ;*
- 28, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières ;*
- 29, *Loi modifiant la Loi sur les commissaires à la prestation des serments ;*
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi ;*
- 35, *Loi sur la qualité des soins de santé et la sécurité des patients ;*
- 36, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale ;*
- 37, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route ;*
- 39, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail.*

Le comité étudie également le projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Roussel, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 17 mai 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport de la session.

Le comité se réunit le 3 mai 2016 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

17, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton* ;
38, *Loi sur Vestcor*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Restigouche-Chaleur, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,
(signature)
Wilfred Roussel, député

La motion d'adoption du rapport du comité, mise aux voix, est adoptée.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Gallant :

41, *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M. Fraser :

42, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick* ;

par l'hon. M^{me} Landry :

43, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire* ;

par l'hon. M. Horsman :

44, *Loi modifiant la Loi sur l'aide juridique* ;

45, *Loi concernant l'exécution de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs* ;

par l'hon. M. Melanson :

46, *Loi supplémentaire de 2014-2015 (1) portant affectation de crédits*.

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que le projet de loi 46 soit lu une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

46, *Loi supplémentaire de 2014-2015 (1) portant affectation de crédits*.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

46, *Loi supplémentaire de 2014-2015 (1) portant affectation de crédits*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Melanson :

47, *Loi de 2016-2017 portant affectation de crédits*.

Le président de la Chambre annonce que, conformément au paragraphe 42.3(1) du Règlement, il est ordonné que le projet de loi 47 soit lu une deuxième et une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

47, *Loi de 2016-2017 portant affectation de crédits.*

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

47, *Loi de 2016-2017 portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

M. Fitch donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 26 mai 2016, appuyé par M. Holder, il proposera ce qui suit :

attendu que l'amélioration de l'accès à l'éducation postsecondaire est avantageuse pour les étudiants, l'économie et la création d'emplois ainsi que pour le mieux-être général de notre société ;

attendu que l'annonce surprise d'un nouveau programme de financement des établissements postsecondaires a laissé la population du Nouveau-Brunswick perplexe et confuse, avec de nombreuses questions qui restent sans réponse ;

attendu que les répercussions négatives possibles des changements proposés sont énormes, surtout celles de l'abolition d'importants programmes de soutien financier dont bénéficiaient des milliers d'étudiants et de diplômés ainsi que leur famille ;

attendu que les changements proposés entreront en vigueur quelques mois avant le début de la prochaine année d'études, obligeant ainsi beaucoup d'étudiants et de familles à réévaluer à la hâte leurs rêves du postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Gallant a rendu presque impossible aux étudiants à faible revenu la fréquentation d'établissements privés et extraprovinciaux, les privant non seulement de leur liberté de choix, mais aussi de la possibilité de s'inscrire à des programmes d'études qui ne sont pas offerts dans les établissements publics du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'aucun des changements proposés n'est le fruit d'une consultation générale de la population, du corps professoral, de la population étudiante ou de leur famille et qu'aucune preuve n'a été présentée qui montre que les avantages l'emporteront sur les coûts onéreux de l'abolition de programmes actuels et de la restriction de l'accès à un petit nombre d'établissements ;

attendu que les changements chaotiques proposés par le gouvernement ne donnent pas suite à d'autres questions en suspens, comme la qualité de l'enseignement, l'adaptation de la formation au marché du travail, les déficits d'infrastructure, l'accessibilité financière pour la classe moyenne et la persévérance dans les études ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement Gallant à reporter d'une année les changements qu'il est proposé d'apporter aux programmes d'aide financière aux étudiants,

que le gouvernement songe sérieusement à inclure des entités privées, comme l'Université Crandall et Oulton's College, dans la liste des établissements admissibles

et que le gouvernement songe sérieusement à créer une échelle mobile pour déterminer l'admissibilité des étudiants au lieu d'instaurer un seuil fixe en fonction duquel le demandeur reçoit tous les avantages ou aucun.

M. Steeves donne avis de motion 21 portant que, le jeudi 26 mai 2016, appuyé par M. Oliver, il proposera ce qui suit :

attendu qu'il existe peu de possibilités d'interaction entre les adultes atteints du trouble du spectre autistique (TSA), surtout pour les personnes qui en sont gravement atteintes ;

attendu que les adultes ayant un handicap peuvent avoir accès à des soins « à domicile », mais uniquement en fonction du revenu familial, ainsi que de la santé et de la longévité des parents ;

attendu que, la plupart du temps, les services de soins sont fournis par des agences qui engagent des employés au salaire minimum, lesquels, bien souvent, ne possèdent pas un niveau de formation important ;

attendu que les interventions intensives officielles, telles que l'analyse behaviorale appliquée, sont uniquement offertes aux enfants âgés de 5 ans et moins et sont offertes de manière moins intensive aux enfants d'âge scolaire (jusqu'à l'âge de 21 ans) ;

attendu que l'accès aux services publics, même si c'était pendant cinq heures par jour durant la semaine, serait bien accueilli par les familles dont les options sont limitées au sein de leur domicile ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à envisager d'élargir les services des centres de l'autisme existants pour qu'ils soient utilisés comme points de

prestation de services, en fonction de leur capacité, afin de fournir des programmes aux adultes souffrant du trouble du spectre autistique.

Sur autorisation de la Chambre, M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que les délibérations que le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires a tenues à la Chambre de l'Assemblée législative du 16 février au 21 avril 2016 inclusivement pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi par résolution de la Chambre adoptée le 12 février 2016 soient consignées au *Journal des débats* de la deuxième session de la 58^e législature du Nouveau-Brunswick. (Motion 22.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 18 mai 2016, la deuxième lecture des projets de loi 41, 42, 43, 44 et 45 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 31, 32, 40 et 24 soit appelée.

M. Fitch (Riverview) soulève la question de privilège ; il soutient que le premier ministre s'est rendu coupable d'outrage à la Chambre lorsqu'il n'a pas comparu devant le Comité permanent de la politique économique le 26 avril 2016 pour défendre le projet de loi 15, qu'il avait parrainé, et qu'il se trouvait plutôt dans la circonscription du député, soit celle de Riverview. Conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, M. Fitch donne avis de son intention de proposer, appuyé par M^{me} Dubé, la motion suivante :

que la Chambre intervienne au sujet de la violation de privilège qui a été commise le 26 avril durant la réunion du Comité permanent de la politique économique, quand le premier ministre s'est servi du calendrier des affaires pour veiller à ce que le chef de l'opposition officielle soit présent à la Chambre pour débattre le projet de loi 15, alors que le premier ministre était dans la circonscription de Riverview où il menait une campagne politique.

Le président de la Chambre déclare que, conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, il donnera suite à la question dans deux heures.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le président informe la Chambre que le préavis de deux heures requis par le paragraphe 9(2) du Règlement est écoulé. Il invite M. Fitch et l'hon. M. Fraser à faire leurs observations sur la question de privilège soulevée plus tôt au cours de la séance. Après avoir entendu les arguments, le président sursoit à statuer.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

M^{me} Dubé invoque le Règlement et demande que l'hon. M. Doucet retire l'expression « induit en erreur » ; le député obtempère.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

Le président de la Chambre rend la décision suivante relativement à la question de privilège :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, je suis prêt à statuer sur la question de privilège que le chef de l'opposition a soulevée plus tôt aujourd'hui.

La question de privilège portait sur la non-comparution du premier ministre devant le Comité permanent de la politique économique le 26 avril pour défendre le projet de loi 15, *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*, puisque le premier ministre était le parrain du projet de loi. Le chef de l'opposition a en outre soutenu que le premier ministre aurait dû l'avertir qu'il serait dans la circonscription du chef et non pas présent devant le comité. Je signale que le chef de l'opposition a soulevé la question plus tôt en comité, et le vice-président lui a enjoint de la soulever à la Chambre à la première occasion, ce qu'a fait le chef de l'opposition.

J'ai étudié les arguments invoqués et j'ai consulté les autorités parlementaires et le Règlement de la Chambre. Selon ma compréhension des usages de la Chambre et d'autres corps législatifs canadiens, un membre du Conseil exécutif, y compris le premier ministre, n'est pas tenu de défendre en comité un projet de loi

d'initiative ministérielle dont il est le parrain. Même s'il ne s'agit pas de la norme, tout membre du Conseil exécutif peut défendre un projet de loi d'initiative ministérielle en comité au nom d'un autre ministre. On a eu recours à la pratique à notre Chambre et on y a d'ailleurs eu recours à maintes reprises durant les dernières années.

Les raisons pour lesquelles un ministre peut ne pas être présent pour défendre un projet de loi en comité comprennent, par exemple, d'autres responsabilités parlementaires ou ministérielles ou des obligations familiales. Il ne revient pas au président de la Chambre de déterminer l'admissibilité de la raison. Les ministres et les autres parlementaires peuvent demander à un pair de déposer un projet de loi, de donner un avis de motion ou de défendre un projet de loi en comité en leur nom. Il s'agit clairement de l'usage qui a été établi à la Chambre.

En outre, le premier ministre, ni aucun autre ministre ou député, n'est tenu de faire savoir aux parlementaires à quel moment il visitera la circonscription d'un député pour des raisons politiques, ministérielles ou pour d'autres raisons. Je suis d'avis que les ministres peuvent informer le public d'annonces ou d'autres activités gouvernementales, mais il s'agit-là d'une courtoisie, certainement pas d'une obligation en vertu des règles.

Par conséquent, je statue qu'une violation de privilège n'a pas été établie de prime abord, et la motion proposée n'ira pas de l'avant à la Chambre.

La séance est levée à 18 h 18.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 17 et 26	(12 avril 2016) ;
réponses aux pétitions 21, 28, 30 et 32	(15 avril 2016) ;
réponse à la pétition 34	(20 avril 2016) ;
rapport annuel du Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances pour 2015	(22 avril 2016) ;
réponse à la pétition 24	(2 mai 2016) ;
réponse à la pétition 15	(4 mai 2016).

Jour de séance 30

le mercredi 18 mai 2016

10 h

Prière.

M. Wetmore demande le consentement unanime de la Chambre pour suspendre la séance pendant dix minutes. Le consentement est refusé.

M. Roussel (Shippagan-Lamèque-Miscou) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à arrêter l'expansion des bleuetières sur l'île Miscou jusqu'à ce que l'impact sur l'environnement soit évalué. (Pétition 38.)

M. Coon donne avis de motion 23 portant que, le jeudi 26 mai 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les notes d'information ou études qui font état des préoccupations à propos de la force exécutoire du *Règlement sur la classification des eaux - Loi sur l'assainissement de l'eau* (2002-13), depuis 2002, année où la sanction royale a été accordée.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 19 mai 2016, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 13 et 12.

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le jeudi 19 mai 2016, la deuxième lecture des projets de loi 17 et 38 sera appelée.

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture, la deuxième lecture des projets de loi 31, 32, 40, 24, 42, 43, 44, 45 et 41 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 15, *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation* ;
- 18, *Loi concernant des mesures fiscales* ;
- 19, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
- 20, *Loi modifiant la Loi sur la révision des lois*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M. Keirstead, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant troisième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 21, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, ne soit pas maintenant lu une troisième fois, car, en vertu du jugement rendu dans *Mackin c. Nouveau-Brunswick* en 2002, ce projet de loi ne respecte manifestement pas la séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire du gouvernement et est donc inconstitutionnel. »

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. M. Bernard LeBlanc, vice-président, est au fauteuil.

Le premier ministre accueille à la Chambre S.E. Cornelis Johannes Kole, ambassadeur des Pays-Bas au Canada. M. Fitch se joint au premier ministre à cet égard.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, M. Albert propose l'ajournement du débat.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 24

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M ^{me} Rogers	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Bourque
M. Albert	l'hon. M ^{me} Landry	M. Harvey
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Kenny	M. Guitard
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Rousselle	M. Roussel
l'hon. M. Doucet	M. Bertrand LeBlanc	M. Ames
l'hon. M. Doherty	M. Chiasson	M ^{me} Harris
l'hon. M. Landry	M ^{me} LeBlanc	M. LePage

CONTRE : 19

M. Holder	M ^{me} Lynch	M. Keirstead
M. Jody Carr	M. Stewart	M. Steeves
M. Fitch	M. Savoie	M. Jeff Carr
M ^{me} Dubé	M ^{me} Wilson	M. Oliver
M. K. MacDonald	M. Fairgrieve	M. Urquhart
M ^{me} Shephard	M. Wetmore	
M. Coon	M. Crossman	

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 22, *Loi sur le Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc reprend la suppléance à la présidence.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 22 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 22, *Loi sur le Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 23, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
- 25, *Loi sur l'aide bénévole d'urgence* ;
- 28, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* ;
- 29, *Loi modifiant la Loi sur les commissaires à la prestation des serments* ;
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 35, *Loi sur la qualité des soins de santé et la sécurité des patients* ;
- 36, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;
- 37, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route* ;
- 39, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 12.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de Forest Protection Limited pour 2012-2013	(16 mai 2016) ;
rapport annuel de Forest Protection Limited pour 2013-2014	(16 mai 2016).

Jour de séance 31

le jeudi 19 mai 2016

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

M. LePage (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à appuyer l'interdiction de l'épandage de glyphosate sur les terres forestières de la Couronne. (Pétition 39.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 40.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à appuyer l'interdiction de l'épandage de glyphosate sur les terres forestières de la Couronne. (Pétition 41.)

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens qui habitent sur le chemin Back River, dans le comté de Kings, et qui exhortent le gouvernement à réparer le chemin et à y poser un enduit superficiel. (Pétition 42.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick et à dispenser de leur dette étudiante les diplômés habitant dans la province. (Pétition 43.)

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 31, 32, 40, 24, 42, 43, 44, 45 et 41 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le vice-président de la Chambre est au fauteuil.

Après un certain laps de temps, M^{me} Harris, vice-présidente, assume la suppléance à la présidence.

Après un autre laps de temps, la présidente suppléante interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

Conformément à l'avis de motion 13, M. Holder, appuyé par M. Wetmore, propose ce qui suit :

attendu que les universités du Nouveau-Brunswick font l'envie du monde entier ;

attendu que, dans la campagne électorale du gouvernement, il n'était pas question des changements proposés qui sont mentionnés dans le document intitulé *Des choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche*, lesquels visent notamment à déterminer qui peut être diplômé de quel programme, à changer la formule de financement et à modifier les modèles de gouvernance ;

attendu que le gouvernement n'a pas donné suite à bon nombre de ses engagements électoraux, comme celui visant à donner aux universités des prévisions de financement sur quatre ans ;

attendu que, pour réussir et prendre de l'expansion dans un contexte où il faut être de plus en plus concurrentiel pour attirer des étudiants, les universités ont besoin que le gouvernement les appuie et leur fasse confiance au lieu de tenir des réunions secrètes sur invitation seulement ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative encourage le gouvernement à commencer à appuyer nos universités indépendantes, leur excellent conseil d'administration et, surtout, nos étudiants

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener des consultations ouvertes et transparentes semblables à celles menées en 2009 relativement au plan de réduction de la pauvreté, dans le but de se pencher sur l'avenir de nos universités.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 13, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 12, M^{me} Shephard, appuyée par M. Steeves, propose ce qui suit :

attendu que les enfants méritent d'avoir la possibilité de grandir dans un foyer chaleureux et stable où ils jouissent d'un soutien ;

attendu que le cadre actuel de protection de l'enfance favorise les privilèges parentaux plutôt que la sécurité mentale et physique de l'enfant ;

attendu qu'une mesure législative renfermant de nouvelles dispositions quant à la parenté qui auraient pour effet d'aider à remédier à ce manque d'équilibre a été approuvée par l'Assemblée législative il y a cinq ans mais n'a pas été proclamée dans son intégralité ;

attendu que d'autres mesures pourraient aussi être prises qui accorderaient la priorité aux besoins des enfants, tout en appuyant le pouvoir de prise de décision de nos travailleurs sociaux dévoués ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel à proclamer tous les articles de la *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* de mars 2010

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réviser le cadre de protection de l'enfance afin que les besoins des enfants aient priorité sur les privilèges parentaux.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Bernard LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 14

(18 mai 2016).

Jour de séance 32

le vendredi 20 mai 2016

9 h

Prière.

L'hon. M. Landry (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom du Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick à l'appui d'un salaire minimum de 15 \$ l'heure et de normes d'emploi équitables. (Pétition 44.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 45.)

M. Stewart (Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir les services extra-muraux ainsi que le modèle d'appel d'offres public à but non lucratif et à faire en sorte qu'Ambulance Nouveau-Brunswick relève du ministère de la Santé. (Pétition 46.)

M. Albert, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 28 juin 2016, sauf que, si le président, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

La question proposée, il s'élève un débat.

Le président informe la Chambre que le débat sur une telle motion de forme portant ajournement se limiterait à la date envisagée et à deux intervenants des côtés du gouvernement et de l'opposition ainsi qu'au chef du tiers parti.

Le président de la Chambre demande que M. Jody Carr retire certains propos. Le député se rétracte.

Après un certain laps de temps, M^{me} Dubé, appuyée par M. Fitch, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion soit amendée par la substitution, à « 28 juin », de « 24 mai ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 22

M. Holder	M. Coon	M. Wetmore
M. Jody Carr	M ^{me} Lynch	M. Crossman
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Keirstead
M ^{me} Dubé	M. Stewart	M. Jeff Carr
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Oliver
M. Northrup	M ^{me} Wilson	M. Urquhart
M. Higgs	M. Flemming	
M ^{me} Shephard	M. Fairgrieve	

CONTRE : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M ^{me} Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M ^{me} Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M ^{me} Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M ^{me} LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M ^{me} Rogers	M. Bourque
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Fraser	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M ^{me} Landry	M. Guitard
M. Albert	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Rousselle	M. Ames
l'hon. M. Arseneault	M. Bertrand LeBlanc	M ^{me} Harris
l'hon. M. Doucet	M. Chiasson	M. LePage
l'hon. M. Doherty	M ^{me} LeBlanc	
l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc	

CONTRE : 23

M. Holder	M. Coon	M. Wetmore
M. Jody Carr	M ^{me} Lynch	M. Crossman
M. Fitch	M. B. Macdonald	M. Keirstead
M ^{me} Dubé	M. Stewart	M. Steeves
M. K. MacDonald	M. Savoie	M. Jeff Carr
M. Northrup	M ^{me} Wilson	M. Oliver
M. Higgs	M. Flemming	M. Urquhart
M ^{me} Shephard	M. Fairgrieve	

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 31, 32, 40, 24, 42, 43, 44, 45 et 41 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} Harris, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 16, 18, 19, 20, 23,
25, 27, 29, 31 et 33
réponse à la pétition 9

(18 mai 2016) ;
(19 mai 2016).

Jour de séance 33

le mardi 28 juin 2016

13 h

Prière.

Conformément au paragraphe 19(2) de la *Loi sur le vérificateur général*, le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'audit indépendant des états financiers du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

Le premier ministre offre ses condoléances à la famille du regretté L. Norbert Thériault, député libéral provincial du comté de Northumberland de 1960 à 1974, puis de Baie-du-Vin de 1974 à 1979, sénateur de 1979 à 1996 (Baie-du-Vin) et père de l'ancien premier ministre Camille Thériault. M^{me} Dubé se joint au premier ministre à cet égard.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 47.)

M. Jeff Carr (New Maryland-Sunbury) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 48.)

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 49.)

M. Stewart (Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 50.)

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 51.)

M. Holder (Portland-Simonds) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 52.)

M. K. MacDonald (Fredericton-York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 53.)

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Jody Carr :
48, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur.*

La tenue d'un vote par appel nominal ayant été demandée, la séance, suspendue à 14 h 20, reprend à 15 h 16.

Le président de la Chambre rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'objet de la première lecture d'un projet de loi est d'en permettre l'impression et la distribution subséquentes à tous les parlementaires. Elle a aussi pour objet de présenter un projet de loi aux fins d'étude par la Chambre. À cette étape-ci du processus législatif, les parlementaires n'ont eu ni la possibilité de lire le projet de loi ni celle de l'étudier.

La première lecture est une formalité par laquelle un parlementaire peut présenter un projet de loi qui sera imprimé et distribué aux parlementaires afin qu'ils puissent l'étudier. La Chambre a toujours autorisé la première lecture de projets de loi. Aux termes du Règlement, nul débat n'est permis, à l'exclusion de brèves observations liminaires. Le vote est symbolique, puisque la plupart des parlementaires n'ont pas pris connaissance du projet de loi. L'étape de la première lecture constitue manifestement une formalité.

Il s'avère inutile de demander la tenue d'un vote par appel nominal à l'étape de la première lecture d'un projet de loi, présenté de surcroît par vos propres parlementaires, lorsque l'objet même de la première lecture est d'en permettre la mise à l'étude, ce qui est de toute évidence réalisable sans la tenue d'un vote par appel nominal.

À l'étape de la première lecture, les parlementaires ne votent pas pour ou contre le principe ou la teneur d'un projet de loi parce qu'ils n'en ont pas pris connaissance ; ils ne votent que pour qu'il soit soumis à l'étude de la Chambre. Il s'agit d'une formalité qui a toujours été observée. En l'occurrence, la Chambre a déjà confirmé par la tenue d'un vote par oui ou non que le projet de loi suivra son cheminement.

Comme le Règlement prévoit clairement qu'il peut y avoir tenue d'un vote par appel nominal une fois la question mise aux voix, j'en permettrai la tenue du vote à cette étape-ci.

Toutefois, je me réserve le droit de revenir plus tard sur la question, puisque je considère la tenue d'un vote comme inutile et que le projet de loi sera mis à l'étude de toute façon.

La motion portant que le projet de loi 48 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Fairgrieve :
49, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général.*

La motion portant que le projet de loi 49 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Higgs :
50, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière.*

La motion portant que le projet de loi 50 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

L'hon. M. Doucet demande le consentement unanime de la Chambre pour passer à la sanction royale. Le consentement est refusé.

Le président informe la Chambre que le consentement unanime n'est pas requis et que, par conséquent, la Chambre procédera à la sanction royale sur-le-champ.

S.H. la lieutenante-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 15, *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation* ;
- 18, *Loi concernant des mesures fiscales* ;
- 19, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
- 20, *Loi modifiant la Loi sur la révision des lois* ;
- 22, *Loi sur le Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer* ;
- 23, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;
- 25, *Loi sur l'aide bénévole d'urgence* ;
- 28, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières* ;
- 29, *Loi modifiant la Loi sur les commissaires à la prestation des serments* ;
- 30, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;
- 35, *Loi sur la qualité des soins de santé et la sécurité des patients* ;
- 36, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;
- 37, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route* ;
- 39, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail* ;
- 46, *Loi supplémentaire de 2014-2015 (1) portant affectation de crédits*.

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative, s'étant appliquée avec diligence à l'étude des diverses affaires dont il est fait mention dans le discours qu'il vous a plu de prononcer à l'ouverture de la session et d'autres questions d'intérêt pour la population de la province, soumet humblement à l'approbation de Votre Honneur un projet de loi intitulé *Loi de 2016-2017 portant affectation de crédits* (projet de loi 47).

Son Honneur répond :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Son Honneur remercie les sujets fidèles et loyaux de Sa Majesté, accepte leur bienveillance et sanctionne ce projet de loi.

Son Honneur se retire, et le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Fairgrieve :

51, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse.*

La motion portant que le projet de loi 51 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Steeves :

52, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance.*

La motion portant que le projet de loi 52 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Fairgrieve :

53, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances.*

La motion portant que le projet de loi 53 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Fairgrieve :

54, *Loi modifiant la Loi électorale.*

La motion portant que le projet de loi 54 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Higgs :

55, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière.*

La motion portant que le projet de loi 55 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Fairgrieve :

56, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif.*

La motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Fairgrieve :

57, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles.*

La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Wetmore :

58, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne.*

La motion portant que le projet de loi 58 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Fairgrieve :

59, *Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman.*

La motion portant que le projet de loi 59 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Higgs :

60, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière.*

La motion portant que le projet de loi 60 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Fairgrieve :

61, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.*

La motion portant que le projet de loi 61 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Fitch :

62, *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes.*

La motion portant que le projet de loi 62 soit maintenant lu une première fois mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

Est déposé le projet de loi suivant :

par M. Fitch :

63, *Loi modifiant la Loi sur la coopération économique des Maritimes.*

Le président de la Chambre demande que M. Fitch soit bref quant à ses observations à l'étape de la première lecture. Il déclare que la disposition relative au temps de parole illimité pour le chef de l'opposition ne s'applique pas à la première lecture.

La motion portant que le projet de loi 63 soit maintenant lu une première fois ayant été mise aux voix, un vote par appel nominal est demandé et reporté au jour de séance suivant.

M. Guitard donne avis de motion 24 portant que, le mardi 5 juillet 2016, appuyé par M. Chiasson, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation à l'horaire de séance actuel, prescrit au paragraphe 29(1) du Règlement et par ordre spécial de la Chambre adopté le 2 décembre 2015, la Chambre, le mardi, le mercredi et le jeudi, siège aussi de 19 h à 22 h ;

que le présent ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la deuxième session de la 58^e législature.

M. Fairgrieve donne avis de motion 25 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Urquhart, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Carleton.

M. Fairgrieve donne avis de motion 26 portant que le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Wetmore, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Caraquet.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

M. Fairgrieve donne avis de motion 27 portant que le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Wetmore, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Carleton-Victoria.

M^{me} Dubé donne avis de motion 28 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M. Keirstead, elle proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription d'Edmundston—Madawaska-Centre.

M^{me} Dubé donne avis de motion 29 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M. Fairgrieve, elle proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé.

M^{me} Lynch donne avis de motion 30 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M. B. Macdonald, elle proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Fredericton-Grand Lake.

M^{me} Lynch donne avis de motion 31 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M. B. Macdonald, elle proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Moncton-Centre.

M. Fitch donne avis de motion 32 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Flemming, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Carleton-Victoria.

M. Fitch donne avis de motion 33 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Flemming, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore.

M. Fitch donne avis de motion 34 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jody Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Riverview.

M. Wetmore donne avis de motion 35 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fitch, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Memramcook-Tantramar.

M. Wetmore donne avis de motion 36 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Crossman, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Gagetown-Petitcodiac.

M. Crossman donne avis de motion 37 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fairgrieve, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Hampton.

M. Crossman donne avis de motion 38 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Dubé, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Restigouche-Chaleur.

M. Crossman donne avis de motion 39 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Dubé, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Fredericton-Nord.

M. Oliver donne avis de motion 40 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Urquhart, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin.

M. Oliver donne avis de motion 41 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Urquhart, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest.

M. Oliver donne avis de motion 42 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Savoie, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Miramichi.

M. Urquhart donne avis de motion 43 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Savoie, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Carleton-York.

M. Urquhart donne avis de motion 44 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Steeves, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Kent-Nord.

M. Steeves donne avis de motion 45 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jeff Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Moncton-Nord-Ouest.

M. Steeves donne avis de motion 46 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jeff Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Charlotte-Campobello.

M. Steeves donne avis de motion 47 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jeff Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Restigouche-Ouest.

M. K. MacDonald donne avis de motion 48 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Northrup, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Moncton-Sud.

M. K. MacDonald donne avis de motion 49 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Northrup, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Fredericton-York.

M. Higgs donne avis de motion 50 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Holder, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Madawaska-Les-Lacs—Edmundston.

M. Higgs donne avis de motion 51 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Holder, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore.

M. Higgs donne avis de motion 52 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Wetmore, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Quispamsis.

M. Holder donne avis de motion 53 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Higgs, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Portland-Simonds.

M. Holder donne avis de motion 54 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Moncton-Est.

M. Flemming donne avis de motion 55 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Higgs, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Dieppe.

M. Flemming donne avis de motion 56 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fitch, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Rothesay.

M. Savoie donne avis de motion 57 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Flemming, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Saint John-Est.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

M. Savoie donne avis de motion 58 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. K. MacDonald, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que

le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Tracadie-Sheila.

M^{me} Shephard donne avis de motion 59 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M. Holder, elle proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Saint John Lancaster.

M. Bernard LeBlanc offre ses condoléances à la famille du défunt Greg O'Donnell, député libéral provincial de Memramcook de 1987 à 1995 et de Dieppe-Memramcook de 1995 à 1999.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

caisse d'indemnisation établie en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des pompiers</i> , 2015	(9 juin 2016) ;
Travail sécuritaire NB, 2015	(9 juin 2016) ;
Bureau du vérificateur général, plan d'activités de 2016-2017	(14 juin 2016) ;
vérificatrice générale, volume I, audit de performance, 2016	(15 juin 2016) ;
Commissariat aux langues officielles, 2015-2016	(21 juin 2016) ;
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, 2015	(23 juin 2016) ;

Autres documents

<i>Renforcer la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques :</i> <i>Guide de discussion, mai 2016</i>	(25 mai 2016) ;
proposition visant l'établissement de nouveaux droits payables pour les services fournis au laboratoire des produits laitiers du Nouveau- Brunswick (<i>Loi sur les droits à percevoir</i>)	(30 mai 2016) ;

Motion

documents demandés dans l'avis de motion 23	(23 juin 2016) ;
---	------------------

Pétitions

réponse à la pétition 22	(20 mai 2016) ;
réponses aux pétitions 35, 37, 40, 42 et 45	(31 mai 2016) ;
réponses aux pétitions 36, 39 et 41	(6 juin 2016) ;
réponses aux pétitions 38 et 44	(7 juin 2016) ;
réponse à la pétition 43	(24 juin 2016).

Jour de séance 34

le mercredi 29 juin 2016

10 h

Prière.

M. Holder invoque le Règlement; il soutient que plusieurs déclarations de ministres auraient dû être formulées comme messages de félicitations. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé et demande que l'hon. M. Arseneault retire l'expression « Asseyez-vous ». Le député obtempère.

M. Guitard (Restigouche-Chaleur) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à désigner un tronçon de la rue Alcida comme route publique. (Pétition 54.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 55.)

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rétablir le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick et à dispenser de leur dette étudiante les diplômés habitant dans la province. (Pétition 56.)

M. Chiasson (Victoria-La-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réparer le chemin West River, dans le comté de Victoria. (Pétition 57.)

M. K. MacDonald (Fredericton-York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 58.)

M. Oliver (Kings-Centre) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 59.)

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 60.)

M. Savoie (Saint John-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 61.)

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

M^{me} Shephard donne avis de motion 60 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M. Savoie, elle proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Saint John Harbour.

M. Savoie donne avis de motion 61 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Shephard, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Fredericton-Ouest—Hanwell.

M. Oliver donne avis de motion 62 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Kings-Centre.

M. Jeff Carr donne avis de motion 63 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jody Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Kent-Sud.

M. Jeff Carr donne avis de motion 64 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. K. MacDonald, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de New Maryland-Sunbury.

M. Jody Carr donne avis de motion 65 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription d'Oromocto-Lincoln.

M. Jody Carr donne avis de motion 66 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Wilson, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Campbellton-Dalhousie.

M. Jody Carr donne avis de motion 67 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Wilson, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Fredericton-Sud.

M^{me} Wilson donne avis de motion 68 portant que, le 7 juillet 2016, appuyée par M. Steeves, elle proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Moncton-Sud-Ouest.

M^{me} Wilson donne avis de motion 69 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M. Crossman, elle proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Baie-de-Shediac—Dieppe.

M. Keirstead donne avis de motion 70 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Shippagan-Lamèque-Miscou.

M. Keirstead donne avis de motion 71 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Wilson, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription d'Albert.

M. Northrup donne avis de motion 72 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Shephard, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Baie-de-Miramichi—Neguac.

M. Northrup donne avis de motion 73 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Dubé, il proposera ce qui suit :

attendu que la ministre des Finances actuelle a dit que l'augmentation de la TVH était l'approche paresseuse ;

attendu que, à la suite de l'augmentation de la TVH, le taux de la TVH du Nouveau-Brunswick sera le plus élevé du Canada ;

attendu que, dans la campagne électorale du premier ministre, il était question d'aider les petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira aux petites et moyennes entreprises ;

attendu que l'augmentation de la TVH signalera que le Nouveau-Brunswick n'est pas prêt à brasser des affaires ;

attendu que l'augmentation de la TVH nuira à l'économie ;

attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick tourne déjà au ralenti et que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick sont sans emploi ;

attendu que le gouvernement libéral a déjà fait perdre presque 5 000 emplois ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick versent déjà des taxes et des impôts excessifs et que de nombreuses familles ont de la difficulté à joindre les deux bouts ;

attendu que la plateforme libérale ne fait pas mention de l'augmentation de la TVH ;

attendu que la mesure nuit simplement aux affaires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reporter la hausse prévue de la TVH jusqu'à ce que le gouvernement mène des consultations publiques auprès des gens de la circonscription de Sussex-Fundy-St. Martins.

M. Jeff Carr donne avis de motion 74 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de Services Nouveau-Brunswick, du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à toute dispense pour source unique de services ou d'approvisionnements accordée depuis le 1^{er} mai 2015.

M. Jeff Carr donne avis de motion 75 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le

gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux documents, aux communications, aux contrats et aux autres renseignements pertinents ayant trait aux fermetures d'écoles en raison du mauvais temps, depuis le 14 décembre 2015.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président suppléant est au fauteuil.

M. Steeves donne avis de motion 76 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Wetmore, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux montants en dollars du financement des projets de comté pour chaque circonscription électorale depuis le 23 septembre 2014.

M. Steeves donne avis de motion 77 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la liste des véhicules utilisés pour les parlementaires du côté du gouvernement par des parlementaires provinciaux, des chefs de cabinet de ministres, des adjoints spéciaux de ministres, des sous-ministres du Cabinet du premier ministre et la direction des sociétés de la Couronne, y compris le type de véhicule utilisé et le nom des utilisateurs, depuis le 31 août 2015.

M. Steeves donne avis de motion 78 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au nombre de chemins ajoutés au Programme d'entretien pendant l'hiver depuis la mise en oeuvre de la règle des trois maisons, aux endroits où ces chemins ont été ajoutés, au moment des ajouts et au nombre de maisons sur les chemins ajoutés, depuis le 31 août 2015.

M. Steeves donne avis de motion 79 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de tous les ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais liés à tout nouveau véhicule ou à toute amélioration de véhicule pour l'une ou l'autre des personnes suivantes : a) tout membre du Conseil exécutif ; b) tout membre du personnel du Cabinet du premier ministre ; c) toute personne employée en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Fonction publique*, depuis le 19 mars 2015.

M. Steeves donne avis de motion 80 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fairgrieve, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres

gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux documents et à la correspondance concernant la résiliation du contrat de déneigement conclu avec Produits Métalliques A.T. inc., tout contrat et toute facture dont Produits Métalliques A.T. inc. a reçu le paiement, ainsi que toute poursuite engagée ou en instance entre Produits Métalliques A.T. inc. et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, depuis le 13 octobre 2015.

M. Steeves donne avis de motion 81 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Wetmore, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre des Transports et de l'Infrastructure depuis le 22 avril 2015.

M. Oliver donne avis de motion 82 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jeff Carr, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre, du ministère des Finances, du ministère de la Santé, du ministère de l'Éducation, du ministère des Transports et de l'Infrastructure, du ministère du Développement social, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de la Justice, du ministère du Développement de l'énergie et des ressources, du ministère des Ressources humaines, du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, de Services Nouveau-Brunswick et d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux contrats conclus entre des ministères, organismes, conseils ou

commissions et Bissett Matheson Communications, depuis le 23 novembre 2015.

M. Oliver donne avis de motion 83 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à tout financement ou prêt accordé à Corey Feed, depuis le 13 avril 2016.

M. Oliver donne avis de motion 84 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère de la Santé ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux détails statistiques concernant le nombre total de tests ELISA entrepris au cours de la dernière année par les laboratoires médicaux du Nouveau-Brunswick afin de détecter la présence de la bactérie *Borrelia* responsable de la maladie de Lyme, le lieu de résidence et le résultat des tests, qu'ils soient positifs ou négatifs, depuis le 22 mai 2015.

M. Crossman donne avis de motion 85 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres

communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la campagne publicitaire lancée en mai 2015 concernant les modifications apportées au programme de supplément de salaire, depuis le 3 juin 2015.

M. Crossman donne avis de motion 86 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux rapports sur l'utilisation des écoles rédigés par le bureau du contrôleur depuis le 26 mars 2015.

Le président suppléant informe la Chambre que les avis de motion 33 et 51 présentés hier sont identiques. L'avis de motion 51 est en conséquence déclaré irrecevable et rayé du *Feuilleton et Avis*.

M. Crossman donne avis de motion 87 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales ayant trait au modèle de conformité du processus d'examen des écoles au titre de la politique 409, ainsi que les examens de conformité réalisés au titre de la politique 409 concernant la viabilité de toutes les écoles, depuis le 9 avril 2015.

M. Crossman donne avis de motion 88 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux chiffres réels du budget de 2015-2016 de EDPE, classés comme suit : 1) secteur francophone — totaux pour les services éducatifs francophones, le transport, les installations, les TI et les ressources humaines du bureau central et de chaque district scolaire, par district; 2) secteur anglophone — totaux pour les services éducatifs, le transport, les installations et les ressources humaines du bureau central et de chaque district scolaire, par district; 3) services généraux du bureau central partagés par les secteurs anglophone et francophone; 4) Développement de la petite enfance.

M. Crossman donne avis de motion 89 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jody Carr, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance depuis le 22 avril 2015.

M. Crossman donne avis de motion 90 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jody Carr, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres

communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux coordonnées, y compris l'adresse électronique, de tous les présidents actuels et toutes les présidentes actuelles des CPAE.

M. Savoie donne avis de motion 91 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Développement de l'énergie et des ressources ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux documents, aux communications, aux contrats et aux autres renseignements pertinents ayant trait au nombre d'employés renvoyés chez eux, congédiés, suspendus ou forcés à prendre leur retraite, depuis le 14 décembre 2015.

M. Savoie donne avis de motion 92 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fairgrieve, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Réseau de santé Horizon, du Réseau de santé Vitalité ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au montant facturé par l'Institut atlantique de recherche sur le cancer, depuis le 23 juin 2015.

M. Savoie donne avis de motion 93 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de

la Santé ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux communications, aux contrats et aux documents concernant le travail consacré par André Tardif par rapport à la nouvelle construction du centre de santé du centre-ville, depuis le 1^{er} janvier 2016.

M. Savoie donne avis de motion 94 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, de l'Assemblée législative ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais *a*) du ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, *b*) du député de Caraquet, associés au rôle de leader parlementaire du gouvernement ou de leader parlementaire adjoint du gouvernement, depuis le 19 mars 2015.

M. Savoie donne avis de motion 95 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Stewart, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, de la Société de développement régional, d'Opportunités NB ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'annonce du gouvernement du Nouveau-Brunswick faite le 27 avril 2015 concernant le Centre naval du Nouveau-Brunswick à Bas-Caraquet, depuis le 28 avril 2015.

M. Savoie donne avis de motion 96 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Développement social, du Cabinet du premier ministre ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'initiative relative au navigateur pour les aînés annoncée dans le cadre de la stratégie D'abord chez soi depuis le 23 juin 2015.

M. Savoie donne avis de motion 97 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Flemming, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de la Santé ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de la Santé depuis le 22 avril 2015.

M. Savoie donne avis de motion 98 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, de Services Nouveau-Brunswick, du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre : 1) le premier ministre ; 2) le chef de cabinet du premier ministre ; 3) les chefs de cabinet adjoints du premier ministre ; 4) le personnel du

Cabinet du premier ministre ; 5) le ministre des Services gouvernementaux; 6) le sous-ministre des Services gouvernementaux; 7) le personnel du ministère des Services gouvernementaux ; 8) le ministre des Transports et de l'Infrastructure; 9) la sous-ministre des Transports et de l'Infrastructure ; 10) le personnel du ministère des Transports et de l'Infrastructure; 11) les adjoints principaux, spéciaux et autres du premier ministre; 12) les adjoints principaux, spéciaux et autres du ministre des Services gouvernementaux ; 13) les adjoints principaux, spéciaux et autres du ministre des Transports et de l'Infrastructure, y compris la correspondance ou d'autres communications échangés entre des groupes de ces personnes ou au sein de ces groupes et la correspondance ou d'autres communications échangés entre ces personnes ou des groupes de ces personnes ou au sein de ces groupes qui ont aussi été envoyées à des personnes non mentionnées ci-dessus ou reçues par celles-ci, relativement à la ville de Saint-Quentin, au Nouveau-Brunswick, depuis le 15 juillet 2015.

M. Savoie donne avis de motion 99 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Steeves, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère du Développement social ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à une liste de tous les organismes du programme ADAPF au Nouveau-Brunswick, depuis le 14 avril 2015, y compris, pour chaque agence, une liste des recettes fournies chaque année, une liste des services fournis et le nombre de clients.

M. Savoie donne avis de motion 100 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations

municipales relativement aux communications ou aux contrats avec Revolution Strategy ou Hemmings House, depuis le 11 janvier 2016.

M. Keirstead donne avis de motion 101 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Holder, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de Services Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de Services Nouveau-Brunswick depuis le 22 avril 2015.

M. Keirstead donne avis de motion 102 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Ressources humaines, du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la correspondance, aux calendriers, aux frais et aux demandes de congé du personnel ayant trait à la réunion du Cabinet tenue le 29 septembre 2015, à Woodstock, au Nouveau-Brunswick, depuis le 13 octobre 2015.

M. Fitch donne avis de motion 103 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Steeves, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre, du ministère des Finances, du ministère de la Santé, du ministère de l'Éducation, du ministère des Transports et de l'Infrastructure, du ministère du Développement social, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de la Justice, du ministère du Développement de l'énergie

et des ressources, du ministère des Ressources humaines, du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, de Services Nouveau-Brunswick, d'Opportunités Nouveau-Brunswick, d'Énergie NB, d'Alcool NB ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux contrats avec Gandalf Group depuis le 26 juin 2015.

M. Fitch donne avis de motion 104 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, de la vérificatrice générale, de Développement économique, d'Opportunités Nouveau-Brunswick, du Bureau du Conseil exécutif ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la communication entre la vérificatrice générale et le Bureau du Conseil exécutif, le Cabinet du premier ministre, Développement économique et Opportunités Nouveau-Brunswick concernant le rapport sur Atcon depuis le 31 mars 2015.

M. Fitch donne avis de motion 105 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du premier ministre Brian Gallant depuis le 22 avril 2015.

M. Fitch donne avis de motion 106 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Higgs, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais liés à la production et à la commercialisation de la vidéo mettant en vedette le premier ministre Brian Gallant qui porte sur les mesures efficaces de création d'emplois prises au cours de la dernière année et dont la promotion a été faite sur Facebook par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, notamment les frais payables à Facebook, depuis le 23 septembre 2015.

M. Fitch donne avis de motion 107 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick, d'Alcool NB Liquor, de Services Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux communications avec Vintelligence, Nicholas Carter et Cory Marr, ainsi que les contrats conclus avec ces derniers, les appels d'offres lancés et les frais qui leur ont été payés, ainsi que toute communication liée à la nouvelle page Web que crée Alcool NB, y compris qui la créera, et les contrats, les appels d'offres ou les coûts associés à sa création, depuis le 4 avril 2016.

M. Fitch donne avis de motion 108 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de tous les ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres

communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux dépenses liées à ce qui suit : a) toute modification ou amélioration de bureaux ; b) tout nouveau mobilier ou matériel de bureau ; c) toute technologie de l'information, notamment les BlackBerry, les téléphones cellulaires et les ordinateurs portables achetés pour les bureaux : a) des membres du Conseil exécutif ; b) des employés du Cabinet du premier ministre ; c) des personnes employées en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Fonction publique*, depuis le 19 mars 2016.

M. Fitch donne avis de motion 109 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux contrats conclus avec appel d'offres au parc provincial Parlee Beach et dans la région, y compris les soumissionnaires et les attributaires de ces contrats, ainsi que tous les contrats conclus sans appel d'offres au parc provincial Parlee Beach et dans la région, y compris les soumissionnaires et les attributaires de ces contrats, depuis le 13 octobre 2015.

M. Fitch donne avis de motion 110 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais de déplacement du Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick, depuis le 14 décembre 2015.

M. Fitch donne avis de motion 111 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux communications entre le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif et Opportunités Nouveau-Brunswick, qu'il s'agisse de membres du personnel ou de fonctionnaires, et J.D. Irving concernant l'annonce faite le 20 janvier 2016 selon laquelle J.D. Irving engagera environ 7 900 personnes au Canada atlantique au cours des trois prochaines années, depuis le 20 janvier 2016.

M. Fitch donne avis de motion 112 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession de chaque ministre de la province ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à une liste des dons reçus, dont la valeur dépassait 250 \$, et des donateurs, depuis le 22 septembre 2014.

M. Flemming donne avis de motion 113 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jody Carr, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de la Justice ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales

relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de la Justice, depuis le 22 avril 2015.

M. Flemming donne avis de motion 114 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de la Justice ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la correspondance et aux documents concernant la décision de transférer la compétence de la *Loi sur l'organisation judiciaire* du Cabinet du procureur général au ministre de la Justice, la décision de modifier la *Loi sur l'organisation judiciaire* pour habiliter le ministre de la Justice à opposer son veto aux décisions du juge en chef, les réunions ou le calendrier des réunions avec les juges et la correspondance au sujet de tout élément susmentionné, notamment la correspondance du ministre Stephen Horsman et du ministre Donald Arseneault, depuis le 25 février 2016.

M. Flemming donne avis de motion 115 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du procureur général, du Cabinet du procureur général, du ministère des Finances, de Services Nouveau-Brunswick, du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au rapport de Le Gresley sur Larry's Gulch, depuis le 21 août 2015.

M. Higgs donne avis de motion 116 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents,

quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, du ministère des Finances, du premier ministre, du ministre responsable de l'Examen stratégique des programmes, du ou de la ministre des Finances ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux consultations prébudgétaires pour 2016-2017 et à tout mémoire reçu de personnes, de parties prenantes, de groupes d'intérêts ou d'autres parties intéressées au cours des consultations prébudgétaires pour 2016-2017, y compris tout mémoire reçu de personnes, de parties prenantes, de groupes d'intérêts ou d'autres parties intéressées dans le cadre de la révision stratégique des programmes qui se voulait, ou qui est, par ailleurs, réputé être aussi un mémoire aux fins des consultations prébudgétaires pour 2016-2017, depuis le 23 mars 2015.

M. Higgs donne avis de motion 117 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux coûts, notamment ceux liés à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'achat de publicité média pour la campagne publicitaire sur la révision stratégique des programmes, ainsi que sur le fait que le Nouveau-Brunswick est aux prises avec un déficit de plus de 500 millions de dollars et qu'il y a un plan pour remédier à la situation, depuis le 25 novembre 2015.

M. Higgs donne avis de motion 118 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. B. Macdonald, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de tous les ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres

communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais afférents à des déplacements par avion nolisé des personnes suivantes : a) un membre du Conseil exécutif ; b) un employé du Cabinet du premier ministre ; c) une personne employée en vertu de l'article 18 de la *Loi sur la Fonction publique*, depuis le 19 mars 2015.

M. Higgs donne avis de motion 119 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Shephard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Finances ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ou de la ministre des Finances, depuis le 22 avril 2015.

M. Higgs donne avis de motion 120 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre, de Services Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au coût total, et aux destinataires de sommes d'argent, notamment à l'égard de la production et des achats média, des publicités radiophoniques diffusées plus tôt cette année qui mentionnent des compressions radicales et la TVH, depuis le 18 février 2016.

M. Holder donne avis de motion 121 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Finances, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la correspondance et à l'information sur la façon dont il a été décidé d'éliminer le programme de Rabais sur les droits de scolarité, depuis le 27 octobre 2015.

M. Holder donne avis de motion 122 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, d'Opportunités Nouveau-Brunswick, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à toutes les communications concernant le Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie annoncé le 28 janvier 2016 dans le discours sur l'état de la province, depuis le 29 janvier 2016.

M. Holder donne avis de motion 123 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fairgrieve, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou

territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ou de la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, depuis le 22 avril 2015.

M. Holder donne avis de motion 124 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au nombre d'emplois créés dans le cadre de l'initiative Promesse d'emploi et les communications afférentes à l'initiative Promesse d'emploi entre les entités suivantes : a) le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et le Bureau du Conseil exécutif ; b) le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et le Cabinet du premier ministre ; c) le Bureau du Conseil exécutif et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; d) le Bureau du Conseil exécutif et le Cabinet du premier ministre ; e) le Cabinet du premier ministre et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ; f) le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil exécutif, depuis le 24 août 2015.

M. Holder donne avis de motion 125 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la correspondance, y compris les courriels, entre le district scolaire

Anglophone South et la ville de Saint John concernant la Lorne School, depuis le 2 septembre 2015.

M. Keirstead donne avis de motion 126 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fitch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, depuis le 22 avril 2015.

M. B. Macdonald donne avis de motion 127 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du premier ministre, du ministère des Ressources humaines, du ministre des Ressources humaines ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux embauches et aux nominations depuis le 17 mars 2015 dans tous les secteurs du gouvernement ainsi que la description du processus de recrutement pour chaque poste, précisant le ministère ou l'organisme dont relève chaque poste et l'emplacement géographique de celui-ci et précisant et expliquant en outre les « exceptions » et les classifications « temporaire à durée déterminée ».

M. B. Macdonald donne avis de motion 128 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, de la Société de développement régional,

d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à toute la correspondance avec M. Serge Cormier et Hédard Albert concernant le centre naval à Bas-Caraquet, depuis le 28 avril 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 129 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Higgs, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, d'Alcool NB, d'Énergie NB ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à des contrats du gouvernement avec Don Mills ou le cabinet de sondage CRA attribués par des ministères ou des sociétés de la Couronne, particulièrement Énergie NB et Alcool NB, depuis le 16 mars 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 130 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Steeves, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à des contrats signés avec Civilized ou ses propriétaires, Derek Riedle et Terri MacDonald Riedle, ou au financement que leur accorde le gouvernement, depuis le 23 septembre 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 131 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ou de la ministre responsable d'Opportunités NB depuis le 22 avril 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 132 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Northrup, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'annonce du gouvernement du Nouveau-Brunswick faite le 13 mai 2015 par le premier ministre Brian Gallant, à Moncton, au Nouveau-Brunswick, concernant une remise sur les salaires pouvant atteindre 490 000 \$ offerte à la compagnie Co-operators, depuis le 13 mai 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 133 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à une liste d'activités commanditées par

ONB, y compris les dates et les lieux, indiquant si c'est à l'intérieur ou à l'extérieur de la province, depuis le 28 août 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 134 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais de déplacement des employés d'ONB par province et par pays, ventilés selon les déplacements au titre d'Attraction des investissements et ceux au titre de Développement des exportations, depuis le 27 août 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 135 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux décisions qui ont été prises sur les objectifs de rendement d'Opportunités Nouveau-Brunswick, depuis le 19 août 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 136 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations

municipales relativement à une liste du personnel actuel d'ONB, ventilée selon le poste, le bureau, la région et la langue, depuis le 20 août 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 137 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités NB ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'état du portefeuille de prêts, au taux de non-remboursement, au nombre de prêts renégociés, à la composition par secteur et à l'historique du rendement depuis le 25 août 2015; à titre de précision, le taux de non-remboursement est calculé selon les taux d'intérêt des prêts, le secteur correspond à l'industrie ou au genre d'entreprise ou d'entité auquel le prêt est accordé, et l'historique du rendement correspond au statut actuel du prêt, à savoir s'il est en cours de remboursement ou non et si les paiements sont versés à temps; si le prêt n'est pas encore en cours de remboursement, fournir des renseignements quant au début du calendrier de remboursement et au moment où les intérêts commenceront ou ont commencé à s'accumuler.

M. K. MacDonald donne avis de motion 138 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux ententes signées selon lesquelles Opportunités Nouveau-Brunswick ou le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit fournir un financement, au moyen d'un prêt, d'une subvention ou d'un autre moyen, à une personne, à une société ou à une autre entité, depuis le 24 août 2015; une liste de renseignements pertinents satisferait à cette demande.

M. K. MacDonald donne avis de motion 139 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à tout matériel publicitaire utilisé par ONB, au coût des activités publicitaires d'ONB et à une liste des médias qui ont publié de la publicité pour le compte d'ONB, depuis le 20 août 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 140 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Réseau de santé Horizon ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'inventaire de tous les lits d'hôpital actuellement en service à l'Hôpital Dr Everett Chalmers, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, notamment le fabricant, le modèle et l'année, depuis le 21 juillet 2015.

M. K. MacDonald donne avis de motion 141 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du procureur général, de Services Nouveau-Brunswick, du ministère des Finances, du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux frais

versés à Moonstruck Investigation Services ou à Gary Le Gresley, depuis le 31 août 2015.

M. Northrup donne avis de motion 142 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à toute correspondance avec la mine de potasse Picadilly ou au sujet de celle-ci, depuis le 21 janvier 2016.

M. Northrup donne avis de motion 143 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de la Sécurité publique ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de la Sécurité publique, depuis le 22 avril 2015.

M. Oliver donne avis de motion 144 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de Travail sécuritaire NB, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations

municipales relativement au nombre total de réclamations soumises chaque année et le nombre total de dossiers en suspens à la fin de chaque année, depuis l'exercice financier 2014-2015.

M. Oliver donne avis de motion 145 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, depuis le 22 avril 2015.

M. Savoie donne avis de motion 146 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Stewart, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Développement de l'énergie et des ressources ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre des Ressources naturelles depuis le 22 avril 2015.

M^{me} Shephard donne avis de motion 147 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M^{me} Lynch, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant de Développement social ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres

gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'équité salariale des membres du personnel chargés des services à la personne, depuis le 21 juillet 2015.

M^{me} Shephard donne avis de motion 148 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M. Higgs, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Ressources humaines ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre des Ressources humaines, depuis le 22 avril 2015.

M^{me} Shephard donne avis de motion 149 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M^{me} Dubé, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Développement social, de Services Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux résultats de la demande de propositions 2595002-15 pour des articles de convalescence, y compris le nom de la compagnie qui a remporté le contrat et le fondement de la méthode d'adjudication de celui-ci, depuis le 9 octobre 2015.

M. Steeves donne avis de motion 150 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère de la Santé, du Réseau de santé Horizon, du Réseau de santé Vitalité, de FacilicorpNB, du ministère du Développement social, du ministère des Finances, de la Société de développement régional, de Donald Arseneault, député de

Campbellton-Dalhousie et ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la décision prise par le gouvernement du Nouveau-Brunswick quant à l'emplacement du centre provincial de traitement pour jeunes annoncé le 9 mai 2015, à Campbellton, depuis le 8 mai 2015.

M. Steeves donne avis de motion 151 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Développement social, du ministère de la Santé ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'investissement dans le projet pilote de réhabilitation et de revalidation pour les aînés qui a été annoncé le 27 mai 2015, depuis le 3 juin 2015.

M. Steeves donne avis de motion 152 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif et du ministère du Développement social ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à toute correspondance, y compris les courriels, entre le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil exécutif, entre le Cabinet du premier ministre et le ministère du Développement social, entre le Bureau du Conseil exécutif et le Cabinet du premier ministre, entre le Bureau du Conseil exécutif et le ministère du Développement social, entre le ministère du

Développement social et le Cabinet du premier ministre ou entre le ministère du Développement social et le Bureau du Conseil exécutif concernant l'annonce du renversement de la décision d'inclure les actifs des personnes âgées dans la formule de calcul du coût des soins en résidence assistée et en foyer de soins, depuis le 11 septembre 2015.

M. Steeves donne avis de motion 153 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du Bureau du Conseil exécutif, du ministère du Développement social ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la campagne de publicité lancée en mai 2015 concernant les faits sur les soins dispensés en foyers de soins, depuis le 22 mai 2015.

M. Steeves donne avis de motion 154 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux communications entre, d'une part, les deux CED du comté de Kent et, d'autre part, le ministre de l'Éducation et le ministère de l'Éducation, depuis le 31 mars 2015.

M. Steeves donne avis de motion 155 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente,

à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux documents ou aux communications ayant trait à l'entretien des chasse-neige pour l'hiver 2015-2016, y compris ceux précisant si l'entretien sera effectué à l'interne ou externalisé et, si l'entretien des chasse-neige sera externalisé, des copies de la soumission ou des contrats, ceux précisant l'emplacement de la compagnie retenue pour les travaux et les critères de sélection utilisés pour choisir la compagnie, ainsi qu'au coût de l'entretien des chasse-neige pendant l'hiver 2015-2016 et à la durée de vie de ceux-ci, depuis le 27 octobre 2015.

M. Northrup donne avis de motion 156 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre, d'Opportunités Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux documents, communications, contrats ou autres renseignements pertinents concernant Maritime Minerals ou Northern Construction, depuis le 25 novembre 2015.

M. Northrup donne avis de motion 157 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Énergie NB ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au montant des dépenses annuelles pour les télécommunications de 2015-2016 à 2016-2017.

M. Wetmore donne avis de motion 158 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Jeff Carr, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, du ministère des Transports et de l'Infrastructure ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à tout contact entre le ministère des Transports et de l'Infrastructure et E.Y.E. Marine, de Dartmouth, concernant les traversiers à câble, depuis le 25 novembre 2015.

M. Wetmore donne avis de motion 159 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Keirstead, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, depuis le 22 avril 2015.

M. Wetmore donne avis de motion 160 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fairgrieve, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au

processus et aux procédés liés à la création du comité de transition composé de parties prenantes pour artsnb, depuis le 6 mai 2016.

M. Wetmore donne avis de motion 161 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux copies du registre de Larry's Gulch qui est utilisé sur place pour recueillir la signature des invités sur un formulaire intitulé Liste d'invités ministériels, depuis le 1^{er} janvier 2016.

M. Wetmore donne avis de motion 162 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Ambulance Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'inventaire de tous les lits d'hôpital actuellement en service, notamment la marque, le modèle et l'année, au nombre d'ambulances actuellement sous contrat, au nombre d'ambulances qui ont été mises hors service en permanence et qui n'ont pas été remplacées, depuis le 21 juillet 2015 ; veuillez fournir, pour chaque cas, le motif, les dates, l'endroit, l'heure à laquelle le véhicule a été mis hors service, l'heure à laquelle il a été retourné et les mesures prises pour résoudre les problèmes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

M. Wetmore donne avis de motion 163 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Ambulance Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'inventaire de tous les lits d'hôpital actuellement en service, notamment la marque, le modèle et l'année, et au nombre d'ambulances actuellement fournies au Nouveau-Brunswick sur une base quotidienne en vertu d'un contrat, depuis le 21 juillet 2015.

M^{me} Wilson donne avis de motion 164 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyée par M^{me} Lynch, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Cabinet du premier ministre, de la Société de développement régional ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à l'annonce du gouvernement du Nouveau-Brunswick faite le 18 juin 2015 à Moncton concernant le fait que le projet du centre-ville de Moncton reçoit un prêt-subvention de 21 millions de dollars, depuis le 23 juin 2015.

M. Wetmore donne avis de motion 165 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministère des Transports et de l'Infrastructure, du Cabinet du premier ministre ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le

gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement à la ventilation mois par mois, depuis le 31 mars 2015, de toute location d'équipement auprès du secteur privé, y compris le nom, l'adresse, la pièce d'équipement, le nombre d'heures d'utilisation, le taux horaire et le paiement total pour la circonscription électorale 25.

M. Wetmore donne avis de motion 166 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Opportunités NB ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement aux critères d'approbation des demandes visant Larry's Gulch, à la liste des demandes visant Larry's Gulch présentées par les ministères, à la liste des demandes visant Larry's Gulch refusées par Opportunités NB et à la liste des demandes visant Larry's Gulch approuvées par Opportunités NB, depuis le 22 juillet 2015.

M. Wetmore donne avis de motion 167 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant d'Ambulance Nouveau-Brunswick ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au nombre de travailleurs paramédicaux en provenance du Québec engagés par Ambulance Nouveau-Brunswick, depuis le 14 décembre 2015.

M. Wetmore donne avis de motion 168 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M^{me} Lynch, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du Bureau du

Conseil exécutif, du Cabinet du premier ministre, du ministère des Finances, du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au tirage au sort d'un séjour au pavillon Larry's Gulch pour les résidents du Nouveau-Brunswick, depuis le 23 juin 2015.

M. Savoie donne avis de motion 169 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Holder, il proposera ce qui suit :

attendu que des personnes vivant au Nouveau-Brunswick ont besoin d'une prothèse oculaire ;

attendu que des résidents du Nouveau-Brunswick doivent payer eux-mêmes les frais liés au remplacement et au nettoyage réguliers de leur prothèse oculaire, ce qui constitue un fardeau financier important ;

attendu que, si la prothèse n'est pas remplacée ou nettoyée régulièrement, des troubles médicaux graves peuvent survenir et mener notamment à l'hospitalisation ou à la mort ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick oblige les gens qui ont besoin d'une prothèse oculaire à devenir bénéficiaires de l'aide sociale pour obtenir de l'aide financière s'ils ne détiennent pas une assurance médicale ;

attendu que l'absence d'une prothèse oculaire peut nuire à la santé mentale d'une personne, et le gouvernement a récemment approuvé des services médicaux pour cette raison ;

attendu que la responsabilité financière de la province est minimale pour ce qui est de fournir de l'aide aux personnes en question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à aider les personnes qui ont besoin d'une prothèse oculaire mais qui doivent payer elles-mêmes les frais connexes dans le cadre d'un système de partage des frais semblable à celui qui a été instauré en Nouvelle-Écosse en vertu du programme d'assurance-maladie.

M. Flemming donne avis de motion 170 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Fairgrieve, il proposera ce qui suit :

attendu que l'indépendance judiciaire est une pierre angulaire du système judiciaire canadien et que, selon la Constitution, la magistrature est distincte et indépendante des deux autres pouvoirs du gouvernement, soit l'exécutif et le législatif ;

attendu que, dans une démocratie, il est d'une importance vitale que les juges soient indépendants les uns des autres et que ces derniers et l'ensemble de la magistrature soient impartiaux et libres de toute pression externe afin que les personnes qui comparaissent devant eux, ainsi que le grand public, puissent savoir que leur cause sera jugée de façon juste et conforme à la loi ;

attendu que les juges doivent être libres de toute influence abusive lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions judiciaires ;

attendu qu'il est vital que chaque juge puisse juger les causes uniquement en fonction de la preuve que les parties présentent devant le tribunal et de façon conforme à la loi et que la décision d'un juge s'appuie uniquement sur les faits pertinents et la loi ;

attendu que l'indépendance judiciaire est, non pas un droit individuel des juges, mais plutôt le fondement de l'impartialité judiciaire et un droit constitutionnel de toutes les personnes du Canada ;

attendu que la Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien a écrit une lettre au ministre de la Justice et de la Sécurité publique, aux sous-ministres de ce ministère et aux médias, dont voici le texte :

Le projet de loi 21 : une ingérence suspecte sur le plan constitutionnel dans l'indépendance de la magistrature

Le 5 février 2016, le gouvernement Gallant (le « gouvernement ») a déposé le projet de loi 21, Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire (« le projet de loi 21 ») à l'Assemblée législative sans vraiment en avertir la magistrature, les professionnels du droit ou le public, passant promptement à une première lecture. Le projet de loi 21 a ensuite été soumis à une deuxième lecture (le 10 février 2016), transmis au Comité permanent de modification des lois (le 27 avril 2016), puis débattu à la troisième lecture avant l'ajournement de celle-ci (le 18 mai 2016). Nous sommes certains qu'à la reprise de la séance de l'Assemblée en fin juin, le gouvernement reviendra à l'assaut pour qu'il fasse l'objet d'autres délibérations et d'une troisième lecture.

Le présent commentaire de la Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien (l'« ABC-NB ») vise à condamner vigoureusement cette initiative législative et à convaincre le gouvernement d'enterrer ce projet, car le projet de loi 21 constitue, sur le plan constitutionnel, une atteinte aussi inquiétante que suspecte à l'indépendance de la magistrature. Il s'agit là d'une mesure que l'ABC-NB ne prend pas à la légère, mais qu'elle estime nécessaire étant donné que son mandat est de se faire porte-parole de la profession juridique et de contribuer de façon positive et concrète à une meilleure administration de la justice.

Pour ceux qui ne seraient pas au courant, le projet de loi 21 cherche à démanteler le système actuel, dans lequel le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick est investi du pouvoir indépendant de décider où seront transférés les membres de sa juridiction après leur nomination initiale par le gouvernement fédéral (à condition que ceux-ci consentent au transfert), pour remplacer le tout par un système potentiellement politisé soumis à un veto : dans ce nouveau système, aucun transfert ne pourrait plus se faire sans le « consentement » du ministre de la Justice provincial. Le projet de loi 21 n'est rien de plus qu'une tentative du corps législatif de conférer à son pendant exécutif le pouvoir d'empiéter sur l'autorité et l'indépendance du corps judiciaire. Puisque les députés libéraux occupent la majorité des sièges à l'Assemblée législative, c'est le gouvernement qui dicte les actions et les programmes du législatif comme de l'exécutif.

L'indépendance de l'instance judiciaire est un principe fondateur du système de justice canadien, et le projet de loi 21, s'il était adopté, établirait un dangereux précédent à d'autres attaques contre la séparation des pouvoirs : la proverbiale brèche dans le mur. La Cour suprême du Canada a jugé il y a plus d'une décennie que l'alinéa 11d) de la Charte canadienne des droits et libertés (le droit à un tribunal indépendant et impartial) interdit au corps exécutif, dont le ministre de la Justice fait partie, de s'ingérer dans les pratiques administratives des tribunaux, y compris la désignation du lieu de résidence des membres en exercice de la magistrature. La Cour suprême a également fait observer que « la séparation des pouvoirs, que protège l'al. 11d), n'empêche pas les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire de communiquer entre eux ». Dans ce même jugement, la Cour a également conclu que toute loi qui permettrait à l'exécutif de choisir le lieu de résidence des juges après leur nomination initiale ferait naître « une crainte raisonnable qu'il puisse être utilisé pour punir les juges dont les décisions ne favorisent pas le gouvernement ou, inversement, à récompenser les juges dont les décisions sont favorables au gouvernement ». Si le projet de loi 21 ne faisait que formaliser un devoir, pour le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, de « consulter » le ministre de la Justice

provincial plutôt que de l'obliger à « obtenir son consentement » avant de transférer un membre de son tribunal d'une circonscription judiciaire à une autre, la position du gouvernement serait déjà plus défendable d'un point de vue constitutionnel.

Suggérer, comme l'a fait le député libéral de Campbellton-Restigouche et ministre de l'Énergie et des Mines à la réunion de l'Assemblée législative du 18 mai 2016, que le projet de loi 21 [TRADUCTION] « ... ne peut être anticonstitutionnel si Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse » ont voté des lois semblables n'est pas seulement un raisonnement fondamentalement bancal, mais aussi inexact dans les faits. La législation applicable dans les ressorts cités ne fait que formaliser une obligation de la part du juge en chef de « consulter » le ministre de la Justice provincial ; elle n'impose pas le type de droit de veto ministériel qui est la partie centrale reprochée au projet de loi 21.

Lorsque l'on filtre tout le bruit politique qu'a soulevé le projet de loi 21 depuis son dépôt controversé, on se retrouve devant une initiative législative, douteuse et discutable sur le plan constitutionnel, qui empiète de façon inquiétante sur l'indépendance de la magistrature. Par conséquent, l'ABC-NB exhorte le gouvernement à respecter la séparation constitutionnelle des pouvoirs, à enterrer le projet de loi 21 et à tourner la page sur cette affaire des plus déplorables ;

attendu que les gens du gouvernement ont dit à maintes reprises que le projet de loi 21 n'est qu'un projet de loi d'ordre administratif ;

qu'il soit à ces causes résolu qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, en la possession ou relevant du ministre de la Justice et de la Sécurité publique, du procureur général ou de toute autre autorité compétente, à savoir un employé, un ministère, un organisme, un conseil ou une commission, et la correspondance ou d'autres communications, quel que soit le support, échangés entre ces entités et ces personnes ou au sein de ces entités ou échangés avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux ou territoriaux ou des administrations municipales relativement au projet de loi 21, depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le président de l'Assemblée informe la Chambre qu'il renvoie la question des motions longues pouvant faire l'objet d'un débat au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée.

M. Savoie, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que, le jeudi 30 juin 2016, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 12, 21 et 20.

Sur la motion de l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, il est résolu que Hédard Albert, député de la circonscription électorale de Caraquet, et Monique LeBlanc, députée de la circonscription électorale de Moncton-Est, soient nommés à la vice-présidence de l'Assemblée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon M. Doucet, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la liste des membres du Comité permanent des corporations de la Couronne soit modifiée par la substitution, aux noms de M. Albert et l'hon. M. Ames, de ceux de M. LePage et M^{me} Leblanc ;

que la liste des membres du Comité permanent de la politique économique soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Ames, l'hon. M^{me} Harris et M. Roussel, de ceux de M. Guitard, M. Bertrand LeBlanc et M. Harvey ;

que la liste des membres du Comité permanent de modification des lois soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Ames, M. Guitard, l'hon. M^{me} Harris et M. Harvey, de ceux de M. Bourque, M. Bernard LeBlanc, M. LePage et M. Chiasson ;

que la liste des membres du Comité d'administration de l'Assemblée législative soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M^{me} Harris et l'hon. M. Fraser, de ceux de M^{me} LeBlanc et l'hon. M. Doucet ;

que la liste des membres du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé soit modifiée par la substitution, au nom de M. Bernard LeBlanc, de celui de M. Bourque ;

que la liste des membres du Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M. Fraser et l'hon. M^{me} Harris, de ceux de l'hon. M. Doucet et l'hon. M. Boudreau ;

que la liste des membres du Comité permanent des comptes publics soit modifiée par la substitution, aux noms de l'hon. M^{me} Harris et M. Albert, de ceux de M. Bertrand LeBlanc et M. Roussel ;

que la liste des membres du Comité permanent de la politique sociale soit modifiée par la substitution, aux noms de M. LePage et l'hon. M. Ames, de ceux de M. Chiasson et M. Bertrand LeBlanc ;

que la liste des membres du Comité spécial sur les changements climatiques soit modifiée par la substitution, au nom de l'hon. M. Ames, de celui de M. LePage. (Motion 171.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, après le vote par appel nominal différé, la deuxième lecture des projets de loi 31, 40, 32, 43, 42, 41, 24, 38, 17, 44 et 45 soit appelée.

Le président de la Chambre rend la décision suivante :

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Mesdames et Messieurs les parlementaires, c'est la première fois que nous abordons l'affaire courante « votes par appel nominal différés » depuis son ajout au Règlement la session dernière. Par conséquent, je crois qu'il importe de décrire la procédure qui sera suivie.

En établissant la procédure à suivre en l'occurrence, j'ai examiné notre Règlement, le premier rapport du Comité permanent de la procédure datant du 10 décembre 2014 ainsi que la procédure suivie à la Chambre des communes, laquelle a recours depuis un certain temps au vote par appel nominal différé.

Notre Règlement prévoit ce qui suit :

62(2) Si deux députés se lèvent à leur place et le demandent, le président de l'Assemblée ou du comité ordonne de convoquer les députés pour la tenue d'un vote par appel nominal.

62(4) Dix minutes après avoir ordonné de convoquer les députés, ou plus tôt si tous les députés sont présents, le président donne lecture de la question et demande successivement aux députés qui appuient la motion et à ceux qui s'y opposent de se lever, et leurs noms sont inscrits au Journal, de même que les abstentions et les paires signalées après le vote.

62(5) Indépendamment du paragraphe (2), si la tenue d'un vote par appel nominal est demandée, le président de l'Assemblée ou du comité reporte le vote par appel nominal au prochain jour de séance, à l'affaire courante « Votes par appel nominal différés », si le leader parlementaire du gouvernement ou le whip du gouvernement le demande.

Il appert de mon examen que le Règlement donne peu d'indications sur la procédure précise à suivre en cas de vote par appel nominal différé.

Dans son rapport, le Comité permanent de la procédure précise, en recommandant l'option de report du vote par appel nominal : « Si la tenue de plusieurs votes par appel nominal est demandée durant un jour de séance, le temps accordé aux députés peut s'accumuler, ce qui

peut entraîner un gaspillage de temps. Par conséquent, il est recommandé que le leader parlementaire ou le whip du gouvernement ait l'option de reporter un vote par appel nominal au prochain jour de séance. »

Il me semble clair, d'après le passage précité, que l'option de report du vote par appel nominal a notamment pour objet d'assurer une gestion plus efficiente du temps à la Chambre.

En ce qui concerne la procédure suivie à la Chambre des communes, lorsque vient le temps de procéder à une ou à plus d'une mise aux voix différée, le Président interrompt les délibérations au moment fixé dans leur Règlement, informe la Chambre de la tenue immédiate du vote différé ou des votes différés et ordonne la convocation des députés. La sonnerie d'appel retentit alors pendant au plus 15 minutes.

S'il y a plusieurs votes à tenir, la Chambre peut d'abord s'entendre sur leur séquence, sinon les questions sont mises aux voix dans l'ordre de leur présentation à la Chambre. Lorsque la sonnerie d'appel cesse de retentir, le Président se lève, rappelle la Chambre à l'ordre et donne lecture des questions à la Chambre. Lorsque les députés sont prêts à voter sur plus d'une question, la Chambre, après la tenue du premier vote, passe immédiatement à la question suivante.

Au cours des dernières années, un usage a été rétabli à la Chambre des communes selon lequel les résultats d'un vote s'appliquent à d'autres votes. Habituellement, le whip du gouvernement demande le consentement unanime de la Chambre pour qu'on applique directement les résultats d'un vote aux votes subséquents et qu'on les enregistre séparément. Normalement, les whips des autres partis se lèvent pour indiquer qu'ils sont d'accord. Le Président déclare alors les motions adoptées ou rejetées. On considère que cette façon de procéder entraîne des économies de temps appréciables pour la Chambre.

Par conséquent, notre Assemblée procédera comme suit. Lorsque nous aborderons l'affaire courante « votes par appel nominal différés », j'ordonnerai la convocation des députés, puis la sonnerie d'appel retentira pendant 10 minutes. Ensuite, au moment de la tenue de plusieurs votes, les questions seront mises aux voix dans l'ordre de leur présentation à la Chambre, à moins qu'il soit convenu de procéder autrement, et, après la tenue du premier vote, nous passerons immédiatement à la question suivante.

Enfin, après la tenue du premier vote, j'encouragerais les deux leaders parlementaires, lorsque les circonstances s'y prêtent, à envisager de demander le consentement unanime de la Chambre pour qu'on applique directement les résultats d'un vote aux votes subséquents afin d'assurer une gestion plus efficiente du temps à la Chambre.

Sergent d'armes, veuillez convoquer les députés.

La Chambre procède aux votes par appel nominal différés sur les motions portant première lecture des projets de loi suivants :

par M. Jody Carr :

48, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;

par M. Fairgrieve :

49, *Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général* ;

par M. Higgs :

50, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière* ;

par M. Fairgrieve :

51, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse* ;

par M. Steeves :

52, *Loi modifiant la Loi sur les services à la petite enfance* ;

par M. Fairgrieve :

53, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances* ;

54, *Loi modifiant la Loi électorale* ;

par M. Higgs :

55, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière* ;

par M. Fairgrieve :

56, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* ;

57, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles* ;

par M. Wetmore :

58, *Loi modifiant la Loi sur les droits de la personne* ;

par M. Fairgrieve :

59, *Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman* ;

par M. Higgs :

60, *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière* ;

par M. Fairgrieve :

61, *Loi modifiant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ;

par M. Fitch :

62, *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes* ;

63, *Loi modifiant la Loi sur la coopération économique des Maritimes.*

Les motions portant première lecture des projets de loi 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62 et 63 sont adoptées par votes par appel nominal enregistrés séparément, les résultats desquels sont identiques et se présentent comme suit :

POUR : 43

l'hon. M. Boudreau	M. Chiasson	M ^{me} Lynch
l'hon. M. Doucet	M ^{me} LeBlanc	M. B. Macdonald
l'hon. M ^{me} Rogers	M. Harvey	M. Stewart
l'hon. M. Horsman	M. Bourque	M. Savoie
l'hon. M. Arseneault	M. Bernard LeBlanc	M ^{me} Wilson
l'hon. M. Melanson	M. Roussel	M. Flemming
M. Albert	M. LePage	M. Fairgrieve
l'hon. M. Doherty	M. Guitard	M. Wetmore
l'hon. M. Fraser	M. Holder	M. Crossman
l'hon. M ^{me} Harris	M. Fitch	M. Keirstead
l'hon. M. Landry	M. K. MacDonald	M. Steeves
l'hon. M. Kenny	M. Northrup	M. Oliver
l'hon. M. Rousselle	M. Higgs	M. Urquhart
l'hon. M. Ames	M ^{me} Shephard	
M. Bertrand LeBlanc	M. Coon	

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée.*

Après un certain laps de temps, M. Albert assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

réponse à la pétition 46

(27 juin 2016).

Jour de séance 35

le jeudi 30 juin 2016

10 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 62.)

M. Northrup (Sussex-Fundy-St. Martins) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 63.)

M^{me} Wilson (Moncton-Sud-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 64.)

M. Jeff Carr (New Maryland-Sunbury) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 65.)

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 66.)

M. Harvey donne avis de motion 172 portant que, le jeudi 7 juillet 2016, appuyé par M. Guitard, il proposera ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée législative et après l'adoption de la présente motion, 4 dernières heures soient imparties aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 32, 41 et 43, que 1 dernière heure soit impartie aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 17, 24, 31, 38, 40 et 42, et que, à l'expiration des délais de 4 heures et de 1 heure, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de la Chambre, du Comité plénier ou du Comité permanent de la politique économique, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption de ces projets de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ces projets de loi fassent l'objet de plus d'une lecture ou franchissent plus d'une étape le jour même ;

que, indépendamment de l'expiration des délais de 4 heures ou de 1 heure de débat, 20 dernières minutes soient imparties, au besoin, à l'étude de chacun de ces projets de loi en comité ;

que l'horaire de séance de l'Assemblée législative le vendredi 8 juillet 2016, prescrit par ordre spécial de la Chambre adopté le 2 décembre 2015, soit prolongé, au besoin, jusqu'à l'expiration des délais impartis à toutes les étapes nécessaires à l'adoption des projets de loi et à leur sanction royale.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 31, 40, 32, 43, 42, 41, 24, 38, 17, 44 et 45 soit appelée, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Fitch propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que le projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*, soit amendé comme suit :

à l'article 3, par la substitution, aux mots « le 1^{er} juillet 2016 », de ce qui suit : « après la tenue d'un référendum dont le résultat est de 50 % plus un en faveur de l'augmentation ».

Le président suppléant statue que l'amendement proposé est irrecevable, car il n'est pas permis de modifier une disposition d'un projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 31 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 25

l'hon. M. Boudreau	l'hon. M. Fraser	M ^{me} LeBlanc
l'hon. M. Doucet	l'hon. M ^{me} Harris	M. Harvey
l'hon. M. Gallant	l'hon. M ^{me} Landry	M. Bourque
l'hon. M ^{me} Rogers	l'hon. M. Landry	M. Bernard LeBlanc
l'hon. M. Horsman	l'hon. M. Kenny	M. Roussel
l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Rousselle	M. LePage
l'hon. M. Melanson	l'hon. M. Ames	M. Guitard
M. Albert	M. Bertrand LeBlanc	
l'hon. M. Doherty	M. Chiasson	

CONTRE : 15

M. Holder	M. B. Macdonald	M. Wetmore
M ^{me} Dubé	M. Savoie	M. Crossman
M. Northrup	M ^{me} Wilson	M. Keirstead
M. Higgs	M. Flemming	M. Steeves
M ^{me} Shephard	M. Fairgrieve	M. Jeff Carr

Le projet de loi 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 40, *Loi sur les emprunts de 2016*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Albert reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 40 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 40, *Loi sur les emprunts de 2016*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de passer aux affaires émanant de l'opposition.

Le débat ajourné reprend sur la motion 12 proposée par M^{me} Shephard, appuyée par M. Steeves, dont voici le texte :

attendu que les enfants méritent d'avoir la possibilité de grandir dans un foyer chaleureux et stable où ils jouissent d'un soutien ;

attendu que le cadre actuel de protection de l'enfance favorise les privilèges parentaux plutôt que la sécurité mentale et physique de l'enfant ;

attendu qu'une mesure législative renfermant de nouvelles dispositions quant à la parenté qui auraient pour effet d'aider à remédier à ce manque d'équilibre a été approuvée par l'Assemblée législative il y a cinq ans mais n'a pas été proclamée dans son intégralité ;

attendu que d'autres mesures pourraient aussi être prises qui accorderaient la priorité aux besoins des enfants, tout en appuyant le pouvoir de prise de décision de nos travailleurs sociaux dévoués ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement actuel à proclamer tous les articles de la *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* de mars 2010

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à réviser le cadre de protection de l'enfance afin que les besoins des enfants aient priorité sur les privilèges parentaux.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion 12, mise aux voix, est rejetée.

Conformément à l'avis de motion 21, M. Steeves, appuyé par M. Oliver, propose ce qui suit :

attendu qu'il existe peu de possibilités d'interaction entre les adultes atteints du trouble du spectre autistique (TSA), surtout pour les personnes qui en sont gravement atteintes ;

attendu que les adultes ayant un handicap peuvent avoir accès à des soins « à domicile », mais uniquement en fonction du revenu familial, ainsi que de la santé et de la longévité des parents ;

attendu que, la plupart du temps, les services de soins sont fournis par des agences qui engagent des employés au salaire minimum, lesquels, bien souvent, ne possèdent pas un niveau de formation important ;

attendu que les interventions intensives officielles, telles que l'analyse comportementale appliquée, sont uniquement offertes aux enfants âgés de 5 ans et moins et sont offertes de manière moins intensive aux enfants d'âge scolaire (jusqu'à l'âge de 21 ans) ;

attendu que l'accès aux services publics, même si c'était pendant cinq heures par jour durant la semaine, serait bien accueilli par les familles dont les options sont limitées au sein de leur domicile ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à envisager d'élargir les services des centres de l'autisme existants pour qu'ils soient utilisés comme points de prestation de services, en fonction de leur capacité, afin de fournir des programmes aux adultes souffrant du trouble du spectre autistique.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Horsman, appuyé par l'hon. M^{me} Rogers, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 21 soit amendée comme suit :

par la substitution, au deuxième paragraphe du préambule, du paragraphe suivant :

« attendu que les adultes autistes ont accès à tous les services offerts aux adultes handicapés, notamment l'aide au revenu, les services de logement, les soins à domicile et les services de soutien ; » ;

par la suppression du troisième paragraphe du préambule ;

par la substitution, dans le quatrième paragraphe du préambule, à tout le passage suivant « analyse comportementale appliquée, », de ce qui suit :

« sont offertes aux adultes atteints d'un trouble du spectre autistique d'un niveau de sévérité élevé dans quelques cadres résidentiels conçus précisément à cette fin ; » ;

par la substitution, dans le cinquième paragraphe du préambule, à tout le passage suivant « services publics », de ce qui suit :

« est offert aux adultes handicapés, y compris aux adultes autistes, par l'intermédiaire du Programme de soutien aux personnes ayant un handicap ; ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 21 amendée, dont voici le texte :

attendu qu'il existe peu de possibilités d'interaction entre les adultes atteints du trouble du spectre autistique (TSA), surtout pour les personnes qui en sont gravement atteintes ;

attendu que les adultes autistes ont accès à tous les services offerts aux adultes handicapés, notamment l'aide au revenu, les services de logement, les soins à domicile et les services de soutien ;

attendu que les interventions intensives officielles, telles que l'analyse comportementale appliquée, sont offertes aux adultes atteints d'un trouble du spectre autistique d'un niveau de sévérité élevé dans quelques cadres résidentiels conçus précisément à cette fin ;

attendu que l'accès aux services publics est offert aux adultes handicapés, y compris aux adultes autistes, par l'intermédiaire du Programme de soutien aux personnes ayant un handicap ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à envisager d'élargir les services des centres de l'autisme existants pour qu'ils soient utilisés comme points de prestation de services, en fonction de leur capacité, afin de fournir des programmes aux adultes souffrant du trouble du spectre autistique.

La motion 21 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'avis de motion 20, M. Fitch, appuyé par M. Holder, propose ce qui suit :

attendu que l'amélioration de l'accès à l'éducation postsecondaire est avantageuse pour les étudiants, l'économie et la création d'emplois ainsi que pour le mieux-être général de notre société ;

attendu que l'annonce surprise d'un nouveau programme de financement des établissements postsecondaires a laissé la population du Nouveau-Brunswick perplexe et confuse, avec de nombreuses questions qui restent sans réponse ;

attendu que les répercussions négatives possibles des changements proposés sont énormes, surtout celles de l'abolition d'importants programmes de soutien financier dont bénéficiaient des milliers d'étudiants et de diplômés ainsi que leur famille ;

attendu que les changements proposés entreront en vigueur quelques mois avant le début de la prochaine année d'études, obligeant ainsi

beaucoup d'étudiants et de familles à réévaluer à la hâte leurs rêves du postsecondaire ;

attendu que le gouvernement Gallant a rendu presque impossible aux étudiants à faible revenu la fréquentation d'établissements privés et extraprovinciaux, les privant non seulement de leur liberté de choix, mais aussi de la possibilité de s'inscrire à des programmes d'études qui ne sont pas offerts dans les établissements publics du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'aucun des changements proposés n'est le fruit d'une consultation générale de la population, du corps professoral, de la population étudiante ou de leur famille et qu'aucune preuve n'a été présentée qui montre que les avantages l'emporteront sur les coûts onéreux de l'abolition de programmes actuels et de la restriction de l'accès à un petit nombre d'établissements ;

attendu que les changements chaotiques proposés par le gouvernement ne donnent pas suite à d'autres questions en suspens, comme la qualité de l'enseignement, l'adaptation de la formation au marché du travail, les déficits d'infrastructure, l'accessibilité financière pour la classe moyenne et la persévérance dans les études ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement Gallant à reporter d'une année les changements qu'il est proposé d'apporter aux programmes d'aide financière aux étudiants,

que le gouvernement songe sérieusement à inclure des entités privées, comme l'Université Crandall et Oulton's College, dans la liste des établissements admissibles

et que le gouvernement songe sérieusement à créer une échelle mobile pour déterminer l'admissibilité des étudiants au lieu d'instaurer un seuil fixe en fonction duquel le demandeur reçoit tous les avantages ou aucun.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Jour de séance 36

le mardi 5 juillet 2016

13 h

Prière.

L'hon. M. Boudreau dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Comité spécial de la réforme électorale : Renforcer la démocratie au Nouveau-Brunswick : Document de travail, juillet 2016*.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 67.)

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 32, 41, 43, 17, 24 et 38 soit appelée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 32 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 32, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 41, *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 41 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 41, *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 43 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 43, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

17, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton*.

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que le projet de loi d'intérêt privé 17 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

17, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi mettant en oeuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 24 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 24, *Loi mettant en oeuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi d'intérêt privé 38, *Loi sur Vestcor*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi d'intérêt privé 38 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi d'intérêt privé 38, *Loi sur Vestcor*, est en conséquence lu une deuxième fois.

Conformément à l'article 121 du Règlement, il est ordonné que le projet de loi d'intérêt privé 38 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

38, *Loi sur Vestcor*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La séance est levée à 17 h 8.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

états de divulgation publique déposés conformément au paragraphe 20(7) de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif</i> , 2014	(30 juin 2016) ;
états de divulgation publique déposés conformément au paragraphe 20(7) de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif</i> , 2015	(30 juin 2016).

Jour de séance 37

le mercredi 6 juillet 2016

10 h

Prière.

Le président de la Chambre rappelle aux parlementaires que les déclarations de députés ne peuvent servir à livrer des attaques personnelles.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 68.)

M. Savoie (Saint John-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réparer des routes secondaires et à suivre les recommandations de la vérificatrice générale relativement à l'entretien des routes. (Pétition 69.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Fitch :
64, *Loi modifiant la Loi référendaire* ;

par M^{me} Shephard :
65, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique* ;

par M. Holder :
66, *Loi modifiant la Loi sur le développement de l'emploi*.

M^{me} Dubé, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 7 juillet 2016, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 169 puis les projets de loi 48 et 52.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 42 et 45 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 42 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 42, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi concernant l'exécution de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 45 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 45, *Loi concernant l'exécution de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

L'hon. M. Doucet demande le consentement unanime de la Chambre pour que le projet de loi 42 soit étudié sur-le-champ en Comité permanent de la politique économique. Le consentement est refusé.

La séance est levée à 13 h 20.

Jour de séance 38

le jeudi 7 juillet 2016

10 h

Prière.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 70.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le cinquième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 7 juillet 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son cinquième rapport.

Le comité se réunit le 22 juin et les 5 et 6 juillet 2016 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 32, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*;
- 40, *Loi sur les emprunts de 2016*;
- 41, *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick*.

Le comité étudie aussi le projet de loi suivant, qu'il approuve avec un amendement :

- 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

Le comité étudie en outre les projets de loi suivants et accomplit une partie du travail à leur sujet :

- 12, *Loi modifiant la Loi sur les contrats de construction de la Couronne*;
- 24, *Loi mettant en œuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes*;
- 43, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre étudie la motion 172, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

Conformément à l'avis de motion 172, M. Harvey, appuyé par M. Guitard, propose ce qui suit :

que, par dérogation au Règlement de l'Assemblée législative et après l'adoption de la présente motion, 4 dernières heures soient imparties aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 32, 41 et 43, que 1 dernière heure soit impartie aux délibérations à toutes les étapes de l'étude des projets de loi 17, 24, 31, 38, 40 et 42, et que, à l'expiration des délais de 4 heures et de 1 heure, sauf conclusion antérieure de l'étude, le président de la Chambre, du Comité plénier ou du Comité permanent de la politique économique, selon le cas, interrompe les délibérations et procède à chaque mise aux voix nécessaire pour donner suite aux ordres portant deuxième lecture, étude en comité et rapport à la Chambre ainsi que troisième lecture et adoption de ces projets de loi et qu'il soit permis, au besoin, que ces projets de loi fassent l'objet de plus d'une lecture ou franchissent plus d'une étape le jour même ;

que, indépendamment de l'expiration des délais de 4 heures ou de 1 heure de débat, 20 dernières minutes soient imparties, au besoin, à l'étude de chacun de ces projets de loi en comité ;

que l'horaire de séance de l'Assemblée législative le vendredi 8 juillet 2016, prescrit par ordre spécial de la Chambre adopté le 2 décembre 2015, soit prolongé, au besoin, jusqu'à l'expiration des délais impartis à toutes les étapes nécessaires à l'adoption des projets de loi et à leur sanction royale.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M^{me} LeBlanc, vice-présidente, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion 172, mise aux voix, est adoptée.

La séance, suspendue à 11 h 55, reprend à 14 h 30.

Conformément à l'avis de motion 169, M. Savoie, appuyé par M. Holder, propose ce qui suit :

attendu que des personnes vivant au Nouveau-Brunswick ont besoin d'une prothèse oculaire ;

attendu que des résidents du Nouveau-Brunswick doivent payer eux-mêmes les frais liés au remplacement et au nettoyage réguliers de leur prothèse oculaire, ce qui constitue un fardeau financier important ;

attendu que, si la prothèse n'est pas remplacée ou nettoyée régulièrement, des troubles médicaux graves peuvent survenir et mener notamment à l'hospitalisation ou à la mort ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick oblige les gens qui ont besoin d'une prothèse oculaire à devenir bénéficiaires de l'aide sociale pour obtenir de l'aide financière s'ils ne détiennent pas une assurance médicale ;

attendu que l'absence d'une prothèse oculaire peut nuire à la santé mentale d'une personne, et le gouvernement a récemment approuvé des services médicaux pour cette raison ;

attendu que la responsabilité financière de la province est minimale pour ce qui est de fournir de l'aide aux personnes en question ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à aider les personnes qui ont besoin d'une prothèse oculaire mais qui doivent payer elles-mêmes les frais connexes dans le cadre d'un système de partage des frais semblable à celui qui a été instauré en Nouvelle-Écosse en vertu du programme d'assurance-maladie.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} LeBlanc reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Boudreau, appuyé par l'hon. M. Horsman, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 169 soit amendée comme suit :

par la suppression, dans le deuxième paragraphe du préambule, des mots « , ce qui constitue un fardeau financier important » ;

par la suppression des quatrième, cinquième et sixième paragraphes du préambule ;

par la suppression, dans le paragraphe de résolution, des mots après « prothèse oculaire ».

La question proposée au sujet de l'amendement, il s'élève un débat.

Le débat se termine. L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La question est proposée au sujet de la motion 169 amendée, dont voici le texte :

attendu que des personnes vivant au Nouveau-Brunswick ont besoin d'une prothèse oculaire ;

attendu que des résidents du Nouveau-Brunswick doivent payer eux-mêmes les frais liés au remplacement et au nettoyage réguliers de leur prothèse oculaire ;

attendu que, si la prothèse n'est pas remplacée ou nettoyée régulièrement, des troubles médicaux graves peuvent survenir et mener notamment à l'hospitalisation ou à la mort ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à aider les personnes qui ont besoin d'une prothèse oculaire.

La motion 169 amendée, mise aux voix, est adoptée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 48, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel, 2015, Société
d'assurance-dépôts des caisses
populaires du Nouveau-Brunswick

(6 juillet 2016).

Jour de séance 39

le vendredi 8 juillet 2016

9 h

Prière.

M. Guitard demande le consentement unanime de la Chambre pour faire une longue déclaration de député. Le consentement est refusé.

M^{me} Dubé demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger de 15 minutes la période des questions orales. Le consentement est refusé.

L'hon. M^{me} Landry dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Sommets sur les possibilités, Rapport sommaire : Conseil de l'emploi, Juillet 2016*.

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à rétablir le service de traversier à Gagetown. (Pétition 71.)

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le sixième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 8 juillet 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son sixième rapport.

Le comité se réunit le 7 juillet 2016 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 42, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick* ;
- 45, *Loi concernant l'exécution de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, demande l'autorisation de la Chambre pour proposer ce qui suit :

attendu que le parti qui forme le gouvernement a promis dans sa plateforme électorale de 2014 d'étudier le vote par Internet et le vote préférentiel ;

attendu que d'autres sujets liés à la réforme électorale ont été abordés à l'Assemblée législative et dans les médias ;

attendu que le gouvernement a préparé un document de travail sur les options en matière de réforme électorale ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue un Comité spécial de la réforme électorale, lequel sera chargé de mener des consultations publiques relativement aux options présentées dans le document de travail intitulé *Renforcer la démocratie au Nouveau-Brunswick*, qui a été déposé à la Chambre le 5 juillet 2016, et lequel présentera à la Chambre des recommandations ;

que, en plus des pouvoirs traditionnellement conférés en vertu du Règlement, ce comité soit investi des pouvoirs

- de siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante,
- de tenir séance à divers endroits, au besoin,
- de mener les consultations publiques qu'il estime nécessaires ;

que le greffier de l'Assemblée législative affecte au comité le personnel nécessaire, sollicite les services d'experts que le comité requiert et maintienne en fonction ce personnel et ces experts ;

que, si l'Assemblée législative est prorogée, le comité soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité ;

que le comité soit composé de M. Bourque, de M^{me} LeBlanc, de M. Chiasson, de l'hon. M. Boudreau, de M. Coon et de trois membres de l'opposition officielle dont le nom sera fourni au greffier de l'Assemblée législative par le chef de l'opposition officielle avant le vendredi 29 juillet 2016 ;

que, par dérogation au paragraphe 99 du Règlement, M. Bourque assume la présidence du comité et M^{me} LeBlanc en assume la vice-présidence, mais que, en cas de vacance de l'une ou l'autre des fonctions, le comité puisse élire un président ou un vice-président

et que, si le greffier de l'Assemblée législative ne reçoit pas le nom de trois membres de l'opposition officielle avant le vendredi 29 juillet 2016, le comité soit dissous. (Motion 173.)

La séance, suspendue à 10 h 5, reprend à 10 h 25.

Dispense d'avis étant refusée, avis est en conséquence donné que la motion 173 sera proposée le jeudi 14 juillet 2016.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon M. Doucet, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que les délibérations que le Comité permanent de la politique économique a tenues à la Chambre de l'Assemblée législative du 15 décembre 2015 au 8 juillet 2016 inclusivement pour étudier les projets de loi dont il a été saisi soient consignées au *Journal des débats* de la deuxième session de la 58^e législature du Nouveau-Brunswick. (Motion 174.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, il est résolu ce qui suit :

que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mercredi 2 novembre 2016, sauf que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction, en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents le supplée pour l'application du présent ordre.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement, après la troisième lecture, est que la séance soit suspendue, après quoi la troisième lecture d'autres projets de loi sera appelée, puis la sanction royale aura lieu.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 42 et 45 soient lus une troisième fois sur-le-champ.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée* ;
- 32, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 40, *Loi sur les emprunts de 2016* ;
- 41, *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick* ;
- 42, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick* ;
- 45, *Loi concernant l'exécution de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La séance, suspendue à 10 h 31, reprend à 14 h 53.

M. LePage, du Comité permanent de la politique économique, présente le septième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 8 juillet 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son septième rapport.

Le comité se réunit le 8 juillet 2016 et étudie le projet de loi suivant, qu'il approuve sans amendement :

- 43, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire.*

Le comité étudie aussi le projet de loi suivant, qu'il approuve avec des amendements :

- 24, *Loi mettant en œuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Gilles LePage, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu de revenir à la présentation des pétitions.

M. Bourque (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rouvrir la route 525 aux véhicules lourds et à employer des appareils de pesage mobiles pour contrôler le poids des camions. (Pétition 72.)

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 24, *Loi mettant en oeuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Coon, appuyé par M. Fitch, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion portant troisième lecture soit amendée par la substitution, à tout le passage suivant le mot « que », de ce qui suit :

« le projet de loi 24, *Loi mettant en oeuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes*, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais que l'ordre portant troisième lecture soit révoqué et que l'objet du projet de loi soit renvoyé au Comité permanent de modification des lois. »

L'amendement, mis aux voix, est rejeté.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 24 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 24, *Loi mettant en oeuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes*, est en conséquence lu une troisième fois et adopté.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

43, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Le président de la Chambre s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 17, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton*;
- 24, *Loi mettant en oeuvre des initiatives de la révision stratégique des programmes*;
- 31, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*;
- 32, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*;
- 38, *Loi sur Vestcor*;
- 40, *Loi sur les emprunts de 2016*;
- 41, *Loi créant le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick*;
- 42, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*;
- 43, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire*;
- 45, *Loi concernant l'exécution de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

Le greffier de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. Le président de l'Assemblée remonte au fauteuil.

La séance est levée à 15 h 46.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

réponses aux pétitions 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53,
54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66 et 67 (7 juillet 2016).

Jour de séance 40

le mercredi 2 novembre 2016

11 h

Prière.

Le président de la Chambre présente le R.P. Shawn Daley, curé de la paroisse Sainte-Anne-des-Pays-Bas, nouvel aumônier pour la session.

Sur autorisation de la Chambre, et conformément à la résolution portant constitution du Comité spécial sur les changements climatiques (motion 19), M. Harvey présente le rapport définitif du comité, déposé au bureau du greffier de l'Assemblée législative et publié le 24 octobre 2016, ainsi qu'il suit :

le 24 octobre 2016

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport définitif du Comité spécial sur les changements climatiques, intitulé *Parer aux changements climatiques : à l'écoute des gens du Nouveau-Brunswick*. Le comité a été chargé de mobiliser les gens du Nouveau-Brunswick sur la question des changements climatiques et de faire rapport de ses recommandations à l'Assemblée législative.

Le rapport est le fruit des efforts et des délibérations du comité sur ce que devrait être la lutte renforcée du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques et sur les objectifs que nous pouvons raisonnablement espérer voir le gouvernement atteindre grâce à nos recommandations.

Au nom du comité, j'aimerais remercier les intervenants, le personnel des ministères et les membres du public, entre autres les Premières nations, qui se sont adressés au comité et lui ont présenté des mémoires. Tout le monde a généreusement donné de son temps pour renseigner le comité sur la question importante des changements climatiques et proposer des solutions novatrices et remarquables pour le Nouveau-Brunswick.

De plus, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance aux membres du comité pour leur précieuse contribution à l'exécution de notre mandat, ainsi qu'aux divers responsables du gouvernement et aux membres du personnel de l'Assemblée législative qui ont participé aux travaux et les ont appuyés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le président du comité,
(signature)

Andrew Harvey, député

Voici le texte intégral du rapport du comité :

Sommaire

Le Comité spécial sur les changements climatiques, un comité multipartite de l'Assemblée législative, a été constitué par la Chambre le 8 avril 2016. Le comité a été chargé, sur motion de la Chambre, de mener des consultations publiques, en s'appuyant sur un guide de discussion intitulé *Renforcer la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques*, et de déposer à la Chambre un rapport assorti de recommandations. Le comité a eu la chance d'entendre l'opinion de personnes du Nouveau-Brunswick d'horizons divers sur la façon dont le Nouveau-Brunswick devrait saisir les occasions et relever les défis que présentent les changements climatiques.

Le Nouveau-Brunswick subit déjà les répercussions des changements climatiques, y compris l'élévation du niveau de la mer, des épisodes de pluie extrême, des inondations côtières et intérieures, une érosion côtière accélérée, des vagues de chaleur, des maladies et la migration d'espèces envahissantes. La portée et l'ampleur des changements et leurs répercussions devraient augmenter dans l'avenir.

Chaque personne et chaque secteur économique du Nouveau-Brunswick sera touché par les changements climatiques. Les actions concertées et coordonnées des secteurs public et privé, des organisations non gouvernementales (ONG), du milieu universitaire, des ménages et des Premières nations s'avèrent essentielles pour que le Nouveau-Brunswick relève un tel défi. Aucune entité ne peut à elle seule affronter le défi que posent les changements climatiques.

Les recommandations du comité, qui sont le fruit de ses efforts de mobilisation du public et de ses délibérations subséquentes, s'articulent autour des six thèmes suivants :

1. **Lutte contre les changements climatiques : principes généraux.** La démarche collective de la province pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux effets des changements climatiques doit s'inspirer de solides principes :
 - oser;
 - tenir compte des changements climatiques dans toute prise de décisions;
 - être conscient de la situation et des possibilités propres au Nouveau-Brunswick;
 - privilégier les mesures les plus efficaces et efficaces;
 - assurer des mesures soutenues;
 - collaborer et se partager les responsabilités.
2. **Rôle de direction du gouvernement.** Le gouvernement doit jouer un important rôle de direction face aux défis et aux possibilités que

présentent les changements climatiques. Voici des exemples d'actions à mettre en oeuvre :

- établir un comité du Cabinet qui se consacre à la question des changements climatiques ;
 - déposer une loi sur les changements climatiques ;
 - exiger que les changements climatiques soient pris en considération dans la préparation de tout mémoire au Conseil exécutif ;
 - inclure dans les lettres de mandat adressées aux ministres et dans toute lettre mandat remise à une société de la Couronne l'obligation de prendre en compte les changements climatiques ;
 - élaborer des plans de gestion de l'énergie pour tous les ministères ;
 - élargir le rôle du Secrétariat des changements climatiques ;
 - établir un conseil consultatif plurilatéral sur le climat ;
 - élaborer une stratégie de communication pour renseigner les gens du Nouveau-Brunswick sur les causes des changements climatiques ;
 - inclure le renforcement des capacités (sur les plans humain et financier ainsi qu'en matière de connaissances) comme plan de toute action ;
 - investir dans la formation des travailleurs en ciblant les domaines de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable ;
 - mesurer les actions que mène le Nouveau-Brunswick à l'égard des changements climatiques et en faire rapport.
3. **Possibilités économiques.** Les mesures de lutte du gouvernement contre les changements climatiques ouvrent des débouchés économiques. Voici des exemples de mesures possibles à cette fin :
- créer les conditions propices à la croissance et à la création d'emplois dans les domaines des technologies propres, des produits et des services ;
 - faciliter davantage d'investissements privés dans des corporations de développement économique communautaire ;
 - réduire les coûts énergétiques et réinvestir les économies ainsi réalisées dans l'économie.
4. **Adaptation : parer aux effets des changements climatiques et aux risques connexes.** L'adaptation aux changements climatiques nécessite la prise de décisions éclairées et avant-gardistes qui tiennent compte des conditions climatiques futures. Le gouvernement doit tout de suite prendre des mesures d'adaptation aux changements climatiques. En voici des exemples :
- obtenir les renseignements les plus récents sur le climat ;
 - renforcer les capacités de recherche sur les effets des changements climatiques ;
 - veiller à ce que les répercussions des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes soient prises en compte dans toutes les décisions relatives aux infrastructures ;

- rendre obligatoire, pour toute demande de financement visant l'infrastructure, la présentation de plans d'adaptation aux changements climatiques complétés;
 - promouvoir et utiliser les milieux naturels;
 - faire inscrire, dans la *Loi sur l'urbanisme*, des énoncés d'intérêt provincial sur la question des changements climatiques;
 - incorporer les connaissances en matière de changements climatiques dans tous les plans d'aménagement forestier;
 - encourager des pratiques agricoles qui sont favorables à la santé des sols et qui réduisent les risques d'érosion;
 - collaborer avec l'industrie de l'assurance en vue d'offrir aux propriétaires d'habitation dans les zones où le risque d'inondation est élevé une assurance contre les inondations;
 - actualiser et mettre en oeuvre la Stratégie de réduction des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick, lancée en 2014.
5. **Atténuation : transition vers une économie à faibles émissions de carbone.** L'adoption d'une démarche ambitieuse et intégrée en matière de réduction des émissions de GES est nécessaire pour que le Nouveau-Brunswick puisse fournir sa part d'efforts en vue de respecter ses obligations relativement aux changements climatiques et de maintenir sa compétitivité économique. Le gouvernement doit agir pour réduire les émissions de GES. Voici des exemples d'actions à entreprendre :
- fixer des cibles précises de réduction des émissions de GES afin que, d'ici à 2030, ces cibles soient de 40 % inférieures au niveau de 1990, et que, d'ici à 2050, elles soient de 80 % inférieures au niveau de 2001;
 - éliminer progressivement, d'ici à 2030, l'utilisation des combustibles fossiles dans la production d'électricité;
 - établir des cibles d'efficacité énergétique pour toutes les installations appartenant au gouvernement et financées par celui-ci;
 - créer un organisme provincial permanent et indépendant dont le mandat est axé sur l'efficacité énergétique et sur la promotion des énergies renouvelables;
 - porter à 60 % d'ici à 2030 la cible en matière de ventes intraprovinciales d'électricité produite à partir de sources renouvelables;
 - établir une cible de 5 000 véhicules électriques au Nouveau-Brunswick d'ici à 2020 et une cible de 20 000 véhicules d'ici à 2030;
 - électrifier le parc automobile du gouvernement;
 - insister sur l'efficacité énergétique dans le secteur industriel;
 - explorer les possibilités relatives aux marchés de crédits compensatoires de carbone;
 - élaborer un mécanisme néo-brunswickois de tarification du carbone qui est assujéti à des conditions précises.
6. **Financement des initiatives en matière de changements climatiques.** Le gouvernement doit veiller à ce que les initiatives d'atténuation et d'adaptation liées aux changements climatiques soient adéquatement soutenues. Voici des exemples d'actions à mettre en oeuvre :

- établir un fonds spécial destiné aux changements climatiques ;
- s'assurer que les recettes, y compris celles provenant de la tarification du carbone, sont versées au fonds et réinvesties chez les consommateurs et dans les secteurs économiques ;
- faire rapport annuellement, et de façon transparente, sur le rendement du fonds et les dépenses connexes ;
- prévoir un financement pluriannuel pour les initiatives liées au climat.

L'imagination, la détermination et l'éventail de connaissances des personnes qui ont fait une intervention, ainsi que le travail déjà entrepris par des collectivités, des personnes, le gouvernement et des administrations, sont des raisons d'être optimistes, malgré la vaste gamme de mesures requises. Les gens du Nouveau-Brunswick désirent vivement tirer parti des progrès réalisés à ce jour. Compte tenu de la diversité des idées présentées, tout le monde a un rôle à jouer pendant que le Nouveau-Brunswick agit pour lutter contre les changements climatiques et faire cheminer la province vers une économie à faibles émissions de carbone qui alimente la création d'emplois et soutient les familles et les collectivités.

Introduction

Contexte de la lutte du Nouveau-Brunswick

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la plus éminente autorité du monde en la matière, a affirmé qu'une augmentation des températures mondiales de plus de 2 °C aura des conséquences importantes et irréversibles. Le niveau actuel d'émissions de gaz à effet de serre (GES) devrait faire grimper les températures mondiales dépassant ce seuil avant la fin du présent siècle. Le groupe d'experts a également déterminé qu'il est « extrêmement probable » que l'activité humaine est responsable du réchauffement observé depuis le milieu du 20^e siècle. Le Nouveau-Brunswick est déjà touché par les changements climatiques, dont la portée et l'ampleur, ainsi que les répercussions, devraient s'accroître dans l'avenir.

La transition mondiale amorcée par l'Accord de Paris en vertu de la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* et soutenue par la *Déclaration de Vancouver sur la croissance propre et les changements climatiques*, signée par les premiers ministres du Canada, offre au Nouveau-Brunswick de nombreuses possibilités d'être plus efficace et concurrentiel, de créer de nouvelles occasions d'affaires et d'accroître la résilience et la diversité de son économie. Les mesures de lutte contre les changements climatiques dans le domaine de la réduction des émissions de GES ont apporté de véritables avantages économiques à d'autres régions. Ces mesures peuvent également offrir la possibilité de création d'emplois à long terme dans la province et peuvent stimuler l'investissement dans l'innovation et le développement des affaires.

L'industrie, le transport et la production d'électricité sont les trois principaux contributeurs aux émissions provinciales de GES.

Bien que les émissions de GES du Nouveau-Brunswick aient diminué au cours des dernières années, elles ne diminueront pas dans l'avenir, selon les prévisions, si la situation actuelle se maintient. En conséquence, et en raison des cibles de réduction des émissions de GES adoptées lors de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada ainsi que par le gouvernement provincial, d'importantes mesures supplémentaires de réduction des émissions de GES seront requises afin d'atteindre les cibles du Nouveau-Brunswick, à savoir :

- une réduction de 10 % par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2020 ;
- une réduction de 35 % à 45 % par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2030 ;
- une réduction de 75 % à 85 % par rapport au niveau de 2001 d'ici à 2050.

Par ailleurs, les investissements destinés à l'efficacité énergétique et aux énergies propres sont particulièrement importants étant donné les industries énergivores du Nouveau-Brunswick et l'importance croissante de produits à plus faible intensité de carbone sur nos marchés d'exportation. Des investissements opportuns dans l'adaptation contribueront en outre à maintenir et à améliorer la compétitivité économique du Nouveau-Brunswick, le mieux-être de sa population et la résilience de ses collectivités. Bon nombre de nos homologues provinciaux et territoriaux ont déjà pris des mesures importantes en matière de réduction des GES et d'adaptation aux changements climatiques.

Il faut une démarche ambitieuse et intégrée en matière de réduction des émissions de GES afin que le Nouveau-Brunswick apporte sa contribution en assumant ses obligations à l'égard des changements climatiques tout en maintenant sa compétitivité économique. Dans le cadre de cette approche, la collaboration avec des partenaires demeurera la pierre angulaire et revêt une importance particulière pour une petite province de la taille du Nouveau-Brunswick.

D'autres renseignements sur le contexte mondial, national et provincial de la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques se trouvent dans le guide de discussion intitulé *Renforcer la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques*.

Répercussions des changements climatiques au Nouveau-Brunswick

À l'échelle mondiale, le taux de réchauffement s'est accéléré au cours des 45 dernières années. Au Canada, la température moyenne a augmenté de 1,6 °C (deux fois le taux global) et de 2,2 °C dans l'Arctique (trois fois le taux global).

Au Nouveau-Brunswick, les changements climatiques sont déjà évidents sous forme de températures plus élevées, de précipitations plus intenses et d'un niveau de la mer plus élevé. En général, les gens du Nouveau-Brunswick peuvent s'attendre à ce que l'avenir soit plus chaud, plus humide et plus orageux. Des fluctuations dans le moment où surviennent les précipitations peuvent également entraîner des périodes de sécheresse. On s'attend à ce que le niveau de la mer monte de plus de 1 m d'ici à l'an 2100. Les risques associés

à divers effets négatifs sont élevés et comprennent des préoccupations en matière de santé, la présence de ravageurs et d'espèces envahissantes, des répercussions sur la quantité d'eau et sa qualité, des inondations et de l'érosion le long du littoral et dans l'intérieur, des vents intenses et le givrage des arbres et des lignes électriques.

Les infrastructures communautaires, telles que les égouts pluviaux, les usines d'épuration des eaux usées et les systèmes d'approvisionnement en eau, sont particulièrement vulnérables. Les répercussions des changements climatiques peuvent aussi contribuer à des perturbations de la circulation sur les routes, les ponts et les voies ferrées ainsi qu'aux aéroports et à l'accroissement des frais d'entretien et de réparation des infrastructures. Les perturbations liées à la productivité, aux infrastructures commerciales cruciales, à la production d'électricité et aux chaînes d'approvisionnement seraient lourdes de conséquences pour un grand nombre de secteurs économiques, de services aux consommateurs et d'entreprises. Les activités touristiques et de loisirs qui dépendent des conditions météorologiques sont particulièrement sensibles aux changements climatiques.

Les changements climatiques représentent une menace pour la santé physique et mentale et posent un défi au système de santé. Les catastrophes naturelles nuisent à la santé publique et peuvent réduire la résilience personnelle et communautaire. L'incidence sur les membres les plus vulnérables de la société est souvent démesurée.

L'économie du Nouveau-Brunswick, axée sur les ressources naturelles, est aussi vulnérable. Les changements climatiques présentent des risques ainsi que des défis en matière de production sur le plan des activités et de la viabilité des secteurs forestier, agricole, halieutique et aquacole ; ils offrent toutefois des possibilités additionnelles, comme une saison de croissance plus longue et de nouvelles espèces à cultiver.

Les écosystèmes du Nouveau-Brunswick sont touchés. La vitesse des changements climatiques est particulièrement préoccupante, car ceux-ci se produiront probablement plus rapidement que l'adaptation possible de nombreuses espèces.

Les changements climatiques auront des conséquences sur le milieu naturel dont dépendent les collectivités des Premières nations. Des changements toucheront la faune et la flore, les remèdes autochtones traditionnels et les cours d'eau, ce qui entraînera des répercussions importantes sur la culture et le mode de vie d'un grand nombre de nos Premières nations.

Mandat du comité

Le 8 avril 2016, l'Assemblée législative a constitué le Comité spécial sur les changements climatiques. Le comité multipartite avait pour mandat de mobiliser les gens du Nouveau-Brunswick sur la question des changements climatiques et de faire rapport de ses recommandations à l'Assemblée

législative. Le texte de la motion visant la création du Comité spécial sur les changements climatiques constitue l'annexe A.

Mobilisation du public

Processus de mobilisation

Les gens du Nouveau-Brunswick ont été encouragés à aider le comité dans son travail en exprimant leurs idées et leurs opinions sur la question des changements climatiques. Le 25 mai 2016, en guise de soutien à la mobilisation du public, le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a déposé un guide de discussion intitulé *Renforcer la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques*.

Afin de donner au plus grand nombre de personnes la possibilité de faire part de leurs opinions, le comité a invité la population à participer à des audiences publiques ou à déposer un mémoire auprès du comité. Des audiences publiques se sont tenues entre le 26 août et le 13 septembre 2016 et ont eu lieu dans toutes les régions de la province, entre autres, à Perth-Andover, à Edmundston, à Atholville, à Shippagan, à Moncton, à Sackville, à Saint John et à Fredericton, au sein des communautés des Premières nations, soit dans la Première nation d'Elsipogtog et dans la Première nation de Tobique, ainsi qu'avec l'organisme Mi'gmawe'l Tplu'taqnn Incorporated (MTI). Au cours des mois de juillet et d'août, le comité a aussi reçu des comptes rendus d'information de la part d'experts en la matière et de ministères.

En tout, plus de 150 intervenants ont pris le temps de se présenter devant le comité, et de nombreuses autres personnes ont assisté aux audiences publiques. Le comité a en outre reçu plus de 40 mémoires de personnes intéressées du Nouveau-Brunswick (annexe B).

Idées des gens du Nouveau-Brunswick pour faire face aux changements climatiques

Les membres du comité sont reconnaissants des exposés entendus et des mémoires reçus, qui étaient empreints de sincérité et bien documentés. Les gens du Nouveau-Brunswick ont un attachement profond à leur province et sont déterminés à assurer sa prospérité continue. De nombreux participants ont fourni au comité des références riches de renseignements. Tous les renseignements reçus ont été soigneusement examinés et pris en compte pendant la préparation du présent rapport.

La grande majorité des intervenants ont corroboré l'opinion scientifique prédominante selon laquelle les changements climatiques sont réels et anthropiques, bien que quelques intervenants aient mis en doute la validité des changements climatiques et l'affirmation voulant que les activités humaines en soient la cause. Selon ce que le comité a entendu, il y a consensus sur l'urgence de faire face aux changements climatiques et sur le fait que les idées sont nombreuses quant à la meilleure façon de procéder.

Les actions requises pour lutter contre les changements climatiques concernent tous les secteurs de la société et de l'économie du Nouveau-Brunswick, notamment l'agriculture, la foresterie, les pêches, l'aquaculture, la production d'électricité, la consommation d'énergie, les transports, l'aménagement du territoire, l'éducation et les soins de santé. Qu'il s'agisse des régions, des secteurs, des ministères, des organismes ou des collectivités, nul ne peut relever seul le défi que posent les changements climatiques ; des mesures concertées et coordonnées s'imposent. Les idées, les compétences et les énergies requises pour lutter adéquatement contre les changements climatiques se retrouvent un peu partout dans la province et sont regroupées dans divers réseaux, qu'ils soient officiels ou non. Cette réalité présente un défi sur le plan organisationnel, mais elle présente aussi un avantage : personne n'a à assumer le fardeau seul.

Le compte rendu détaillé des thèmes exploités, ainsi que des messages et suggestions clés que le comité a reçus dans le cadre des activités de mobilisation du public, constitue l'annexe C.

Recommandations du comité

La présente partie du rapport énonce les recommandations du comité, regroupées en six thèmes, qui se sont dégagés de ses efforts pour mobiliser le public et de ses délibérations subséquentes. Voici les thèmes exploités :

1. Lutte contre les changements climatiques : principes généraux
2. Rôle de direction du gouvernement
3. Possibilités économiques
4. Adaptation : parer aux effets des changements climatiques et aux risques connexes
5. Atténuation : transition vers une économie à faibles émissions de carbone
6. Financement des initiatives en matière de changements climatiques

Lutte contre les changements climatiques : principes généraux

Étant donné les messages reçus pendant les activités de consultation du public, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

1. S'inspirer des principes suivants pour orienter les actions du Nouveau-Brunswick à l'égard du climat et la démarche collective de la province pour réduire les émissions de GES et s'adapter aux effets des changements climatiques, à savoir :
 - a. **Oser.** La lutte contre les changements climatiques nécessitera un certain nombre de mesures simultanées, dont certaines seront d'une ampleur et d'une portée sans précédent.
 - b. **Tenir compte des changements climatiques dans toute prise de décisions.** Les changements climatiques devraient entrer en ligne de compte dans la prise de décisions de tous les paliers gouvernementaux, des collectivités, des ménages et des entreprises,

et ces décisions doivent reposer sur les meilleures données scientifiques et socioéconomiques, validées et enrichies par des connaissances locales et traditionnelles.

- c. **Être conscient de la situation et des possibilités propres au Nouveau-Brunswick.** Il faut tenir compte des conditions économiques, sociales et géographiques propres au Nouveau-Brunswick lors de la conception et de la mise en oeuvre de mesures visant à maximiser les avantages liés à la santé, à la société, à l'écologie et à l'économie.
- d. **Privilégier les mesures les plus efficaces et efficaces.** Chercher à tirer le maximum des efforts déployés et mettre en oeuvre les initiatives qui seront les plus efficaces et efficaces et qui influenceront le plus sur les émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. Il faut consacrer des ressources tant à l'adaptation (préparation aux effets des changements climatiques) qu'à l'atténuation (réduction des émissions de GES).
- e. **Assurer des mesures soutenues.** Un plan d'action sur les changements climatiques n'est pas le but ultime. La lutte contre les changements climatiques exige des mesures soutenues et la disponibilité continue de ressources humaines et financières. La lutte contre les changements climatiques est un engagement à long terme.
- f. **Collaborer et se partager les responsabilités.** Il faut que la collaboration, la mobilisation, le partage des coûts et l'échange de renseignements soient continus pour permettre l'élaboration de mesures et leur mise en oeuvre ; il s'agit d'une responsabilité commune. Les gouvernements, le secteur privé, les ménages, les ONG, le milieu universitaire et les Premières nations ont tous un rôle important à jouer.

Rôle de direction du gouvernement

La lutte contre les changements climatiques est une responsabilité partagée par tous les gens du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement doit jouer un important rôle de direction face aux défis et aux possibilités que présentent les changements climatiques.

Il a été dit au comité que les objectifs de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux effets des changements climatiques seront plus réalisables lorsque tous les gens du Nouveau-Brunswick seront conscients de la gravité des enjeux et sauront ce qu'ils peuvent faire pour contrer ces changements. Le renforcement des capacités correspond à l'intensification des forces, habiletés, connaissances, compétences et aptitudes des gens du Nouveau-Brunswick pour lutter contre les changements climatiques. Les capacités, notamment sur les plans humain et financier ainsi qu'en matière de connaissances, ont été perçues comme étant essentielles pour pouvoir saisir les occasions et relever les défis que présentent les changements climatiques.

La mesure, l'établissement de rapports et la vérification sont des éléments importants d'une lutte efficace contre les changements climatiques et ils sont essentiels à l'évaluation des progrès. La transparence des renseignements fournis permettra aussi au gouvernement et à tous les gens du Nouveau-Brunswick de vérifier l'efficacité des initiatives de réduction des émissions de GES, de mesurer les progrès en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'apporter tout changement nécessaire pour atteindre les cibles et les objectifs provinciaux.

En guise d'appui au thème traitant du rôle de direction du gouvernement, le comité formule des recommandations dans chacune des catégories s'y rapportant.

Rôle du gouvernement dans la gestion du changement

Afin d'assurer une reddition de comptes adéquate quant à la mise en oeuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

2. Établir un comité du Cabinet, présidé par le premier ministre, qui se consacre uniquement à la question des changements climatiques et qui veille à la mise en oeuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques au Nouveau-Brunswick.
3. Déposer une loi-cadre sur les changements climatiques qui :
 - a) établit des cibles précises de réduction des émissions de GES ;
 - b) exige que les répercussions climatiques (l'adaptation et l'atténuation) soient examinées dans toute prise de décisions et pour tout projet financé et approuvé par le gouvernement ;
 - c) prévoit l'établissement des mécanismes de mise en oeuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques du Nouveau-Brunswick.
4. Exiger que la question des changements climatiques, soit les émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques, soit prise en considération dans la préparation de tout mémoire au Conseil exécutif.
5. Inclure dans les lettres de mandat adressées aux ministres et dans toute lettre mandat remise à une société de la Couronne l'exigence selon laquelle il faut :
 - a) prendre en compte les changements climatiques dans toute prise de décisions ;
 - b) établir des cibles précises en matière de réduction des émissions de GES pour le ministère ou la société ;
 - c) assumer la responsabilité de réduire les émissions de GES et d'assurer l'adaptation aux changements climatiques dans des secteurs économiques propres au ministère ou à la société.

6. Donner l'exemple au chapitre des changements climatiques par la voie d'actions et de décisions en mettant au point les outils les plus efficaces et efficaces (politiques, lois, mesures incitatives, mesures dissuasives, financement) pour lutter contre les changements climatiques.
7. Établir, aux fins de l'approvisionnement du secteur public et des sociétés de la Couronne, des exigences visant une faible empreinte de carbone pour contribuer à l'atteinte des cibles de réduction des émissions (c'est-à-dire acheter des produits dont le procédé de fabrication entraîne le moins d'émissions de GES possible).
8. Élaborer des plans de gestion de l'énergie pour tous les ministères.
9. Voir à ce que le Secrétariat des changements climatiques dispose du pouvoir, de l'autorité et des ressources pour faire ce qui suit :
 - a) coordonner et mesurer les réductions des émissions de GES et les réalisations en matière d'adaptation et en faire rapport en collaboration avec d'autres ministères et sociétés de la Couronne, et rendre compte directement au comité du Cabinet des progrès liés à la mise en oeuvre ;
 - b) établir un conseil consultatif plurilatéral sur le climat dans le cadre d'un modèle de mobilisation nouveau et solide qui inclura l'apport d'idées sur les priorités au titre d'un fonds pour le climat ;
 - c) gérer la participation continue avec les partenaires provinciaux, y compris les municipalités, les Premières nations, le milieu universitaire, le secteur privé, les ONG et les autorités fédérales, provinciales, territoriales et internationales, sur les questions liées aux changements climatiques ;
 - d) coordonner la collecte et la diffusion de renseignements liés aux changements climatiques ;
 - e) faciliter l'innovation et les recherches et montrer ce qui est possible grâce à des pratiques exemplaires en matière de changements climatiques ;
 - f) piloter la création, à l'intention du public, de programmes de sensibilisation et de programmes éducatifs sur les changements climatiques.

Accroissement de la sensibilisation

Afin d'accroître la sensibilisation aux changements climatiques et de soutenir les actions à cet égard, le Comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

10. Élaborer une stratégie de communication audacieuse et globale pour renseigner les gens du Nouveau-Brunswick sur les causes des changements climatiques, y compris le lien entre l'activité humaine et les changements climatiques, et cerner les possibilités pour la population du Nouveau-Brunswick d'apporter des solutions. Faire participer des

partenaires pour favoriser le rayonnement d'efforts et de messages semblables à l'extérieur du gouvernement.

11. Créer un guichet unique contenant diverses informations sur le climat. Les renseignements doivent être faciles à obtenir, à comprendre et à interpréter. Une stratégie de communication est requise pour tenir les partenaires au courant des renseignements et de leur utilité.
12. Traiter des changements climatiques dans les programmes d'études pour tous les niveaux scolaires, y compris de l'apprentissage expérientiel et de la participation des élèves aux initiatives de lutte contre les changements climatiques dans leur collectivité locale.

Renforcement des capacités

Afin de continuer à renforcer les capacités nécessaires pour faire face aux changements climatiques au Nouveau-Brunswick, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

13. Inclure le renforcement des capacités (sur les plans humain et financier ainsi qu'en matière de connaissances) comme élément fondamental de toute action.
14. Soutenir la recherche au sein des universités et des collèges du Nouveau-Brunswick et investir de façon stratégique dans les travaux de recherche qui y sont menés.
15. Investir dans la formation des travailleurs, surtout dans les métiers, pour créer une nouvelle main-d'oeuvre axée sur l'efficacité énergétique, la gestion énergétique et l'énergie renouvelable.
16. Resserrer les liens entre les chercheurs, les ONG, les collectivités et les Premières nations afin de créer des partenariats et d'accroître les capacités locales.

Mesure et rapports

Afin de soutenir un cadre rigoureux permettant de mesurer les actions que mène le Nouveau-Brunswick à l'égard des changements climatiques et d'en faire rapport, le Comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

17. Établir et faire connaître les conditions de référence qui serviront à mesurer les initiatives. Les actions doivent être mesurables et comprendre des délais clairs et des responsabilités bien définies. Il faut mettre l'accent sur des indicateurs quantifiables.
18. Élaborer des indicateurs de rendement pour montrer les améliorations obtenues quant à l'adaptation au fil du temps.
19. Faire rapport annuellement à l'Assemblée législative sur les progrès dans la lutte contre les changements climatiques.

Possibilités économiques

Des gens ont dit au comité que les mesures de lutte contre les changements climatiques offrent la possibilité de créer des emplois dans la province et peuvent stimuler l'investissement en innovation et en développement des affaires.

Afin d'appuyer et de favoriser les débouchés économiques et les possibilités de création d'emplois liés aux changements climatiques, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

20. Créer les conditions propices à la croissance et à la création d'emplois dans les domaines des technologies propres, des produits et des services liés aux changements climatiques, et ce, dans tous les secteurs tels que le logement, l'agriculture, la foresterie, la fabrication, l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable, les technologies de l'information et les transports.
21. Faciliter davantage d'investissements privés dans des corporations de développement économique communautaire qui soutiennent les initiatives en matière de changements climatiques.
22. Saisir les occasions financières importantes qu'offre la réduction des coûts énergétiques et ne pas perdre de vue la possibilité de réinvestir les économies ainsi réalisées dans l'économie néo-brunswickoise.

Adaptation : parer aux effets et aux risques des changements climatiques

Il a été dit au comité que les changements climatiques sont déjà évidents au Nouveau-Brunswick, sous forme de températures plus élevées, de précipitations plus intenses et d'un niveau de la mer plus élevé. Même si des réductions importantes sont apportées aux GES, les répercussions des changements climatiques continueront de se faire sentir par les gens du Nouveau-Brunswick durant des décennies.

La résilience climatique est la capacité à survivre et à prospérer malgré les changements climatiques. L'adaptation aux changements climatiques est l'un des principaux moyens d'assurer la résilience climatique, et elle nécessite la prise de décisions éclairées et orientées vers l'avenir qui tiennent compte des conditions climatiques futures.

L'obtention de renseignements récents sur le climat pour prendre des décisions éclairées et mettre en oeuvre des mesures d'adaptation efficaces permettra de sauver des vies, de réduire les dommages au minimum et de diminuer les coûts à long terme pour les personnes, les entreprises, les organismes et les administrations. La prise immédiate de mesures d'adaptation aux changements climatiques contribuera à assurer le fonctionnement des collectivités, des infrastructures, du système de soins de santé et des secteurs des ressources naturelles, de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture ainsi que des écosystèmes naturels dans l'avenir.

En guise d'appui au thème traitant de l'adaptation, le comité formule des recommandations dans chacune des catégories s'y rapportant.

Obtention de renseignements climatiques et soutien à la recherche

Pour que le Nouveau-Brunswick puisse obtenir les meilleurs renseignements climatiques et données de recherche disponibles, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

23. Obtenir les prévisions les plus récentes sur les changements climatiques pour toutes les régions de la province et s'assurer que la capacité de modélisation nécessaire existe afin d'appuyer la prise de décisions, y compris la planification.
24. Renforcer les capacités de recherche sur les effets des changements climatiques en définissant les priorités de recherche et en favorisant une collaboration accrue et l'échange de renseignements entre les partenaires (p. ex. : établissements universitaires, autres régions, gouvernement fédéral, ONG).

Construction d'infrastructures résistantes aux changements climatiques

Pour assurer l'adaptation des infrastructures du Nouveau-Brunswick aux conditions climatiques futures, le Comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

25. Promouvoir et utiliser les milieux naturels (p. ex. : forêts, terres humides, marais salés, plaines inondables) comme outil important pour atténuer les répercussions des changements climatiques.
26. Veiller à ce que les répercussions des changements climatiques et des conditions météorologiques extrêmes soient prises en compte dans toutes les décisions relatives aux infrastructures et lors de l'évaluation du cycle de vie de tous les projets d'infrastructure (conception, construction ainsi qu'exploitation et entretien continus).

Appui à la planification de l'adaptation à l'échelle communautaire

Afin de favoriser la résilience des collectivités du Nouveau-Brunswick face aux changements climatiques, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

27. Assurer un soutien aux ONG et aux partenaires communautaires locaux afin qu'ils puissent continuer à guider les collectivités dans la planification de l'adaptation.
28. Rendre obligatoires la préparation et la mise en oeuvre de plans d'adaptation aux changements climatiques pour les administrations locales et municipales qui présentent des demandes de financement provincial visant l'infrastructure et élaborer des lignes directrices pour cerner les vulnérabilités et créer des plans d'adaptation.

29. Planifier des mesures d'adaptation aux changements climatiques à l'échelle régionale et habiliter les commissions de services régionaux à coordonner cet exercice.
30. Modifier la *Loi sur l'urbanisme* et la *Loi sur les municipalités* pour répondre aux besoins des administrations locales et tenir compte de leurs priorités en matière d'adaptation.
31. Mettre en oeuvre des énoncés d'intérêt provincial en vertu de la *Loi sur l'urbanisme* pour établir des normes et des exigences provinciales visant la lutte contre les changements climatiques à l'échelle communautaire. Permettre aux collectivités de dépasser ces normes si elles le souhaitent.

Adaptation en matière d'aménagement forestier

Pour que les pratiques d'aménagement forestier soient adaptées aux conditions climatiques futures, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

32. Incorporer les connaissances en matière de changements climatiques dans les plans d'exploitation des terres de la Couronne et dans tous les plans d'aménagement forestier pour favoriser la diversité relativement à l'âge des arbres, la diversité dans la composition des peuplements forestiers et la diversité génétique afin d'accroître la résilience.
33. Modifier les investissements sylvicoles afin de favoriser des techniques qui accroissent la résilience des forêts.
34. Planifier les activités forestières à l'échelle des bassins hydrographiques dans le but de gérer les débits de pointe liés aux précipitations extrêmes.

Adaptation en matière d'agriculture

Afin de contribuer à bâtir un secteur agricole résilient et d'assurer l'adaptation des pratiques aux conditions climatiques futures, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

35. Appuyer la recherche concernant les répercussions des changements climatiques sur l'agriculture et examiner les possibilités de nouvelles cultures et de nouveaux débouchés commerciaux découlant des conditions de croissance changeantes.
36. Porter une plus grande attention aux changements climatiques dans les futures ententes fédérales-provinciales-territoriales de financement (p. ex. : Cultivons l'avenir).
37. Encourager des pratiques agricoles qui sont favorables à la santé des sols et qui réduisent les risques d'érosion.
38. Établir un programme d'aide à la restauration des bandes riveraines dans les régions agricoles, étant donné l'importance de ces bandes entre les

zones d'activité agricole et les cours d'eau pour freiner l'érosion et les eaux de ruissellement lors de phénomènes météorologiques extrêmes.

Adaptation en matière de pêches

Pour favoriser une pêche adaptée aux changements climatiques et prête à donner suite aux nouvelles possibilités, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

39. Exhorter le ministère fédéral des Pêches et des Océans à prendre les mesures suivantes :
 - a) assurer la présence d'un nombre suffisant de ports et de quais de refuge aux fins de protection en cas de tempête ;
 - b) modifier les dates des saisons de pêche en fonction des conditions maritimes changeantes ;
 - c) agir plus rapidement en vue de profiter des nouvelles pêches qui se présentent dans les eaux du Nouveau-Brunswick.

Adaptation en matière d'écosystèmes

Afin d'accroître la stabilité et la résilience des systèmes naturels et humains, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

40. Reconnaître l'importance des écosystèmes (p. ex. : terres humides, forêts, sols, dunes, marais salés) pour ce qui est d'atténuer les répercussions des changements climatiques et tenir compte, dans l'aménagement du territoire, des écoservices (p. ex. : régulation de la température, maintien de la qualité de l'air, réduction de l'érosion, amélioration de la qualité de l'eau, réduction des inondations, etc.).
41. Prendre comme cibles des mesures d'adaptation les espèces, habitats et paysages les plus vulnérables aux effets des changements climatiques et se concentrer là-dessus; assurer la connectivité entre les milieux naturels afin de permettre la migration des espèces.

Réduction des dangers et des risques liés au climat

Pour continuer à assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et faire la transition vers une planification de la gestion des urgences proactive plutôt que réactive, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

42. Veiller à ce que les programmes provinciaux d'aide financière en cas de catastrophe et les produits d'assurance tiennent compte des changements climatiques.
43. Collaborer avec l'industrie de l'assurance en vue d'offrir aux propriétaires d'habitation dans les zones où le risque d'inondation est élevé une assurance contre les inondations et faire connaître les produits offerts.

44. Tenir compte des conditions climatiques futures lorsque des décisions sont prises de remplacer ou de réparer toute infrastructure par suite d'une catastrophe naturelle (mieux reconstruire ou relocaliser).
45. Actualiser et mettre en oeuvre la Stratégie de réduction des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick, lancée en 2014, en tenant davantage compte de la question des changements climatiques pour notamment :
 - a) veiller à ce que les nouvelles infrastructures ne soient pas situées dans des zones à risque ;
 - b) donner aux propriétaires d'habitation plus de moyens d'action en les renseignant sur les façons de réduire les risques pesant sur les infrastructures déjà situées dans de telles zones et attirer davantage leur attention sur le grand nombre de publications et d'outils déjà disponibles.

Adaptation aux effets des changements climatiques sur la santé

Afin d'assurer le maintien de la santé et du mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick dans le contexte des changements climatiques, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

46. Appuyer les recherches en cours sur les dangers pour la santé liés au climat, notamment sur la qualité de l'eau potable et sur sa quantité, sur les risques accrus d'incidents liés à la chaleur, sur les conséquences psychologiques et physiologiques des phénomènes météorologiques extrêmes et sur la propagation potentielle de maladies à vecteur.

Atténuation : transition vers une économie à faibles émissions de carbone

Le Canada est responsable d'environ 1,6 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre et se classe au neuvième rang des plus grands émetteurs parmi tous les pays. Le Nouveau-Brunswick est responsable d'environ 3 % des émissions du Canada et de 0,03 % des émissions mondiales. Il est le troisième émetteur par personne au pays, après l'Alberta et la Saskatchewan.

Le comité a été informé que, même si la quantité d'émissions du Nouveau-Brunswick est peu élevée à l'échelle planétaire, la plupart des intervenants ont convenu, de façon générale, que la province devrait contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux du Canada en matière de réduction des émissions et respecter ses engagements régionaux. La majorité a appuyé la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, l'objectif étant de réduire la consommation de combustibles fossiles.

Il faut une démarche ambitieuse et intégrée en matière de réduction des émissions de GES si le Nouveau-Brunswick veut fournir sa part d'efforts en vue de respecter ses obligations relativement aux changements climatiques et de maintenir sa compétitivité économique. L'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la réduction des émissions provenant des transports et des procédés industriels, la séquestration de carbone, l'aménagement du

territoire et la tarification du carbone sont tous des outils susceptibles d'aider à réduire les émissions de GES du Nouveau-Brunswick.

Voici les deux méthodes fondamentales de tarification du carbone :

- Une taxe sur le carbone établit un montant facturé par unité d'émission de GES. Elle est habituellement calculée selon la teneur en carbone du combustible fossile consommé pour obtenir de l'énergie. Le prix du carbone est connu à l'avance pour que les industries et les consommateurs puissent établir un budget comprenant le coût de leurs émissions et planifier leur utilisation d'énergie en conséquence. Toutefois, il n'est pas possible de connaître à l'avance l'ampleur des réductions des émissions de GES ainsi obtenues.
- Au titre d'un système d'échange des droits d'émission (le système de plafonnement et d'échange ou le marché du carbone), le gouvernement impose un plafond (une limite) à la quantité de GES que peut émettre un secteur particulier (p. ex. : pétrole et gaz, pâtes et papiers, production d'électricité, etc.). Les quotas d'émission (également appelés « permis » ou « crédits ») sont vendus ou donnés à chaque compagnie par le gouvernement. Les quotas d'émission peuvent être échangés (achetés et vendus). Le niveau qu'atteindront les réductions des émissions de GES est certain, mais le coût que devront payer les compagnies pour émettre des GES n'est pas connu à l'avance.

Des intervenants ont dit au comité qu'une taxe sur le carbone est généralement moins complexe et plus facile à appliquer qu'un système de plafonnement et d'échange et que la tarification du carbone peut être conçue de façon à atteindre divers objectifs. En concevant sur mesure certains mécanismes d'un tel système ou en réunissant des mécanismes tirés des deux systèmes, il est possible de maximiser divers objectifs ; cependant, il y aura toujours des compromis à faire.

En guise d'appui au thème traitant de l'atténuation, le comité formule des recommandations dans chacune des catégories s'y rapportant.

Objectifs en matière de réduction des émissions de GES

Le comité est conscient de la cible fixée pour 2020 en matière de réduction des émissions de GES, soit les ramener à un niveau de 10 % inférieur à celui de 1990. Pour réduire davantage les émissions de GES, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

47. Fixer pour 2030 et 2050 des cibles d'émission de GES précises qui se situent entre les cibles régionales déjà fixées, qui sont les suivantes :
 - a) de 40 % inférieures au niveau de 1990 d'ici à 2030 ;
 - b) de 80 % inférieures au niveau de 2001 d'ici à 2050.

48. Éliminer progressivement, d'ici à 2030, l'utilisation des combustibles fossiles dans la production d'électricité et les remplacer par des énergies renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique. Il faut prendre en considération les effets sociaux et économiques.

Efficacité énergétique

Afin de mettre en oeuvre de solides mesures en matière d'efficacité énergétique en appui aux cibles de réduction des émissions de GES, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

49. Fixer des cibles d'efficacité énergétique ambitieuses et mesurables à court, à moyen et à long terme pour tous les secteurs.
50. Établir des cibles d'efficacité énergétique pour toutes les installations appartenant au gouvernement et financées par celui-ci.
51. Adopter le *Code national de l'énergie pour les bâtiments* — Canada et le *Code national du bâtiment* l'année où ils sont publiés à l'échelle nationale et investir dans la formation des inspecteurs afin d'en assurer l'application adéquate. Mettre en oeuvre les mesures législatives nécessaires à cette fin.
52. Exiger l'étiquetage énergétique pour la construction de tous les nouveaux bâtiments, tant résidentiels que commerciaux.
53. Exhorter le gouvernement fédéral à :
- a) accroître l'efficacité énergétique en révisant les normes du bâtiment pour les habitations des Premières nations ;
 - b) voir à ce que l'efficacité énergétique fasse partie des ententes sur le logement social.
54. Explorer la possibilité d'établir des programmes d'énergie propre liés à l'évaluation foncière au Nouveau-Brunswick comme moyen de financement pour que les propriétaires privés apportent des améliorations au chapitre de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable.
55. Établir un organisme provincial permanent et indépendant dont le mandat est axé sur l'efficacité énergétique et sur la promotion des énergies renouvelables dans tous les secteurs (industriel, commercial, résidentiel et des transports), et ce, pour tous les types de carburant. Le mandat de l'organisme doit comprendre ce qui suit :
- a) des cibles de rendement précises pour la prestation de programmes, qui feront l'objet de vérifications du rendement ;
 - b) un financement soutenu, y compris des incitatifs financiers et des mécanismes de financement, pour appuyer des programmes améliorés, novateurs et de longue durée ;
 - c) l'accroissement des capacités et l'élargissement des programmes pour appuyer les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick ;

- d) la promotion et le recrutement dynamiques de participants en vue d'accroître le recours aux programmes;
- e) l'offre d'une formation pour les entrepreneurs de bâtiments par le truchement de partenariats avec l'Association des constructeurs d'habitations du Nouveau-Brunswick et d'autres parties prenantes.

Énergies renouvelables

Afin d'accroître la production d'énergie renouvelable au Nouveau-Brunswick, à l'appui des cibles de réduction des émissions de GES, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

- 56. Porter à 60 % d'ici à 2030 la cible en matière de ventes intraprovinciales d'électricité provenant de sources renouvelables.
- 57. Montrer la voie à suivre en utilisant de l'énergie renouvelable pour chauffer et alimenter en électricité des bâtiments gouvernementaux.
- 58. Cerner et supprimer les obstacles à la mise en oeuvre accrue de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, de la production décentralisée d'énergie et de la facturation nette.
- 59. Appuyer l'adoption de plus de sources d'énergie renouvelables pour la production d'électricité et le chauffage des foyers et des entreprises du Nouveau-Brunswick à l'aide de mesures incitatives, de politiques et de mesures législatives.
- 60. Élargir le programme d'énergie renouvelable communautaire à petite échelle.
- 61. Travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour traiter la question des obstacles à l'utilisation des investissements au titre du régime enregistré d'épargne-retraite afin de soutenir les projets d'énergie renouvelable des corporations de développement économique communautaire.
- 62. Donner à Énergie NB le mandat de faire ce qui suit :
 - a) réduire l'utilisation des combustibles fossiles dans la production d'électricité en augmentant la quantité d'électricité produite à partir de sources renouvelables;
 - b) accélérer la mise en oeuvre de l'initiative du réseau intelligent pour accroître la pénétration des énergies renouvelables sur le marché;
 - c) élargir le recours à la facturation nette et faire du développement de la production décentralisée d'énergie une grande priorité.

Émissions du transport

Pour réduire les émissions de GES dans le secteur des transports, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

63. Établir une cible de 5 000 véhicules électriques sur la route au Nouveau-Brunswick d'ici à 2020 et une cible de 20 000 véhicules d'ici à 2030. Pour atteindre les cibles,
- a) mettre en oeuvre les incitatifs, les règlements et les politiques qui s'imposent ;
 - b) aménager l'infrastructure nécessaire (stations de recharge) pour appuyer les cibles visant les véhicules électriques, y compris des stations de recharge rapides.
64. Montrer l'exemple en électrifiant le parc automobile du gouvernement.
65. Élaborer un programme précis pour l'électrification des taxis et des véhicules de livraison locale.
66. Travailler avec l'industrie du fret et du camionnage à accroître le rendement du carburant du secteur du camionnage commercial et à mener des projets pilotes sur l'utilisation de carburants de remplacement tels que le propane, le gaz naturel et le biodiesel.
67. Adopter une planification du transport collectif à l'échelle régionale dans le but de coordonner les itinéraires et d'améliorer l'accès.
68. Travailler avec les collectivités à améliorer l'achalandage du transport collectif et d'autres modes de transport tels que le covoiturage, le cyclisme et la marche.

Émissions industrielles

Pour réduire les émissions industrielles de GES, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

69. Élaborer et appliquer des règlements rigoureux sur la réduction des émissions de GES en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'air*.
70. Exiger l'élaboration de plans de gestion de l'énergie à titre de condition pour l'agrément d'exploitation en vertu du *Règlement sur la qualité de l'air* de la *Loi sur l'assainissement de l'air* du Nouveau-Brunswick.
71. Offrir des incitatifs et des programmes pour appuyer la mise en oeuvre initiale de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel. Les programmes devraient cibler le rendement, les systèmes d'information sur la gestion de l'énergie ainsi que la formation et le renforcement des capacités.

Émissions d'origine agricole

Pour réduire les émissions de GES d'origine agricole, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

72. Lier les incitatifs financiers en matière d'agriculture à l'élaboration de plans administratifs agricoles qui comprennent la gestion du méthane et de l'engrais.

Séquestration de carbone

Pour augmenter la séquestration de carbone au Nouveau-Brunswick comme moyen de réduire les émissions de GES, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

73. Explorer la possibilité de participer dans les marchés (volontaires et réglementés) de crédits compensatoires de carbone, pour la petite et grande industrie, comme moyen de capter les émissions de GES, de produire des recettes et créer des possibilités économiques pour les gens du Nouveau-Brunswick.
74. Verser dans un fonds pour les changements climatiques les recettes provenant de la séquestration de carbone sur les terres de la Couronne.
75. Encourager et appuyer les pratiques forestières et agricoles qui sont connues pour accroître la séquestration de carbone et faire de la recherche sur les pratiques sylvicoles et agricoles les plus efficaces pour accroître une telle séquestration.
76. Intégrer, dans les cahiers de charges et les exigences de construction, l'utilisation de matériaux qui ont séquestré du carbone ou ont été produits moyennant de faibles émissions de carbone.

Planification visant les changements climatiques

Pour promouvoir les principes de croissance intelligente et la planification intégrant la réduction des émissions de GES, le comité recommande au gouvernement de faire ce qui suit :

77. Adopter des exigences d'aménagement du territoire à l'échelle communautaire et régionale qui mobilisent des moyens d'intégrer l'efficacité énergétique, la conservation de l'énergie, la séquestration de carbone et la réduction des émissions dans un tel aménagement.
78. Offrir des incitatifs pour promouvoir la croissance intelligente (milieu naturel, édifices écoénergétiques et aménagement à faible incidence) et la conception de collectivités durables.
79. Tenir compte de la réduction des émissions de GES dans les évaluations du cycle de vie de tous les projets d'infrastructure.
80. Modifier la *Loi sur l'urbanisme* et la *Loi sur les municipalités* pour répondre aux besoins des administrations locales et tenir compte de leurs priorités d'atténuation.

Tarification du carbone

Il y avait un appui général mais pas unanime à l'égard d'une forme ou d'une autre de tarification du carbone pour stimuler la réduction des émissions et générer des recettes en vue de financer d'autres mesures de lutte contre les changements climatiques. Une plus ample mobilisation et analyse s'imposent avant d'établir un mécanisme de tarification du carbone.

Le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

81. Élaborer un mécanisme de tarification du carbone fait au Nouveau-Brunswick plutôt qu'imposé aux gens du Nouveau-Brunswick par le gouvernement fédéral, assujetti aux conditions suivantes :
 - a) verser, non pas dans les recettes générales, mais plutôt dans un fonds spécial consacré pour les changements climatiques, toutes les recettes provenant de la tarification du carbone ;
 - b) effectuer une analyse détaillée des répercussions sociales, financières, économiques et environnementales des divers mécanismes de tarification du carbone ainsi que des diverses options d'investissement des recettes. L'analyse devrait être rendue publique et considérer
 - i) les répercussions possibles sur les consommateurs et les entreprises (y compris la capacité de payer) ainsi que sur l'industrie (y compris les industries néo-brunswickoises énergivores et tributaires des échanges commerciaux) ;
 - ii) les frais d'administration de tout mécanisme de tarification du carbone ;
 - iii) l'incidence sur la réduction des émissions de GES.
 - c) protéger les personnes du Nouveau-Brunswick à faible revenu ;
 - d) inclure tous les secteurs économiques ;
 - e) considérer l'approche adoptée par les provinces et États voisins ;
 - f) élaborer le mécanisme avec la participation de toutes les parties intéressées ;
 - g) s'assurer que le mécanisme de tarification du carbone figure dans les mesures législatives et fait l'objet de consultation publique par l'intermédiaire d'un comité de l'Assemblée législative.

Financement des initiatives en matière de changements climatiques

Selon ce que le comité a entendu, un financement consacré aux initiatives en matière de changements climatiques est essentiel pour assurer des mesures durables, ambitieuses et concertées.

Pour s'assurer que les initiatives d'atténuation et d'adaptation liées aux changements climatiques sont adéquatement soutenues, le comité recommande que le gouvernement fasse ce qui suit :

82. Établir et administrer un fonds pour les changements climatiques qui respectera les modalités suivantes :
- a) s'assurer que les recettes provenant de la tarification du carbone sont réinvesties chez les consommateurs et dans les secteurs économiques, la plus grande partie des recettes étant consacrée à la réduction des émissions de GES (conservation de l'énergie, efficacité énergétique et énergies renouvelables), et le solde étant consacré à l'adaptation aux changements climatiques ;
 - b) être totalement transparent quant aux payeurs et à la façon dont les recettes sont dépensées ;
 - c) s'assurer que les dépenses concordent avec les priorités gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques ;
 - d) faire participer le conseil consultatif plurilatéral sur le climat pour fournir un apport en matière de priorités de financement ;
 - e) envisager toutes les possibilités et tous les fonds provinciaux et fédéraux existants pour les adapter au fonds pour les changements climatiques, mieux utiliser les recettes provenant de ces fonds et en tirer parti afin de respecter les priorités gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques.
83. Présenter au Comité permanent des comptes publics de l'Assemblée législative un rapport annuel sur le rendement du fonds pour les changements climatiques et les dépenses connexes.
84. Prévoir un financement pluriannuel pour les initiatives liées au climat.
85. Réinvestir les économies gouvernementales en matière de gestion de l'énergie dans les mesures ministérielles visant les changements climatiques.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Monsieur le premier ministre Gallant, Mesdames et Messieurs les parlementaires, le temps est venu de proroger la deuxième session de la 58^e législature. Au cours de la période de session écoulée, vous avez accompli beaucoup de travail d'importance pour la province, nos collectivités et les gens du Nouveau-Brunswick. Grâce à vous, notre province est mieux en mesure de relever les défis et de tirer le maximum des nouvelles perspectives afin d'assurer un avenir meilleur.

Je tiens à remercier chacun et chacune d'entre vous de votre dévouement à la vie publique et au service du public, de votre engagement à l'égard de la Chambre et de ce que vous représentez

pour les gens qui vous ont élus. Je vous encourage à poursuivre, durant la prochaine session qui s'amorce cet après-midi, le travail diligent que vous réalisez au nom de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Je vous encourage en outre à observer les conventions et traditions parlementaires avec le respect et la dignité que mérite cette Chambre historique. Vous êtes ici parce que la population a confiance en vous. J'ai aussi confiance en vous et dans notre processus législatif. Le Nouveau-Brunswick a besoin de vous — de vous tous — de votre direction, de votre commun accord, de votre coopération et de votre vision.

Votre force de caractère, votre conviction, votre passion et votre inspiration s'imposent en ces temps difficiles. Votre rôle n'est pas facile à exercer, mais vous êtes ici pour le bien de la province. N'oubliez jamais que nous sommes des gens d'un Nouveau-Brunswick uni et officiellement bilingue. Nous sommes fiers de notre multiculturalisme. Au Nouveau-Brunswick, nous sommes unis.

Les travaux de la deuxième session de la 58^e législature étant terminés, j'ai le privilège et le devoir d'ordonner, au nom de S.M. la reine Elizabeth II, reine du Canada et du Nouveau-Brunswick, que l'Assemblée soit prorogée. Puisse la divine Providence continuer de guider et de bénir la population du Nouveau-Brunswick. Merci.

Donald J. Forestell, greffier de l'Assemblée législative, déclare ce qui suit :

Il plaît à S.H. la lieutenante-gouverneure que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'à 13 h aujourd'hui. L'Assemblée législative est donc prorogée et convoquée pour 13 h aujourd'hui.

La Chambre est prorogée à 11 h 17.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

Recycle NB, 2015	(8 juillet 2016) ;
états de divulgation publique déposés conformément au paragraphe 20(7) de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif</i> , 2015	(19 juillet 2016) ;
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2015-2016	(12 août 2016) ;
Cabinet du procureur général, <i>Loi sur l'abrogation des lois</i> , 2016	(30 août 2016) ;
Société de gestion des placements, 2015-2016	(31 août 2016) ;

Réseau de santé Vitalité, 2015-2016	(6 septembre 2016) ;
Agence de gestion des véhicules, 2015-2016	(15 septembre 2016) ;
Réseau de santé Horizon, 2015-2016	(26 septembre 2016) ;
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 2015-2016	(27 septembre 2016) ;
Commission de l'énergie et des services publics, 2015-2016	(28 septembre 2016) ;
Commission des services financiers et des services aux consommateurs, 2015-2016	(29 septembre 2016) ;
comptes publics pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, volume 1 (états financiers consolidés)	(30 septembre 2016) ;
Conseil de la recherche et de la productivité, 2015-2016	(21 octobre 2016) ;
Ambulance Nouveau-Brunswick, 2015-2016	(24 octobre 2016) ;
Bureau d'intervenant public (unité du Cabinet du procureur général), 2015-2016	(25 octobre 2016) ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, résultats de la surveillance de la qualité de l'air, 2014	(26 octobre 2016) ;
Société de l'inclusion économique et sociale, 2015-2016	(26 octobre 2016) ;
vérificatrice générale, volume II, Audit conjoint de la Société des loteries de l'Atlantique, 2016	(26 octobre 2016) ;
New Brunswick Community College, 2015-2016	(28 octobre 2016) ;
Autres rapports	
<i>Révision des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative : Sommaire exécutif</i>	(28 juillet 2016) ;
<i>Révision stratégique des programmes : Examen des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative</i>	(28 juillet 2016) ;
projet d'augmentation des frais de manutention que doivent verser les distributeurs de boissons aux centres de remboursement de récipients à boisson (<i>Loi sur les droits à percevoir</i>)	(15 septembre 2016) ;
<i>Réaction des gens du Nouveau-Brunswick face aux changements climatiques : Rapport définitif du Comité spécial sur les changements climatiques</i>	(24 octobre 2016) ;
Pétitions	
réponse à la pétition 68	(15 juillet 2016) ;
réponse aux pétitions 69, 70 et 71	(21 juillet 2016) ;
réponse à la pétition 72	(3 août 2016) ;
réponse à la pétition 56	(8 août 2016).

INDEX 2015-2016

**INDEX
DES JOURNAUX DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
2015-2016**

A

Accueil de dignitaires ou d'invités, 51, 72, 86, 89, 100, 111, 115, 134.

Adresse

En réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure à l'ouverture de la session, motion proposée et appuyée, 23 ; débat, 34, 38, 40 ; ajournement du débat, 24, 30, 33, 35, 39, 41 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, ordre de grosse et de remise, constitution du comité chargé de remettre l'adresse, 44 ; réponse de la lieutenant-gouverneure, 115.

Ajournement de la Chambre, 49, 64, 75, 114, 140, 259.

Aumônier

Présentation, 263.

B

Budget

Motion 8, portant que la Chambre approuve le budget de capital. Avis, 40 ; proposition, débat, adoption de la motion, 52.

Motion 9, portant que la Chambre approuve le budget principal. Avis, 49 ; proposition, débat, ajournement du débat, 59 ; reprise du débat, 65, 67, 71, 73, 78 ; ajournement du débat, 65, 67, 71, 74, 78 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion par vote par appel nominal, 82.

C

Comité des subsides

Formation en Comité des subsides, 52, 58, 83.

Comités permanents

Administration de l'Assemblée législative

Modification de la composition, 235.

Comptes publics

Modification de la composition, 235.

Corporations de la Couronne

Modification de la composition, 235.

Modification des lois

Modification de la composition, 235.

Politique économique

Premier rapport, 48 ; motion d'adoption, 49 ; deuxième rapport, 68 ; motion d'adoption, 69 ; troisième rapport, 100 ; motion d'adoption, 101 ; quatrième rapport, 125 ; motion d'adoption, 126 ; modification de la composition, 235 ; cinquième rapport, 252 ; motion d'adoption, 253 ;

- sixième rapport, 257 ; motion d'adoption, 258 ; septième rapport, 260 ; motion d'adoption, 261.
- Politique sociale
 - Modification de la composition, 235.
- Prévisions et politique budgétaires
 - Premier rapport, 116 ; motion d'adoption, 125.
- Procédure, privilèges et hauts fonctionnaires de l'Assemblée
 - Modification de la composition, 235.
- Projets de loi d'intérêt privé
 - Premier rapport, motion d'adoption, 126 ; modification de la composition, 235.
- Comités spéciaux**
 - Changements climatiques
 - Constitution (motion 19), 112 ; modification de la composition, 235 ; rapport définitif, 263.
 - Réforme électorale
 - Motion 173 portant constitution du comité. Avis, 259.
- Consentement unanime accordé**
 - Pour prolonger la période des questions orales, 25.
 - Pour revenir à la présentation d'invités, 29.
 - Pour proposer une motion sans préavis, 29, 112, 130, 235, 259.
 - Pour étudier en 120 minutes deux affaires émanant du tiers parti, 101.
 - Pour amender un projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, 112.
 - Pour que des projets de loi soient lus une troisième fois sur-le-champ, 260.
 - Pour revenir à la présentation de pétitions, 261.
 - Pour présenter un rapport de comité le jour de la prorogation, 263.
- Consentement unanime refusé**
 - Pour prolonger la période des questions orales, 86, 257.
 - Pour suspendre la séance pendant dix minutes, 133.
 - Pour passer à la sanction royale, décision du président de la Chambre, 145.
 - Pour qu'un projet de loi soit étudié en comité sur-le-champ, 251.
 - Pour faire une longue déclaration de député, 257.
 - Pour proposer une motion sans préavis, 259.

D

- Décisions** (président de la Chambre, sa suppléance, présidence des comités)
 - Statue sur l'emploi de langage non parlementaire, 40, 48, 51, 68, 89, 91, 111, 131, 140, 181.
 - Statue que le dépôt d'un document cité est laissé à l'appréciation du ministre, 66.
 - Statue qu'un appareil électronique perturbe le débat, 67.
 - Statue que le débat sur une motion d'ajournement est limité et que la question préalable peut être recevable, 76.
 - Statue que les délibérations de la journée ne porteront que sur la clôture du débat sur le budget et la procédure des subsides, 82.

- Statue qu'il n'entendra aucune question de privilège le jour de la clôture du débat sur le budget, 82.
- Statue que les observations du député dépassaient la portée des motions à l'étude, 84.
- Statue que la motion concernant le rapport du Comité des subsides ne peut faire l'objet ni d'un débat ni d'un amendement, 85.
- Statue que l'allégation selon laquelle un député a induit la Chambre en erreur est non parlementaire, 91.
- Statue sur l'allusion à l'absence d'un député, 93.
- Statue que le débat sur la motion portant ajournement se limiterait à la date envisagée et à deux intervenants des côtés du gouvernement et de l'opposition ainsi qu'au chef du tiers parti, 140.
- Statue que le vote par appel nominal est permis à l'étape de la première lecture, 144.
- Statue que le consentement unanime n'est pas requis pour procéder à la sanction royale, 145.
- Statue que la disposition relative au temps de parole illimité pour le chef de l'opposition ne s'applique pas à la première lecture, 149.
- Statue que des déclarations ont été émises au titre de l'affaire courante appropriée, 181.
- Statue que les motions 33 et 51 sont identiques et que, par conséquent, la motion 51 est irrecevable, 199.
- Statue sur la procédure concernant les votes par appel nominal différés, 236.
- Statue que l'amendement proposé d'un projet de loi à l'étape de la deuxième lecture est irrecevable, 241.

Dépôt de documents**Président de la Chambre**

Rapport de l'audit indépendant des états financiers du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, 143.

L'hon. M. Boudreau

Des choix pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche : Révision stratégique des programmes, 25.

Comité spécial de la réforme électorale : Renforcer la démocratie au Nouveau-Brunswick : Document de travail, juillet 2016, 247.

L'hon. M. Horsman

Rapport de la Commission sur la rémunération des juges du Nouveau-Brunswick de 2012, le 4 juin 2015, 25.

Réponse du gouvernement du Nouveau-Brunswick au Rapport de la Commission sur la rémunération des juges : Ministère de la Justice, le 2 décembre 2015, 25.

Le bureau du coroner en chef : Rapport annuel 2013, 66.

L'hon. M^{me} Landry

Sommet sur les possibilités, Rapport sommaire : Conseil de l'emploi, Juillet 2016, 257.

L'hon. M. Melanson

Budget 2016-2017, Fondements pour notre avenir : Investir dans les priorités du Nouveau-Brunswick. Emplois. Éducation. Santé., 59.

Perspectives économiques 2016-2017, 59.

Discours du trône

Ouverture, 2.
Prorogation, 287.

G**Greffier adjoint**

Donne lecture du titre des projets de loi devant être sanctionnés, 78, 111, 146, 262.

Greffier de l'Assemblée législative

Annonce la sanction royale, 78, 112, 146, 262.
Annonce la prorogation, 288.

H

Hommages ou condoléances, 29, 67, 143, 180.

L**Langage non parlementaire**

« raconté des histoires », 40 ; « inexacts », « ne sont pas factuelles », 48 ; prétention selon laquelle le premier ministre a induit en erreur les gens du Nouveau-Brunswick, 51 ; « dépenser comme un marin ivre », 68 ; « inexact », 89 ; « ministre des Finances raté », 111 ; « induit en erreur », 131 ; propos indéterminés, 140 ; « Asseyez-vous », 181.

Lieutenante-gouverneure

Communication du budget de capital pour 2016-2017, 51.
Communication du budget principal pour 2016-2017, 59.
Communication du volume I du budget supplémentaire pour 2014-2015, 51.
Déclaration à la Chambre, 287.
Discours du trône, 2.
Prorogation de la Chambre, 287.
Réponse à l'adresse, 115.
Sanction royale, 78, 111, 146, 262.

M**Motions de fond**

- 1 M. Steeves. Motion visant l'instauration d'un moratoire sur la politique relative aux actifs des personnes âgées et l'examen des politiques qui ont une incidence sur les soins aux personnes âgées. Avis, 26 ; proposition, 41 ; débat, rejet, 42.
- 2 M. Higgs. Motion portant application, par le gouvernement fédéral, de l'abattement d'impôt sur le revenu sur le taux fédéral d'impôt et refus, par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, de toute autre augmentation des droits ou des taux provinciaux

- d'impôt ou de taxe. Avis, 26; proposition, 42; débat, ajournement du débat, 43; reprise du débat, 53; rejet, 54.
- 3 M. Urquhart. Motion visant le maintien du barrage et l'installation d'une nouvelle centrale à Mactaquac. Avis, 27; proposition, 54; débat, rejet, 55.
- 4 M^{me} Dubé. Motion voulant que le plan de réduction du nombre de lits d'hôpital ne soit pas appuyé. Avis, 28; proposition, 55; débat, ajournement du débat, 56; reprise du débat, rejet, 79.
- 5 L'hon. M. Fraser. Motion portant modification de l'horaire de séance. Proposition, sur autorisation, adoption, 29.
- 6 M. Stewart. Motion exhortant le gouvernement à examiner la question de l'éducation et de la formation en langue seconde. Avis, 32; proposition, 93; débat, amendement proposé, 94; débat sur l'amendement, ajournement du débat, 95.
- 7 M. Bernard LeBlanc. Motion portant que les lois d'intérêt public de la Législature énumérées dans la résolution ne soient pas abrogées. Avis, 36; proposition, 46; débat, adoption, 47.
- 8 L'hon. M. Melanson. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital. Avis, 40; proposition, débat, adoption, 52.
- 9 L'hon. M. Melanson. Motion portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement. Avis, 49; proposition, débat, ajournement du débat, 59; reprise et ajournement du débat, 65, 67, 71, 73, 78; reprise du débat et adoption par vote par appel nominal, 82.
- 10 M. Fitch. Motion portant étude des options visant l'élimination du déficit. Avis, 57; proposition, 79; débat, rejet, 80.
- 11 M^{me} Dubé. Motion portant la mise en place d'un plan d'action de création d'emplois et de développement économique. Avis, 61; proposition, 80; débat, ajournement du débat, 81; reprise du débat, 92; rejet, 93.
- 12 M^{me} Shephard. Motion exhortant le gouvernement à proclamer la *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille* de mars 2010 et à réviser le cadre de protection de l'enfance. Avis, 62; proposition, débat, ajournement du débat, 139; reprise du débat, rejet, 243.
- 13 M. Holder. Motion demandant l'appui aux universités indépendantes et la tenue de consultations sur leur avenir. Avis, 63; proposition, débat, rejet, 138.
- 14 M. Jeff Carr. Motion voulant que soient annulés les changements concernant les estimateurs et les concessionnaires d'automobiles. Avis, 63.
- 15 M. Coon. Motion demandant que soit envisagée l'adoption d'un code de déontologie et d'exercice du mandat parlementaire pour les députés provinciaux. Avis, 66.
- 16 M. Fitch. Motion demandant l'appui au projet d'Oléoduc Énergie Est. Avis, 69.
- 17 M. Urquhart. Motion préconisant la sensibilisation de la population à la maladie de Lyme et demandant la collaboration du ministère de la Santé à la recherche de solutions. Avis, 69; proposition, débat,

- 107 ; amendement proposé, 108 ; débat sur l'amendement, sous-amendement proposé, rejet du sous-amendement, adoption de l'amendement, 109 ; adoption de la motion amendée, 110.
- 18 M. Fitch. Motion exhortant le gouvernement à faire don des points de voyage accumulés pendant les déplacements aériens faits pour le compte du gouvernement. Avis, 104.
- 19 L'hon. M. Kenny. Motion portant constitution d'un comité spécial sur les changements climatiques. Proposition, sur autorisation, 112 ; adoption de la motion, 113.
- 20 M. Fitch. Motion exhortant le gouvernement à reporter les changements visant les programmes d'aide financière aux étudiants. Avis, 128 ; proposition, 245 ; débat, ajournement du débat, 246.
- 21 M. Steeves. Motion voulant que des programmes destinés aux adultes autistes soient fournis dans les centres de l'autisme. Avis, 129 ; proposition, 243 ; débat, amendement proposé, débat sur l'amendement, 244 ; adoption de l'amendement, adoption de la motion amendée, 245.
- 22 M. Albert. Motion portant que les délibérations du Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires soient consignées au *Journal des débats*. Proposition, sur autorisation, adoption, 130.
- 23 M. Coon. Motion portant dépôt de documents relatifs au *Règlement sur la classification des eaux - Loi sur l'assainissement de l'eau*. Avis, 133 ; dépôt de documents au bureau du greffier, 180.
- 24 M. Guitard. Motion portant modification de l'horaire de séance. Avis, 150.
- 25 M. Fairgrieve. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 150.
- 26 M. Fairgrieve. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 151.
- 27 M. Fairgrieve. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 152.
- 28 M^{me} Dubé. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 153.
- 29 M^{me} Dubé. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 153.
- 30 M^{me} Lynch. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 154.
- 31 M^{me} Lynch. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 155.
- 32 M. Fitch. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 156.
- 33 M. Fitch. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 157.
- 34 M. Fitch. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 158.
- 35 M. Wetmore. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 159.

-
- 36 M. Wetmore. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 159.
 - 37 M. Crossman. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 160.
 - 38 M. Crossman. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 161.
 - 39 M. Crossman. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 162.
 - 40 M. Oliver. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 163.
 - 41 M. Oliver. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 164.
 - 42 M. Oliver. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 164.
 - 43 M. Urquhart. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 165.
 - 44 M. Urquhart. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 166.
 - 45 M. Steeves. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 167.
 - 46 M. Steeves. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 168.
 - 47 M. Steeves. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 169.
 - 48 M. K. MacDonald. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 169.
 - 49 M. K. MacDonald. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 170.
 - 50 M. Higgs. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 171.
 - 51 M. Higgs. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 172 ; motion déclarée irrecevable, 199.
 - 52 M. Higgs. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 173.
 - 53 M. Holder. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 174.
 - 54 M. Holder. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 174.
 - 55 M. Flemming. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 175.
 - 56 M. Flemming. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 176.
 - 57 M. Savoie. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 177.
 - 58 M. Savoie. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 178.
 - 59 M^{me} Shephard. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 179.

- 60 M^{me} Shephard. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 182.
- 61 M. Savoie. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 183.
- 62 M. Oliver. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 184.
- 63 M. Jeff Carr. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 184.
- 64 M. Jeff Carr. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 185.
- 65 M. Jody Carr. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 186.
- 66 M. Jody Carr. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 187.
- 67 M. Jody Carr. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 188.
- 68 M^{me} Wilson. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 189.
- 69 M^{me} Wilson. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 190.
- 70 M. Keirstead. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 191.
- 71 M. Keirstead. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 191.
- 72 M. Northrup. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 192.
- 73 M. Northrup. Motion exhortant le gouvernement à reporter la hausse de la TVH. Avis, 193.
- 74 M. Jeff Carr. Motion portant dépôt de documents relatifs à toute dispense pour source unique de services ou d'approvisionnements. Avis, 194.
- 75 M. Jeff Carr. Motion portant dépôt de documents ayant trait aux fermetures d'écoles en raison du mauvais temps. Avis, 194.
- 76 M. Steeves. Motion portant dépôt de documents relatifs au financement des projets de comté pour chaque circonscription électorale. Avis, 195.
- 77 M. Steeves. Motion portant dépôt de documents relativement à la liste des véhicules utilisés par certaines personnes et au nom des utilisateurs. Avis, 195.
- 78 M. Steeves. Motion portant dépôt de documents relativement au nombre de chemins ajoutés au Programme d'entretien pendant l'hiver. Avis, 196.
- 79 M. Steeves. Motion portant dépôt de documents relatifs aux frais liés à tout nouveau véhicule ou à toute amélioration de véhicule. Avis, 196.
- 80 M. Steeves. Motion portant dépôt de documents concernant le contrat de déneigement conclu avec Produits Métalliques A.T. inc. Avis, 196.

-
- 81 M. Steeves. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre des Transports et de l'Infrastructure. Avis, 197.
- 82 M. Oliver. Motion portant dépôt de documents relatifs aux contrats conclus avec Bissett Matheson Communications. Avis, 197.
- 83 M. Oliver. Motion portant dépôt de documents concernant tout financement ou prêt accordé à Corey Feed. Avis, 198.
- 84 M. Oliver. Motion portant dépôt de documents concernant le nombre total de tests ELISA entrepris pour détecter la présence de la bactérie *Borrelia* responsable de la maladie de Lyme. Avis, 198.
- 85 M. Crossman. Motion portant dépôt de documents relativement à la campagne publicitaire entourant les modifications apportées au programme de supplément de salaire. Avis, 198.
- 86 M. Crossman. Motion portant dépôt de documents relatifs aux rapports sur l'utilisation des écoles rédigés par le bureau du contrôleur. Avis, 199.
- 87 M. Crossman. Motion portant dépôt de documents ayant trait au modèle de conformité du processus d'examen des écoles au titre de la politique 409. Avis, 199.
- 88 M. Crossman. Motion portant dépôt de documents relativement aux chiffres réels du budget de 2015-2016 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Avis, 200.
- 89 M. Crossman. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Avis, 200.
- 90 M. Crossman. Motion portant dépôt de documents au sujet des coordonnées des présidents et présidentes des CPAE. Avis, 200.
- 91 M. Savoie. Motion portant dépôt de documents ayant trait au nombre d'employés renvoyés chez eux, congédiés, suspendus ou forcés à prendre leur retraite. Avis, 201.
- 92 M. Savoie. Motion portant dépôt de documents relativement au montant facturé par l'Institut atlantique de recherche sur le cancer. Avis, 201.
- 93 M. Savoie. Motion portant dépôt de documents concernant le travail réalisé par André Tardif à l'égard de la construction du centre de santé. Avis, 201.
- 94 M. Savoie. Motion portant dépôt de documents concernant le ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture et le député de Caraquet. Avis, 202.
- 95 M. Savoie. Motion portant dépôt de documents relativement au Centre naval du Nouveau-Brunswick à Bas-Caraquet. Avis, 202.
- 96 M. Savoie. Motion portant dépôt de documents ayant trait à l'initiative relative au navigateur pour les aînés annoncée dans le cadre de la stratégie D'abord chez soi. Avis, 203.
- 97 M. Savoie. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de la Santé. Avis, 203.
- 98 M. Savoie. Motion portant dépôt de documents relativement à la ville de Saint-Quentin. Avis, 203.

-
- 99 M. Savoie. Motion portant dépôt de documents relativement à une liste de tous les organismes du programme ADAPF. Avis, 204.
- 100 M. Savoie. Motion portant dépôt de documents ayant trait aux communications ou aux contrats avec Revolution Strategy ou Hemmings House. Avis, 204.
- 101 M. Keirstead. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de Services Nouveau-Brunswick. Avis, 205.
- 102 M. Keirstead. Motion portant dépôt de documents concernant une réunion du Cabinet tenue à Woodstock. Avis, 205.
- 103 M. Fitch. Motion portant dépôt de documents relativement aux contrats avec Gandalf Group. Avis, 205.
- 104 M. Fitch. Motion portant dépôt de documents concernant le rapport sur Atcon. Avis, 206.
- 105 M. Fitch. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du premier ministre. Avis, 206.
- 106 M. Fitch. Motion portant dépôt de documents relativement aux frais liés à la production et à la commercialisation de la vidéo portant sur les mesures efficaces de création d'emplois. Avis, 207.
- 107 M. Fitch. Motion portant dépôt de documents relatifs à la nouvelle page Web d'Alcool NB. Avis, 207.
- 108 M. Fitch. Motion portant dépôt de documents au sujet des dépenses liées aux améliorations de bureaux et aux technologies de l'information. Avis, 207.
- 109 M. Fitch. Motion portant dépôt de documents relativement aux contrats conclus pour le parc provincial Parlee Beach. Avis, 208.
- 110 M. Fitch. Motion portant dépôt de documents relativement aux frais de déplacement du Conseil de l'emploi du Nouveau-Brunswick. Avis, 208.
- 111 M. Fitch. Motion portant dépôt de documents concernant l'annonce d'embauches faite par J.D. Irving. Avis, 209.
- 112 M. Fitch. Motion portant dépôt de documents relatifs à une liste des dons reçus, dont la valeur dépassait 250 \$, et des donateurs. Avis, 209.
- 113 M. Flemming. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de la Justice. Avis, 209.
- 114 M. Flemming. Motion portant dépôt de documents relativement à la *Loi sur l'organisation judiciaire*. Avis, 210.
- 115 M. Flemming. Motion portant dépôt de documents relativement au rapport Le Gresley sur Larry's Gulch. Avis, 210.
- 116 M. Higgs. Motion portant dépôt de documents ayant trait aux consultations prébudgétaires pour 2016-2017. Avis, 210.
- 117 M. Higgs. Motion portant dépôt de documents concernant la campagne publicitaire sur la révision stratégique des programmes. Avis, 211.
- 118 M. Higgs. Motion portant dépôt de documents relativement aux frais afférents à des déplacements par avion nolisé. Avis, 211.

-
- 119 M. Higgs. Motion portant dépôt de documents relatifs au calendrier de rendez-vous et de réunions du ou de la ministre des Finances. Avis, 212.
- 120 M. Higgs. Motion portant dépôt de documents se rapportant aux publicités radiophoniques mentionnant des compressions radicales et la TVH. Avis, 212.
- 121 M. Holder. Motion portant dépôt de documents relatifs au programme de Rabais sur les droits de scolarité. Avis, 213.
- 122 M. Holder. Motion portant dépôt de documents concernant le Fonds pour l'éducation et la nouvelle économie. Avis, 213.
- 123 M. Holder. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ou de la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Avis, 213.
- 124 M. Holder. Motion portant dépôt de documents au sujet de l'initiative Promesse d'emploi. Avis, 214.
- 125 M. Holder. Motion portant dépôt de documents concernant la Lorne School. Avis, 214.
- 126 M. Keirstead. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Avis, 215.
- 127 M. B. Macdonald. Motion portant dépôt de documents relativement aux embauches et aux nominations dans tous les secteurs du gouvernement. Avis, 215.
- 128 M. B. Macdonald. Motion portant dépôt de documents concernant le centre naval à Bas-Caraquet. Avis, 215.
- 129 M. K. MacDonald. Motion portant dépôt de documents relativement à des contrats avec Don Mills ou le cabinet de sondage CRA. Avis, 216.
- 130 M. K. MacDonald. Motion portant dépôt de documents relativement à des contrats signés avec Civilized. Avis, 216.
- 131 M. K. MacDonald. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ou de la ministre responsable d'Opportunités NB. Avis, 217.
- 132 M. K. MacDonald. Motion portant dépôt de documents concernant une remise sur les salaires offerte à la compagnie Co-operators. Avis, 217.
- 133 M. K. MacDonald. Motion portant dépôt de documents relativement à une liste d'activités commanditées par Opportunités NB. Avis, 217.
- 134 M. K. MacDonald. Motion portant dépôt de documents relativement aux frais de déplacement des employés d'Opportunités NB. Avis, 218.
- 135 M. K. MacDonald. Motion portant dépôt de documents concernant les objectifs de rendement d'Opportunités NB. Avis, 218.
- 136 M. K. MacDonald. Motion portant dépôt de documents concernant une liste du personnel d'Opportunités NB. Avis, 218.
- 137 M. K. MacDonald. Motion portant dépôt de documents relatifs à l'état du portefeuille de prêts d'Opportunités NB. Avis, 219.

-
- 138 M. K. MacDonald. Motion portant dépôt de documents relatifs aux ententes de financement par Opportunités NB. Avis, 219.
- 139 M. K. MacDonald. Motion portant dépôt de documents relativement aux activités publicitaires d'Opportunités NB. Avis, 220.
- 140 M. K. MacDonald. Motion portant dépôt de documents concernant les lits d'hôpital en service à l'Hôpital Dr Everett Chalmers. Avis, 220.
- 141 M. K. MacDonald. Motion portant dépôt de documents relativement aux frais versés à Moonstruck Investigation Services ou à Gary Le Gresley. Avis, 220.
- 142 M. Northrup. Motion portant dépôt de documents relativement à toute correspondance avec la mine de potasse Piccadilly ou au sujet de celle-ci. Avis, 221.
- 143 M. Northrup. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de la Sécurité publique. Avis, 221.
- 144 M. Oliver. Motion portant dépôt de documents ayant trait à Travail sécuritaire NB, à savoir le nombre de réclamations soumises chaque année et de dossiers en suspens. Avis, 221.
- 145 M. Oliver. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. Avis, 222.
- 146 M. Savoie. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre des Ressources naturelles. Avis, 222.
- 147 M^{me} Shephard. Motion portant dépôt de documents relativement à l'équité salariale des membres du personnel chargés des services à la personne. Avis, 222.
- 148 M^{me} Shephard. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre des Ressources humaines. Avis, 223.
- 149 M^{me} Shephard. Motion portant dépôt de documents relatifs à la demande de propositions 2595002-15 pour des articles de convalescence. Avis, 223.
- 150 M. Steeves. Motion portant dépôt de documents concernant l'emplacement du centre provincial de traitement pour jeunes. Avis, 223.
- 151 M. Steeves. Motion portant dépôt de documents relativement au projet pilote de réhabilitation et de revalidation pour les aînés. Avis, 224.
- 152 M. Steeves. Motion portant dépôt de documents concernant les actifs des personnes âgées et le coût des soins en résidence assistée et en foyer de soins. Avis, 224.
- 153 M. Steeves. Motion portant dépôt de documents relativement à la campagne de publicité concernant les faits sur les soins prodigués en foyers de soins. Avis, 225.
- 154 M. Steeves. Motion portant dépôt de documents concernant les CED du comté de Kent. Avis, 225.

-
- 155 M. Steeves. Motion portant dépôt de documents ayant trait à l'entretien des chasse-neige. Avis, 225.
- 156 M. Northrup. Motion portant dépôt de documents concernant Maritime Minerals ou Northern Construction. Avis, 226.
- 157 M. Northrup. Motion portant dépôt de documents relativement au montant des dépenses annuelles pour les télécommunications. Avis, 226.
- 158 M. Wetmore. Motion portant dépôt de documents relatifs à E.Y.E. Marine. Avis, 227.
- 159 M. Wetmore. Motion portant dépôt de documents relativement au calendrier de rendez-vous et de réunions du ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture. Avis, 227.
- 160 M. Wetmore. Motion portant dépôt de documents relativement au comité de transition composé de parties prenantes pour artsnb. Avis, 227.
- 161 M. Wetmore. Motion portant dépôt de documents relativement aux copies du registre de Larry's Gulch. Avis, 228.
- 162 M. Wetmore. Motion portant dépôt de documents ayant trait aux lits d'hôpital et aux ambulances. Avis, 228.
- 163 M. Wetmore. Motion portant dépôt de documents ayant trait aux lits d'hôpital et aux ambulances. Avis, 229.
- 164 M^{me} Wilson. Motion portant dépôt de documents au sujet du fait que le projet du centre-ville de Moncton reçoit un prêt-subvention. Avis, 229.
- 165 M. Wetmore. Motion portant dépôt de documents relativement à la location d'équipement auprès du secteur privé. Avis, 229.
- 166 M. Wetmore. Motion portant dépôt de documents relativement aux critères d'approbation des demandes visant Larry's Gulch. Avis, 230.
- 167 M. Wetmore. Motion portant dépôt de documents relatifs au nombre de travailleurs paramédicaux en provenance du Québec engagés par Ambulance Nouveau-Brunswick. Avis, 230.
- 168 M. Wetmore. Motion portant dépôt de documents concernant le tirage au sort d'un séjour au pavillon Larry's Gulch pour les résidents du Nouveau-Brunswick. Avis, 230.
- 169 M. Savoie. Motion exhortant le gouvernement à aider les personnes qui ont besoin d'une prothèse oculaire. Avis, 231 ; proposition, débat, 254 ; amendement proposé, débat sur l'amendement, adoption de l'amendement, adoption de la motion amendée, 255.
- 170 M. Flemming. Motion portant dépôt de documents relatifs au projet de loi 21. Avis, 232.
- 171 L'hon. M. Doucet. Motion portant modification de la composition de certains comités. Proposition, sur autorisation, 235 ; adoption de la motion, 236.
- 172 M. Harvey. Motion sur le temps consacré à l'étude de certains projets de loi. Avis, 240 ; proposition, débat, 253 ; adoption de la motion, 254.
- 173 L'hon. M. Doucet. Motion portant constitution d'un Comité spécial de la réforme électorale. Dispense d'avis refusée, 259.

- 174 L'hon. M. Doucet. Motion portant que les délibérations du Comité permanent de la politique économique soient consignées au *Journal des débats*. Proposition, sur autorisation, adoption de la motion, 259.

Motions de forme

- Que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération, 23.
- Que le débat soit ajourné, 24, 30, 41, 59, 65, 78, 99, 134.
- Que l'horaire de la Chambre soit modifié, 29, 150.
- Que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que le président y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre la remette à Son Honneur, 44.
- Que la Chambre s'ajourne à une certaine date, 49, 64, 75, 114, 140, 259.
- Que les subsides soient accordés à Sa Majesté, 52, 83.
- Que le rapport du Comité des subsides soit adopté par la Chambre, 52, 84.
- Que l'étude des prévisions budgétaires en Comité des subsides soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée, 52, 85.
- Que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides, 59.
- Que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive le jeudi suivant, 60.
- Que les prévisions budgétaires de certains ministères soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires, 85.
- Que certains députés soient nommés à la vice-présidence de l'Assemblée, 235.

P

Pages

- Présentation, 25.

Pétitions

- 1 M. Wetmore. Pétition à l'appui du projet de loi 15 déposé au cours de la session précédente, 34; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 60.
- 2 L'hon. M. Horsman. Que soit offerte une couverture médicale complète à l'égard des coûts de remplacement et d'entretien de prothèse oculaire, 36; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 60.
- 3 M^{me} Shephard. Pétition à l'appui d'une augmentation des frais de manutention qui sont versés aux propriétaires de centres de remboursement, 40; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 58.
- 4 M^{me} Shephard. Pétition à l'appui d'une augmentation des frais de manutention qui sont versés aux propriétaires de centres de remboursement, 46; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 60.
- 5 M. Coon. Exhorte le gouvernement à rétablir D^{re} Eilish Cleary dans ses fonctions de médecin-hygiéniste en chef, 46; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 60.

- 6 M^{me} Shephard. Pétition à l'appui d'une augmentation des frais de manutention qui sont versés aux propriétaires de centres de remboursement, 48; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 60.
- 7 M^{me} Shephard. Pétition à l'appui d'une augmentation des frais de manutention qui sont versés aux propriétaires de centres de remboursement, 51; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 60.
- 8 M. Coon. Que l'épandage d'herbicides sur les forêts dans les limites de Kedgwick soit interdit, 51; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 60.
- 9 M. Albert. Que soit offert du financement aux personnes à faible revenu ayant une perte d'audition, 61; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 10 M. Harvey. Que soient fournis des services d'ambulance en tout temps, 61; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 88.
- 11 M. Bernard LeBlanc. Que soit modifié le programme de gestion du chevreuil, 66; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 97.
- 12 M. Northrup. Que soit éloignée de Crawford Lake une section du chemin Shepody, 66; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 110.
- 13 M. Bertrand LeBlanc. Pétition à l'appui de l'acquisition, par l'hôpital de Sainte-Anne-de-Kent, d'un dialyseur, 68; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 88.
- 14 M. Coon. Que soit plafonné le loyer que paient les personnes âgées à faible revenu qui habitent au Evelyn Grove Manor, 72; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 139.
- 15 M. Ames. Pétition à l'appui du maintien, à St. Stephen et sur l'île Grand Manan, des palais de justice provinciaux, 86; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 132.
- 16 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 86; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 17 M. Keirstead. Pétition à l'appui d'une augmentation des frais de manutention qui sont versés aux propriétaires de centres de remboursement, 86; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 132.
- 18 M. Chiasson. Que soit réparé et rouvert le chemin Mill Hill, à New Denmark, 89; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 19 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 89; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 20 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 91; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 21 M. Stewart. Opposition à l'utilisation d'un bien sur la route 17 comme lieu de réclamation du terrain, 91; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 132.
- 22 M. Bourque. Que soit fourni un financement adéquat aux foyers de soins spéciaux de niveau 2, 96; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 180.
- 23 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 96; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 24 M. Coon. Exhorte le gouvernement à appuyer un accès accru aux services d'avortement, 96; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 132.

- 25 M. Albert. Que soient installées dans les clôtures anti-cervidés des barrières d'accès pour les véhicules tout-terrain qui traversent la voie de contournement de Caraquet, 96 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 26 M. Keirstead. Pétition à l'appui d'une augmentation des frais de manutention qui sont versés aux propriétaires de centres de remboursement, 96 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 132.
- 27 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 98 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 28 M. Keirstead. Pétition à l'appui d'une augmentation des frais de manutention qui sont versés aux propriétaires de centres de remboursement, 98 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 132.
- 29 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 100 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 30 M. Keirstead. Pétition à l'appui d'une augmentation des frais de manutention qui sont versés aux propriétaires de centres de remboursement, 100 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 132.
- 31 M. Holder. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 104 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 32 M. Keirstead. Pétition à l'appui d'une augmentation des frais de manutention qui sont versés aux propriétaires de centres de remboursement, 104 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 132.
- 33 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 112 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 142.
- 34 M. Keirstead. Pétition à l'appui d'une augmentation des frais de manutention qui sont versés aux propriétaires de centres de remboursement, 112 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 132.
- 35 M. Crossman. Que soit réparé le chemin Back River, dans le comté de Kings, et qu'il y soit posé un enduit superficiel, 115 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 180.
- 36 M. Coon. Exhorte le gouvernement à appuyer un accès accru aux services d'avortement, 115 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 180.
- 37 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 115 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 180.
- 38 M. Roussel. Que cesse l'expansion des bleuetières sur l'île Miscou, 133 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 180.
- 39 M. LePage. Opposition à l'épandage de glyphosate sur les terres forestières de la Couronne, 137 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 180.
- 40 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 137 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 180.
- 41 M. Coon. Opposition à l'épandage de glyphosate sur les terres forestières de la Couronne, 137 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 180.
- 42 M. Northrup. Que soit réparé le chemin Back River, dans le comté de Kings, et qu'il y soit posé un enduit superficiel, 137 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 180.

- 43 M. Coon. Que le Rabais sur les droits de scolarité soit rétabli et que les diplômés soient dispensés de leur dette étudiante, 137; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 180.
- 44 L'hon. M. Landry. Pétition à l'appui d'un salaire minimum de 15 \$ l'heure, 140; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 180.
- 45 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 140; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 180.
- 46 M. Stewart. Exhorte le gouvernement à maintenir les services extra-muraux ainsi que le modèle d'appel d'offres public à but non lucratif et à faire en sorte qu'Ambulance Nouveau-Brunswick relève du ministère de la Santé, 140; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 239.
- 47 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 143; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 48 M. Jeff Carr. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 143; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 49 M. Oliver. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 143; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 50 M. Stewart. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 143; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 51 M. Crossman. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 143; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 52 M. Holder. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 143; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 53 M. K. MacDonald. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 144; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 54 M. Guitard. Que soit désigné comme route publique un tronçon de la rue Alcida, 181; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 55 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 181; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 56 M. Coon. Que le Rabais sur les droits de scolarité soit rétabli et que les diplômés soient dispensés de leur dette étudiante, 181; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 289.
- 57 M. Chiasson. Que soit réparé le chemin West River, dans le comté de Victoria, 181; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 58 M. K. MacDonald. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 181; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 59 M. Oliver. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 181; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 60 M. Northrup. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 181; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 61 M. Savoie. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 182; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 62 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 240; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 63 M. Northrup. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 240; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 64 M^{me} Wilson. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 240; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.

- 65 M. Jeff Carr. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 240 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 66 M. Crossman. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 240 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 67 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 247 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 262.
- 68 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 250 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 289.
- 69 M. Savoie. Que soient réparées des routes secondaires, 250 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 289.
- 70 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 252 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 289.
- 71 M. Wetmore. Que soit rétabli le service de traversier à Gagetown, 257 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 289.
- 72 M. Bourque. Que soit rouverte la route 525 aux véhicules lourds, 261 ; dépôt de la réponse au bureau du greffier, 289.

Président de la Chambre ou sa suppléance

- Obtient le texte du discours du trône, dont il s'offre à faire la lecture ; il en est dispensé, 23.
- Présente les pages, 25.
- Rappelle aux parlementaires de respecter la Chambre et leurs pairs en ne fermant pas les portes de la Chambre de façon brusque, 72.
- Rappelle à un député de se garder de se livrer à des attaques personnelles, 89.
- Enjoint aux parlementaires de se garder d'interpeller leurs pairs ou de mettre en doute les décisions de la présidence, 97.
- Signale à des invités dans les tribunes qu'ils ne peuvent participer au débat, demande que des invités dans les tribunes soient expulsés, 104 ; un député présente ses excuses à la Chambre pour les perturbations dans les tribunes, 105.
- Demande qu'un député se rétracte et présente ses excuses au président et à la Chambre pour avoir mis en doute l'autorité du président de la Chambre, 111.
- Informe la Chambre que les débats sont maintenant diffusés par Bell Aliant, 115.
- Informe la Chambre que le débat sur une motion d'ajournement ne porterait que sur la date envisagée et qu'un nombre restreint d'intervenants y prendraient part, 140.
- Renvoie à un comité la question des motions longues pouvant faire l'objet d'un débat, 234.
- Informe la Chambre de la procédure concernant les votes par appel nominal différés, 236.
- Rappelle aux parlementaires de se garder de se livrer à des attaques personnelles, 250.
- Présente le nouvel aumônier, 263.

Prévisions budgétaires

- Budget de capital, 2016-2017*, dépôt, 51.
- Budget principal, 2016-2017*, dépôt, 59.
- Budget supplémentaire : Volume I, 2014-2015*, dépôt, 51.

Budget principal, 2016-2017

- Assemblée législative, 118.
Autres organismes, 119.
Bureau du Conseil exécutif, 117.
Cabinet du premier ministre, 119.
Cabinet du procureur général, 119.
Gouvernement général, 117.
Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, 116.
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 116.
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 119, 120.
Ministère de l'Énergie et des Mines, 117.
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 117.
Ministère de la Justice, 118.
Ministère de la Santé, 118.
Ministère de la Sécurité publique, 120.
Ministère des Finances, 117.
Ministère des Ressources humaines, 118.
Ministère des Ressources naturelles, 119.
Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 121.
Ministère du Développement social, 120.
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 120.
Opportunités Nouveau-Brunswick, 119.
Service de la dette publique, 120.
Société de développement régional, 120.
- Budget supplémentaire : Volume I, 2014-2015**
Assemblée législative, 124.
Gouvernement général, 124.
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 124.
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 124.
Ministère de la Sécurité publique, 124.
Ministère des Services gouvernementaux, 124.
Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 124.
Ministère du Développement économique, 124.
Ministère du Développement social, 124.

Privilège (Voir Question de privilège.)**Proclamation, 1.****Projets de loi déposés**▶ **Projets de loi d'intérêt privé adoptés***Filles de Jésus Moncton, Loi constituant en corporation les*

Projet de loi 17. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 57 ; recommandation d'adoption sans amendement, 126 ; deuxième lecture, troisième lecture, 248 ; sanction royale, 262.

Vestcor, Loi sur

Projet de loi 38. Première lecture et renvoi au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, 91 ; recommandation d'adoption sans amendement, 126 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption

- de la motion, 248 ; deuxième lecture, troisième lecture, 249 ; sanction royale, 262.
- **Projets de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle adoptés**
- accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé, Loi modifiant la Loi sur l'*
 Projet de loi 11. Première lecture, 46 ; motion portant deuxième lecture, débat, 49 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 50 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 68 ; troisième lecture, 72 ; sanction royale, 78.
- accidents du travail, Loi modifiant la Loi sur les*
 Projet de loi 39. Première lecture, 96 ; motion portant deuxième lecture, débat, motion d'ajournement du débat proposée et adoptée, 99 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 101 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; troisième lecture, 135 ; sanction royale, 146.
- affectation de crédits, Loi de 2016-2017 portant*
 Projet de loi 47. Première lecture, 127 ; deuxième lecture, troisième lecture, 128 ; sanction royale, 146.
- affectation de crédits, Loi supplémentaire de 2014-2015 (1) portant*
 Projet de loi 46. Première lecture, deuxième lecture, troisième lecture, 127 ; sanction royale, 146.
- aide bénévole d'urgence, Loi sur l'*
 Projet de loi 25. Première lecture, 86 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 97 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; troisième lecture, 135 ; sanction royale, 146.
- aide financière aux étudiants du postsecondaire, Loi modifiant la Loi sur l'*
 Projet de loi 43. Première lecture, 127 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 248 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 252 ; rapport sans amendement, 260 ; troisième lecture, 261 ; sanction royale, 262.
- caisses populaires, Loi modifiant la Loi sur les*
 Projet de loi 34. Première lecture, 89 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 92 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 100 ; troisième lecture, 105 ; sanction royale, 111.
- commissaires à la prestation des serments, Loi modifiant la Loi sur les*
 Projet de loi 29. Première lecture, 86 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 102 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; troisième lecture, 135 ; sanction royale, 146.
- Commission des services financiers et des services aux consommateurs, Loi modifiant la Loi sur la*
 Projet de loi 6. Première lecture, 32 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 38 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 48 ; troisième lecture, 53 ; sanction royale, 78.

- Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 42. Première lecture, 127 ; motion portant deuxième lecture, débat, 250 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 251 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 257 ; troisième lecture, 260 ; sanction royale, 262.
- Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick, Loi créant le*
Projet de loi 41. Première lecture, 127 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 247 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 252 ; troisième lecture, 260 ; sanction royale, 262.
- Cour provinciale, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 36. Première lecture, 91 ; motion portant deuxième lecture, débat, 102 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 103 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; troisième lecture, 135 ; sanction royale, 146.
- emprunts de 2016, Loi sur les*
Projet de loi 40. Première lecture, 101 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 242 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 252 ; troisième lecture, 260 ; sanction royale, 262.
- entretien des infrastructures pour terrain marécageux, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 8. Première lecture, 32 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 38 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 48 ; troisième lecture, 53 ; sanction royale, 78.
- évaluation, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 4. Première lecture, 25 ; motion portant deuxième lecture, adoption de la motion, débat, deuxième lecture, 37 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 48 ; troisième lecture, 53 ; sanction royale, 78.
- exécution de la législation en matière de services financiers et de services aux consommateurs, Loi concernant l'*
Projet de loi 45. Première lecture, 127 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 251 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 257 ; troisième lecture, 260 ; sanction royale, 262.
- Fonds de mise en valeur de l'industrie des produits de la mer, Loi sur le*
Projet de loi 22. Première lecture, 75 ; motion portant deuxième lecture, débat, 89 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 90 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; motion portant troisième lecture, débat, adoption de la motion, troisième lecture, 135 ; sanction royale, 146.
- impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi de l'*
Projet de loi 32. Première lecture, 87 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 242 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 247 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 252 ; troisième lecture, 260 ; sanction royale, 262.

- initiatives de la révision stratégique des programmes, Loi mettant en oeuvre des*
Projet de loi 24. Première lecture, 86; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 90 ; amendement proposé par consentement unanime, 112 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion portant deuxième lecture, deuxième lecture, 248 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 252; rapport dans sa forme amendée, 260; motion portant troisième lecture, débat, amendement proposé, rejet de l'amendement, adoption de la motion, troisième lecture, 261 ; sanction royale, 262.
- langues officielles, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 2. Première lecture, 25; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 37 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 48 ; troisième lecture, 53 ; sanction royale, 78.
- mesures fiscales, Loi concernant des*
Projet de loi 18. Première lecture, 61 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 87 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; troisième lecture, 133 ; sanction royale, 146.
- normes d'emploi, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 30. Première lecture, 86; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, 105 ; deuxième lecture, 106 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; troisième lecture, 135 ; sanction royale, 146.
- prestations de pension, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 19. Première lecture, 61 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 73 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; troisième lecture, 133 ; sanction royale, 146.
- prestations de pension, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 33. Première lecture, 89; motion portant deuxième lecture, débat, 96 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 97 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 100 ; troisième lecture, 105 ; sanction royale, 111.
- prêts sur salaire, Loi modifiant la Loi concernant les*
Projet de loi 7. Première lecture, 32; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 38 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 48 ; troisième lecture, 53 ; sanction royale, 78.
- qualité des soins de santé et la sécurité des patients, Loi sur la*
Projet de loi 35. Première lecture, 91; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 106 ; reprise et fin du débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 114 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; troisième lecture, 135 ; sanction royale, 146.

responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation, Loi sur la

Projet de loi 15. Première lecture, 51 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 87 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; troisième lecture, 133 ; sanction royale, 146.

révision des lois, Loi modifiant la Loi sur la

Projet de loi 20. Première lecture, 61 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 73 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; troisième lecture, 133 ; sanction royale, 146.

Services Nouveau-Brunswick, Loi modifiant la Loi sur

Projet de loi 3. Première lecture, 25 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 37 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 48 ; troisième lecture, 53 ; sanction royale, 78.

taxe de vente harmonisée, Loi modifiant la Loi sur la

Projet de loi 31. Première lecture, 87 ; motion portant deuxième lecture, débat, ajournement du débat, 114 ; reprise du débat, 130, 135, 142, 239 ; ajournement du débat, 131, 136, 142, 239 ; reprise du débat, amendement proposé, amendement jugé irrecevable, fin du débat, adoption de la motion par vote par appel nominal, 241 ; deuxième lecture, 242 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport dans sa forme amendée, 252 ; troisième lecture, 260 ; sanction royale, 262.

taxe sur le tabac, Loi modifiant la Loi de la

Projet de loi 23. Première lecture, 75 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 90 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; troisième lecture, 135 ; sanction royale, 146.

valeurs mobilières, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 28. Première lecture, 86 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 102 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; troisième lecture, 135 ; sanction royale, 146.

véhicules à moteur, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 16. Première lecture, 51 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 58 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport dans sa forme amendée, 68 ; troisième lecture, 72 ; sanction royale, 78.

véhicules hors route, Loi modifiant la Loi sur les

Projet de loi 37. Première lecture, 91 ; motion portant deuxième lecture, débat, 101 ; adoption de la motion, deuxième lecture, 102 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; troisième lecture, 135 ; sanction royale, 146.

► **Projets de loi d'intérêt public et d'initiative ministérielle non adoptés**

aide juridique, Loi modifiant la Loi sur l'

Projet de loi 44. Première lecture, 127.

- contrats de construction de la Couronne, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 12. Première lecture, 46; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 50 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport de l'avancement des travaux, 126, 252.
- enquêtes, Loi sur les*
Projet de loi 26. Première lecture, 86; motion portant deuxième lecture, débat, amendement proposé, débat, adoption de l'amendement, 98.
- enquêtes, Loi concernant la Loi sur les*
Projet de loi 27. Première lecture, 86; motion portant deuxième lecture, débat, 98 ; amendement proposé, adoption de l'amendement, 99.
- organisation judiciaire, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 21. Première lecture, 66; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture, 73 ; étude en Comité permanent de la politique économique et rapport sans amendement, 125 ; motion portant troisième lecture, débat, amendement proposé, débat sur l'amendement, motion d'ajournement du débat proposée et adoptée par vote par appel nominal, 134.
- **Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire non adoptés**
- administration financière, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 50. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 145 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- administration financière, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 55. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 148 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- administration financière, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 60. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 149 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 56. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 148 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- coopération économique des Maritimes, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 63. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 149 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- défenseur des enfants et de la jeunesse, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 51. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 147 ; motion

- portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- défenseur du consommateur en matière d'assurances, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 53. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 147 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- développement de l'emploi, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 66. Première lecture, 250.
- droit à l'information et la protection de la vie privée, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 61. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 149 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- droit au travail, Loi concernant le*
Projet de loi 9. Première lecture, 34.
- droits de la personne, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 58. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 148 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- éducation, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 10. Première lecture, 40 ; motion portant deuxième lecture, débat, adoption de la motion, deuxième lecture et renvoi au Comité plénier, 106.
- emplois verts, Loi sur les*
Projet de loi 5. Première lecture, 26 ; motion portant deuxième lecture, débat, amendement proposé, débat, adoption de l'amendement, 106.
- Fonction publique, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 65. Première lecture, 250.
- inscription des lobbyistes, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 62. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 149 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- langues officielles, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 57. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 148 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- Loi électorale, Loi modifiant la*
Projet de loi 54. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 147 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- Loi référendaire, Loi modifiant la*
Projet de loi 64. Première lecture, 250.

- Ombudsman, Loi modifiant la Loi sur l'*
Projet de loi 59. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 148 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- participation aux affaires publiques, Loi sur la*
Projet de loi 14. Première lecture, 49.
- passation des marchés publics, Loi modifiant la Loi sur la*
Projet de loi 13. Première lecture, 46.
- services à la petite enfance, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 52. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 147 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.
- véhicules à moteur, Loi modifiant la Loi sur les*
Projet de loi 48. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 144 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, première lecture, 239 ; motion portant deuxième lecture, débat, 255 ; ajournement du débat, 256.
- vérificateur général, Loi modifiant la Loi sur le*
Projet de loi 49. Dépôt, vote par appel nominal demandé à l'étape de la première lecture et reporté au jour de séance suivant, 145 ; motion portant première lecture adoptée par vote par appel nominal différé, 239.

Q

Question de privilège

- M. Fitch. Question de privilège soulevée ; le président de la Chambre statue qu'il n'entendra aucune question de privilège le jour de la clôture du débat sur le budget, 82.
- M. Fitch. Omission par le premier ministre qui, au lieu de défendre un projet de loi en comité, se trouvait dans la circonscription du député, 130 ; le député donne avis de motion priant la Chambre d'intervenir à ce sujet, 130 ; le président de la Chambre déclare qu'il donnera suite à la question dans deux heures, 130 ; le président annonce à l'Assemblée que le préavis de deux heures est écoulé et invite M. Fitch et l'hon. M. Fraser à faire leurs observations sur la question de privilège, 131 ; le président sursoit à statuer, 131 ; le président statue que la question soulevée ne constitue pas de prime abord une violation de privilège, 132.

R

Rappels au Règlement

- Des parlementaires. Objection : langage non parlementaire, 48, 89, 131.

- M. Holder. Objection : le ministre devrait être tenu de déposer le document cité; le président de la Chambre statue que le dépôt du document est laissé à l'appréciation du ministre, 66.
- M. B. Macdonald. Objection : l'appareil électronique d'un parlementaire est audible et perturbe le débat ; la présidente suppléante de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 67.
- M^{me} Dubé. Objection : la proposition de la question préalable porte atteinte aux droits de la minorité ; le président de la Chambre statue que la question peut être recevable, 76.
- M. Jody Carr. Objection : la présidente du comité ne lui a pas permis de débattre les motions à l'étude ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 84.
- M. Fitch. Objection : un député a induit la Chambre en erreur pendant les questions orales ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 91.
- M^{me} Dubé. Objection : l'allusion à l'absence d'un député devrait être retirée; la présidente suppléante de la Chambre statue que le rappel au Règlement est bien fondé, 93.
- M. Holder. Objection : des déclarations de ministres auraient dû être formulées comme messages de félicitations ; le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, 181.

Rapports annuels

- Agence de gestion des véhicules, 2014-2015, 30 ; 2015-2016, 289.
- Ambulance Nouveau-Brunswick, 2015-2016, 289.
- Assemblée législative, *Activités parlementaires*, 2014, 88.
- Bureau d'intervenant public, 2015-2016, 289.
- Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, 2013-2014, 103.
- Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, 2015, 132.
- Bureau du vérificateur général (plan d'activités), 2016-2017, 180.
- Bureau du vérificateur général (rapport sur le rendement), 2014-2015, 88.
- Cabinet du procureur général, 2014-2015, 30.
- Cabinet du procureur général, *Loi sur l'abrogation des lois*, 2016, 288.
- Caisse d'indemnisation établie en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des pompiers*, 2015, 180.
- Centre communautaire Sainte-Anne, 2014-2015, 88.
- Commissariat à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, 2013, 30.
- Commissariat aux langues officielles, 2015-2016, 180.
- Commission de l'énergie et des services publics, 2015-2016, 289.
- Commission de police, 2014-2015, 88.
- Commission des assurances, 2015, 88.
- Commission des droits de la personne, 2014-2015, 71.
- Commission des services financiers et des services aux consommateurs, 2015-2016, 289.
- Comptes publics, 2014-2015, volume 2 (information supplémentaire), 50.
- Comptes publics, 2015-2016, volume 1 (états financiers consolidés), 289.
- Conseil de la recherche et de la productivité, 2015-2016, 289.
- Conseil de la santé, 2015-2016, 288.

Contrôleur du financement politique, 2013, 60.
Corporation de financement des municipalités, 2015, 180.
États de divulgation publique des députés, 2014, 2015, 249 ; 2015, 288.
Forest Protection Limited, 2012-2013, 2013-2014, 136.
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2014-2015, 50.
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, 2014-2015, 88.
Ministère de l'Énergie et des Mines, 2014-2015, 60.
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2014-2015, 31.
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (surveillance de la qualité de l'air), 2014, 289.
Ministère de la Justice, 2014-2015, 31.
Ministère de la Santé, 2014-2015, 60.
Ministère de la Sécurité publique, 2014-2015, 45.
Ministère des Ressources humaines, 2014-2015, 43.
Ministère des Ressources naturelles, 2014-2015, 31.
Ministère des Finances, 2014-2015, 31.
Ministère des Finances (rapport sur les droits), 2016, 64.
Ministère des Transports et de l'Infrastructure, 2014-2015, 87.
Ministère du Développement social, 2014-2015, 31.
Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture, 2014-2015, 45.
New Brunswick Community College, 2015-2016, 289.
Recycle NB, 2015, 288.
Réseau de santé Horizon, 2015-2016, 289.
Réseau de santé Vitalité, 2015-2016, 289.
Secrétariat des affaires autochtones, 2014-2015, 43.
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires, 2015, 256.
Société d'énergie, 2015-2016, 289.
Société de gestion des placements, 2015-2016, 288.
Société de l'inclusion économique et sociale, 2015-2016, 289.
Société de voirie, 2013-2014, 88.
Travail sécuritaire NB, 2015, 180.
Vérificatrice générale, volume I, 2016, 180.
Vérificatrice générale, volume II, 2016, 289.
Vérificatrice générale, volume III, 2015, 50.
Vérificatrice générale, volume IV, 2015, 50.

Rapports (autres)

Listes d'employés supplémentaires non vérifiées, 2014-2015, 50.
Listes de fournisseurs supplémentaires non vérifiées, 2014-2015, 50.
Projet d'augmentation des frais de manutention que doivent verser les distributeurs de boissons aux centres de remboursement de récipients à boisson, 289.
Projet de modification des droits d'enregistrement foncier, d'enregistrement des biens personnels et d'enregistrement des statistiques de l'état civil, 35.

- Proposition visant l'établissement de nouveaux droits payables pour les services fournis au laboratoire des produits laitiers du Nouveau-Brunswick, 180.
- Rapport du directeur général des élections : Élection partielle, Carleton, le 5 octobre 2015*, 60.
- Renforcer la lutte du Nouveau-Brunswick contre les changements climatiques : Guide de discussion, mai 2016*, 180.
- Révision des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative : Sommaire exécutif*, 289.
- Révision stratégique des programmes : Examen des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative*, 289.

S**Sanction royale**

Lieutenant-gouverneure, 78, 111, 146, 262.

Subsides (Voir Budget, Comité des subsides, Prévisions budgétaires.)

V**Votes par appel nominal****Motions**

Motion 9, adoption, 82.

Motion d'ajournement, débat, amendement proposé, 75 ; débat sur l'amendement, rejet de l'amendement, 76 ; adoption de la motion, 77.

Motion d'ajournement, débat, 140 ; amendement proposé, débat sur l'amendement, rejet de l'amendement, adoption de la motion, 141.

Que la présidente du comité quitte le fauteuil, adoption de la motion, 84.

Que les subsides soient accordés à Sa Majesté, adoption de la motion, 83.

Projets de loi

21, adoption de la motion d'ajournement du débat, 134.

31, adoption de la motion portant deuxième lecture, 241.

48, adoption de la motion portant première lecture, 239.

49, adoption de la motion portant première lecture, 239.

50, adoption de la motion portant première lecture, 239.

51, adoption de la motion portant première lecture, 239.

52, adoption de la motion portant première lecture, 239.

53, adoption de la motion portant première lecture, 239.

54, adoption de la motion portant première lecture, 239.

55, adoption de la motion portant première lecture, 239.

56, adoption de la motion portant première lecture, 239.

57, adoption de la motion portant première lecture, 239.

58, adoption de la motion portant première lecture, 239.

59, adoption de la motion portant première lecture, 239.

60, adoption de la motion portant première lecture, 239.

61, adoption de la motion portant première lecture, 239.

62, adoption de la motion portant première lecture, 239.

63, adoption de la motion portant première lecture, 239.